Perspectives économiques et revue budgétaire

ONTARIO 1987

Ontario

Ministère
du Trésor
et de l'Économie

Décembre 1987

Pour de plus amples renseignements au sujet
de cette *Revue*, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Direction des communications, bureau 519
Édifice Frost sud, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
(416) 965-7171

On peut se procurer des exemplaires gratuits
du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
880, rue Bay, Toronto
ou en écrivant au :
Centre des publications
5e étage, 880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8.
Téléphone 965-6015. Interurbain sans frais
1-800-268-7540, dans le Nord-Ouest de
l'Ontario : 0-Zénith 67200.

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISBN 0-7729-3399-5

General enquiries regarding this *Review* should
be directed to:

Ministry of Treasury and Economics
Communications Branch, Room 519
Frost Building South, Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1Y7
(416) 965-7171

Copies are available free from the Ontario
Government Bookstore, 880 Bay St., Toronto.
Out-of-town customers write to:
Publications Services Section,
5th Floor, 880 Bay St.,
Toronto, Ontario, M7A 1N8.
Telephone 965-6015. Toll free
long distance 1-800-268-7540, in
Northwestern Ontario 0-Zenith 67200.

Printed by the Queen's Printer for Ontario.

ISBN 0-7729-3397-9

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Préface	*i*
Résultats et perspectives économiques de l'Ontario	
Perspectives économiques de l'Ontario en bref	1
1987 : une année marquée par une croissance économique vigoureuse	2
Prévisions pour 1988 : une croissance plus modérée	3
Éléments-clés et hypothèses pour 1987-1988	4
Sources de croissance en 1987-1988	10
Marchés du travail	15
Inflation	22
Questions et perspectives à moyen terme pour 1989-1991	24
Comparaison des performances de grands états industriels	35
Climat d'investissement dans le secteur manufacturier	36
Perspectives par secteur économique	42
Revue budgétaire de l'Ontario	
Structure des recettes	57
Structure des dépenses	66
Résultats budgétaires	68
Capacité financière et effort fiscal	72
Dette et financement par emprunt	76
Programmes fédéraux-provinciaux de financement	81
Transferts provinciaux aux administrations locales	90
Annexes	
Glossaire	95
Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	102

Préface

Ce document annuel intitulé Perspectives économiques et revue budgétaire témoigne des efforts du gouvernement de l'Ontario pour favoriser les échanges et le processus de consultation qui précèdent l'élaboration du budget annuel de l'Ontario.

Au printemps 1986, l'Assemblée législative a créé le Comité permanent des questions économiques et financières chargé de "présenter à l'Assemblée ses observations, ses opinions et ses recommandations sur les politiques économiques et budgétaires du gouvernement provincial". La présente revue a été préparée dans le but d'aider le comité, les députés et le public lors des délibérations et des débats sur le budget de l'Ontario qui sera déposé en 1988.

Résultats et perspectives économiques de l'Ontario

Perspectives économiques de l'Ontario en bref

	1986	1987	1988
Croissance réelle (%)	4,9	3,9	2,8
Inflation (%)	4,4	5,1	4,7
Création d'emplois (en milliers)	153	146	105
Taux de chômage (%)	7,0	6,2	5,8

L'économie de l'Ontario amorce sa sixième année de croissance ininterrompue.

1987 : une année marquée par une croissance économique vigoureuse

En 1987, l'économie de l'Ontario a connu une croissance très vigoureuse, sa production réelle augmentant notamment au rythme annuel fort rapide de 4,4 pour 100 pendant le premier semestre. La croissance a été principalement alimentée par les dépenses des consommateurs et les investissements des entreprises qui se sont maintenus à des niveaux très élevés.

- Au cours des neuf premiers mois de l'année 1987, les ventes au détail ont progressé de 10,1 pour 100 en Ontario par rapport à la même période l'année précédente, ce qui est dû en grande partie à l'accroissement des ventes d'automobiles et aux dépenses de logement.
- Compte tenu de l'augmentation sensible des dépenses de machines et matériel et du dynamisme du marché de la construction non résidentielle, les investissements des entreprises devraient dépasser 25 milliards de dollars cette année.
- Le marché du logement continue sur sa lancée, le nombre des nouvelles mises en chantier ayant progressé de 40,4 pour 100 au cours des neuf premiers mois de l'année 1987 par rapport à la même période en 1986.

La croissance soutenue de l'économie ontarienne s'est accompagnée d'une nette amélioration de la situation de l'emploi et d'une réduction du taux de chômage.

- Au cours des onze premiers mois de l'année, l'économie ontarienne a permis de créer 145 000 emplois (chiffre moyen).
- Le taux de chômage a été de 5,9 pour 100 en novembre, soit 0,8 pour 100 de moins qu'un an plus tôt.

En 1985 et 1986, la croissance économique de l'Ontario a de loin dépassé celle des autres provinces canadiennes. En Ontario, la production réelle a crû à un rythme de 10,3 pour 100 pendant ces deux années, par rapport à 6,1 pour 100 dans le reste du pays. En 1987, cet écart s'est réduit et on prévoit pour 1988 un accroissement de la production réelle de 3,9 pour 100 dans la province en comparaison de 3,5 pour 100 dans le reste du pays.

Contexte historique

L'expansion économique que l'on vit actuellement dure sans interruption depuis plus de cinq ans et, à ce titre, suit de près la plus grande période de prospérité que l'on ait connue depuis 1950, c'est-à-dire l'intervalle de 52 trimestres entre 1961 et 1973.

Les dix-huit premiers trimestres de l'expansion actuelle supportent fort bien la comparaison avec les dix-huit premiers trimestres de la période d'expansion allant de 1961 à 1973 et les dix-huit premiers trimestres de la période d'expansion allant de 1975 à 1979. L'augmentation de 31 pour 100 de la production a été nettement supérieure à la moyenne de 24,2 pour 100 lors des deux longues périodes d'expansion économique antérieures de durée

équivalente. On peut également comparer la création d'emplois : 608 000 nouveaux emplois créés au cours du cycle actuel par rapport au chiffre moyen beaucoup plus bas de 472 000 emplois lors des deux cycles précédents de durée comparable.

CROISSANCE RÉELLE AU COURS DES PRINCIPALES PÉRIODES D'EXPANSION

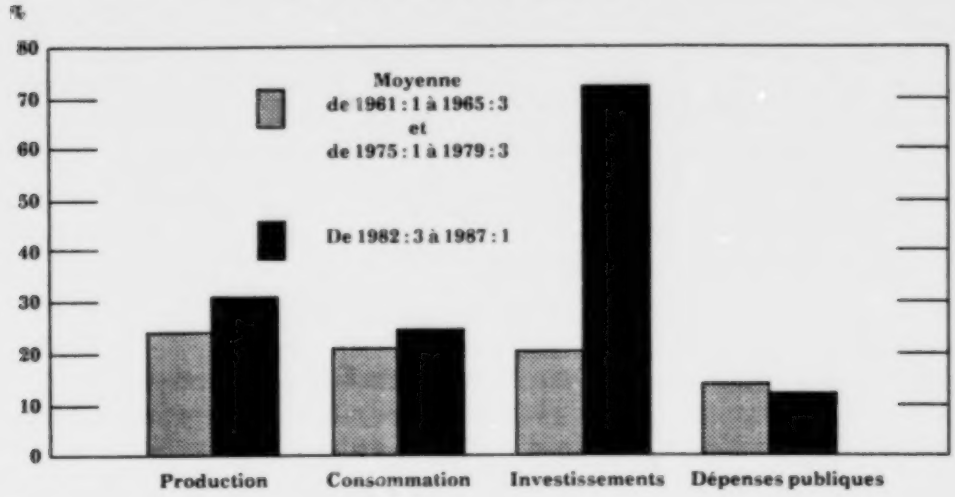

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les investissements (dont ceux dans le logement résidentiel) ont été beaucoup plus considérables que lors des deux périodes d'expansion précédentes. Les dépenses de toutes les administrations publiques ont crû à un rythme relativement plus modéré pendant le cycle actuel, n'augmentant que de 12,2 pour 100 par rapport à une moyenne de croissance de 14,2 pour 100 pendant des périodes d'expansion comparables entre 1961 et 1973 et entre 1975 et 1979.

Prévisions pour 1988 : une croissance plus modérée

L'effondrement récent des cours des bourses du monde entier a introduit un nouvel élément d'incertitude dans les prévisions pour l'année 1988. Malgré l'incertitude qui continue à régner à la suite du krach boursier et des réactions qu'il a provoquées, on s'attend à ce que l'expansion économique de l'Ontario continue en 1988 quoique à un rythme plus modéré que prévu.

- En 1988, la croissance réelle du PIB devrait ralentir et passer de 3,9 pour 100 en 1987 à 2,8 pour 100.
- En 1988, on prévoit la création de 105 000 emplois, ce qui représente une augmentation de 2,2 pour 100.
- En 1988, le taux de chômage devrait s'élever en moyenne à 5,8 pour 100.
- Le taux d'inflation de l'IPC provincial devrait devenir plus modéré et descendre à 4,7 pour 100 au cours de l'année prochaine.

Un exposé plus détaillé des résultats économiques de l'Ontario en 1987 et des perspectives pour 1988 sera présenté dans les pages qui suivent.

Éléments-clés et hypothèses pour 1987-1988

La situation économique de l'Ontario est étroitement liée à la croissance des principaux marchés d'exportation et à l'évolution des principaux cours mondiaux, ou encore aux quatre facteurs suivants :

- la croissance économique des États-Unis, du Japon et de l'Europe
- les résultats économiques dans les autres provinces canadiennes
- les marchés financiers internationaux et canadiens
- les prix de l'énergie

Les États-Unis, le Japon et l'Europe

La croissance économique américaine exerce une influence décisive sur l'activité économique de l'Ontario, comme en témoigne le fait que les exportations ontariennes à destination des États-Unis représentent 32 pour 100 du produit intérieur brut de l'Ontario. De même, chaque fois que le taux de croissance réelle augmente d'un pour cent aux États-Unis, celui de l'Ontario monte d'environ 0,4 pour 100.

En 1987, la croissance économique américaine tenait plus à l'augmentation du volume d'exportations qu'à l'accroissement de la demande intérieure. La chute du dollar américain a relancé la compétitivité des produits américains et stimulé l'activité du secteur secondaire. Pour la première fois en huit ans, la forte création d'emplois au cours du premier semestre de l'année 1987 a fait reculer le taux de chômage au-dessous de six pour cent.

Après cinq ans d'assainissement des prix, l'inflation de l'IPC américain a doublé, passant de 1,9 pour 100 en 1986 à environ 3,8 pour 100 en 1987 à la suite de la hausse des prix de l'énergie et des produits importés. Le spectre de l'inflation et la politique monétaire plus rigoureuse adoptée par la banque centrale américaine (la Fed) ont fait remonter les taux d'intérêt au cours du printemps et de l'été derniers.

Après une succession rapide d'envolées sur les marchés boursiers pendant la plus grande partie de l'année 1987, la perspective d'une poussée inflationniste et d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt, en plus du fort coefficient de capitalisation boursière, a contribué à l'effondrement des cours des actions au niveau mondial. Aux États-Unis, l'indice Dow Jones a perdu plus de 30 pour 100 de sa valeur record vers la fin novembre. Pour redonner confiance en l'économie et stabiliser les marchés, la Réserve fédérale, de concert avec les banques centrales des autres pays, a réduit fortement les taux d'intérêt.

Malgré ces mesures, le krach peut avoir pour conséquence de hausser le taux d'épargne personnelle de 0,5 pour 100 par suite de la réduction des dépenses des ménages. Ainsi, les dépenses des consommateurs pourraient diminuer de 20 à 27 milliards de dollars en 1988.

En termes nets, la forte chute des valeurs boursières a également assombri la plupart des prévisions de croissance américaine pour 1988. L'effondrement des cours a en général provoqué une révision à la baisse d'un peu plus de 0,5 pour 100.

Le krach boursier a de nouveau attiré l'attention sur la politique budgétaire américaine. Les efforts déployés pour réduire le déficit budgétaire fédéral des États-Unis ont abouti à l'adoption d'une politique budgétaire plus stricte pour 1988. L'accord qui est intervenu récemment entre le Congrès et le gouvernement fédéral américain devrait alléger le déficit budgétaire américain de quelque 30 milliards de dollars en 1988 et de 46 milliards de dollars pendant l'exercice 1989.

L'économie américaine devrait continuer à croître modérément en 1988 en raison de l'amélioration de la balance commerciale réelle et de la baisse des taux d'intérêt. Le PNB réel devrait progresser de 2,6 pour 100 en 1987 puis légèrement fléchir en 1988 et s'établir à 2,3 pour 100.

La politique économique des États-Unis a provoqué, à compter de 1980, deux déficits à la fois lourds et durables : le déficit budgétaire fédéral et le déficit de la balance des paiements. Comme le montre le graphique ci-dessous, les énormes déficits de l'économie américaine sont contrebalancés par d'importants excédents en R.F.A. et au Japon. Cette situation a mis à rude épreuve le système d'échanges internationaux et entraîné à la fois un accroissement spectaculaire de l'endettement des États-Unis et des fluctuations considérables des taux de change sur les marchés internationaux.

DÉSÉQUILIBRES DES OPÉRATIONS COURANTES
(en pourcentage du PNB)

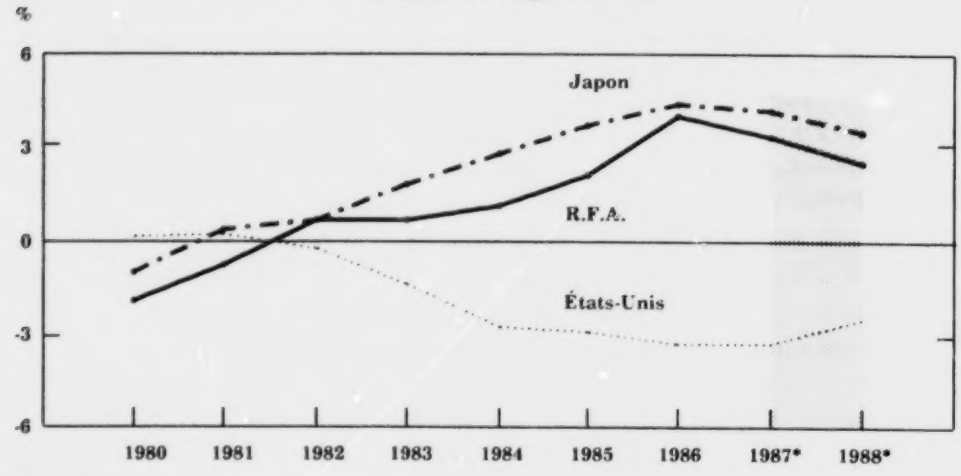

* Prévisions
Source : OCDE

Le déficit des opérations courantes pourrait déboucher sur une nouvelle dépréciation du dollar américain par rapport au yen et au DM, ce qui permet de souligner le besoin d'une plus grande harmonisation des politiques budgétaires et monétaires. Si les États-Unis ont demandé à la R.F.A. et au Japon de stimuler leurs économies, d'autres pays insistent plutôt sur les

effets déstabilisateurs du déficit budgétaire américain et la nécessité de le réduire.

Les autres principaux pays industrialisés devraient également connaître une croissance économique modérée. D'après les prévisions de l'OCDE pour 1988, le PIB du Japon et de la R.F.A. devrait progresser de 2 pour 100, et celui du Royaume-Uni de 2,3 pour 100. Il est essentiel que l'expansion économique se poursuive au niveau mondial pour corriger les principaux déséquilibres qui existent à l'échelle mondiale, notamment le déficit commercial américain et l'endettement du Tiers Monde.

La réunion du Groupe des sept, qui se tiendra en juin prochain à Toronto, fournira une nouvelle occasion d'envisager la coordination à l'échelle internationale de mesures destinées à corriger les grands déséquilibres économiques.

Les autres provinces canadiennes

Les résultats économiques des autres provinces influencent fortement les perspectives de l'Ontario dans la mesure où les exportations ontariennes de biens et de services vers le reste du Canada représentent environ 16 pour 100 du produit intérieur brut de l'Ontario.

L'économie canadienne a connu une sérieuse reprise après le grand calme du dernier semestre de 1986. Au cours de la première moitié de l'année 1987, la croissance économique a été renforcée par la forte progression des dépenses des consommateurs et des entreprises et aussi par le dynamisme du marché de la construction résidentielle.

S'il est vrai que l'Ontario et le Québec ont largement alimenté la croissance du Canada cette année, l'expansion économique actuelle s'étend visiblement bien au-delà de la région centrale du Canada. Le redressement, cette année, des cours des produits de base, particulièrement des cours des métaux et des produits forestiers, a joué un rôle décisif dans l'accélération de l'activité économique au niveau national. Les perspectives d'avenir de l'Ouest et de l'Est du Canada, dont l'économie dépend beaucoup des ressources naturelles, s'avèrent plus prometteuses.

- Le dynamisme des six premiers mois de l'année continuera à nourrir la croissance économique pendant le reste de l'année et en 1988. Le PIB réel canadien augmentera de 3,6 pour 100 cette année et de 2,5 pour 100 l'année prochaine.

CRÉATION D'EMPLOIS PAR PROVINCE
(de décembre 1986 à octobre 1987)

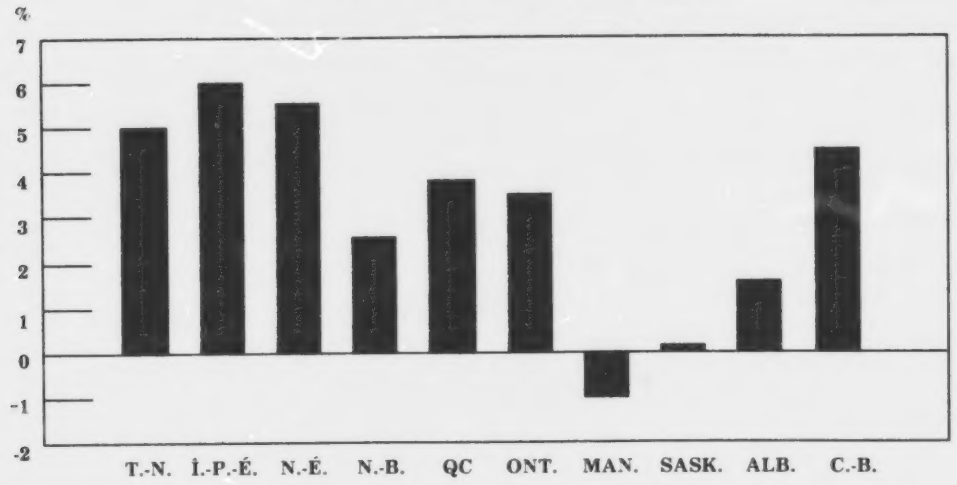

Source : Statistique Canada.

Le redressement économique qui s'est produit en 1987 au Canada s'est traduit par la baisse régulière du taux de chômage. Sur le plan national, le taux de chômage déssaisonalisé a baissé, passant de 9,7 pour 100 en janvier à 8,4 pour 100 en octobre, son niveau le plus bas depuis 1981. Le taux de chômage déssaisonalisé du reste du Canada a baissé abruptement, de 11,6 pour 100 en janvier à 10,1 pour 100 en octobre.

- En moyenne annuelle, le taux de chômage national devrait passer de 9 pour 100 en 1987 à 8,7 pour 100 en 1988.

Marchés financiers

Avant le krach boursier, la Banque du Canada s'était fixée comme politique la lutte contre toute poussée inflationniste de l'économie. Devant le renforcement du taux de change des devises canadienne et américaine, la tendance à la hausse du taux d'escompte d'avril à septembre 1987 a signalé un changement d'éclairage dans la politique monétaire canadienne. La banque centrale a abandonné sa politique de stabilisation des taux de change pour une politique de lutte modérée contre l'inflation sur le plan intérieur.

Toutefois, l'effondrement des valeurs mobilières sur les marchés boursiers internationaux du mois d'octobre dernier a provoqué une chute soudaine des taux d'intérêt. La Banque du Canada a réagi fort à propos en rabaissant de 157 centièmes de point le taux d'escompte afin d'injecter des liquidités dans le système monétaire et ainsi d'éviter un effondrement financier que risquerait de déclencher une chute des cours des valeurs boursières.

L'INDICE TSE 300 ET LE TAUX D'ESCOMPTE EN 1987

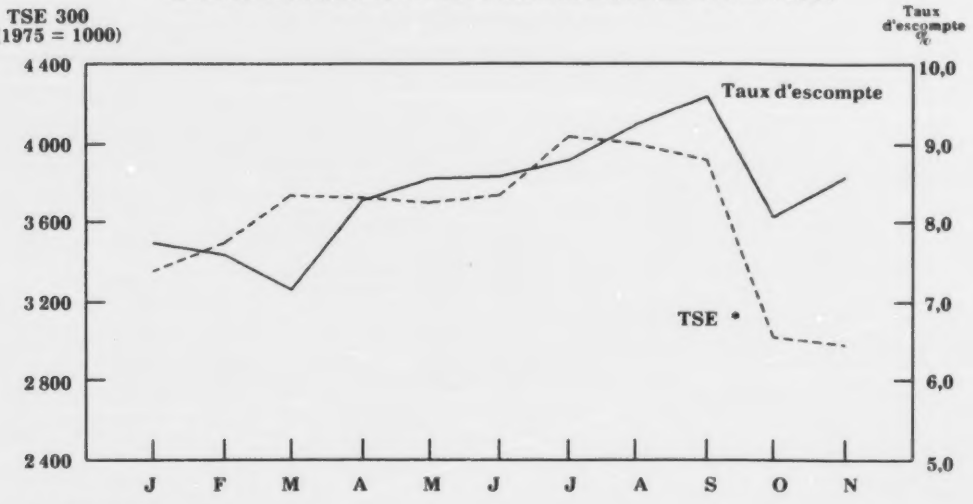

* En fin de mois.
Source : Banque du Canada.

Les effets de l'effondrement récent des cours des actions et des possibilités réduites de financement par actions des entreprises affecteront profondément les dépenses des particuliers et des entreprises. Ainsi, le krach a réduit la fortune des ménages canadiens d'approximativement 70 milliards de dollars au total, ce qui peut les inciter à accroître leurs épargnes pour essayer de la recouvrer graduellement. Cela aura pour effet de réduire la consommation. Selon certaines estimations, la consommation est réduite de 4 à 5 cents par dollar de fortune de moins, ce qui se traduirait par une réduction de la consommation de l'ordre de 2,8 à 3,5 milliards de dollars au Canada. En outre, l'incertitude économique aggrave encore le manque de confiance des consommateurs.

Ils auront tendance à modérer la croissance mais la force sous-jacente de l'économie reste considérable (voir la rubrique "Sources de croissance" pages 10 à 15). Il ne faut pas non plus oublier que la chute des taux d'intérêt et des taux de change a neutralisé les principales répercussions économiques de l'effondrement des cours de la bourse.

L'expansion économique se poursuivra au Canada et la politique monétaire s'efforcera de lutter contre l'inflation. Le taux d'inflation restant élevé au Canada, on prévoit une hausse des taux d'intérêt des bons du Trésor d'environ 100 à 200 centièmes de point par rapport aux niveaux actuels. Vers le milieu de l'année 1988, le taux d'escompte pourrait retrouver son niveau antérieur à octobre 1987 puis entamer une petite remontée pendant le reste de l'année.

DIFFÉRENTIELS DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE L'IPC AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS EN 1987

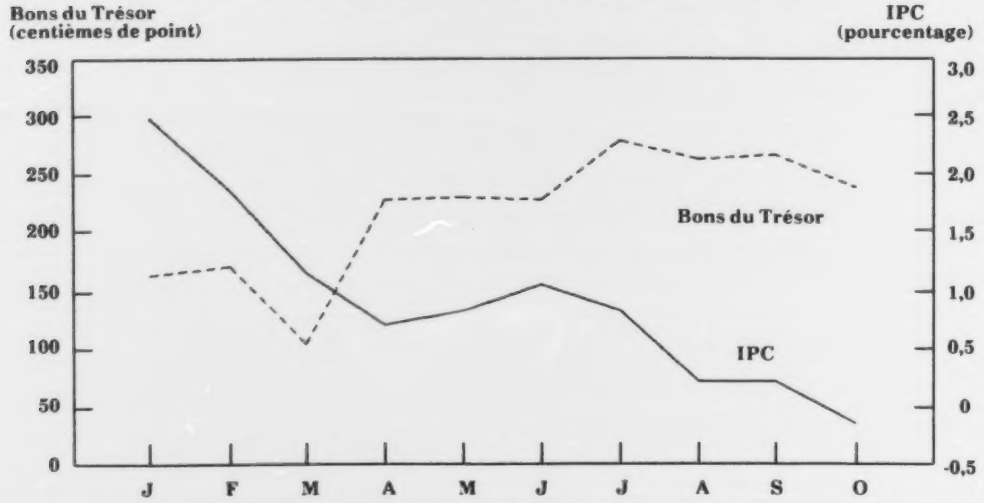

Sources : U. S. Department of Labour, Statistique Canada, Banque du Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le différentiel important des taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis, d'une moyenne de 200 centièmes de point, et le redressement des prix des marchandises aideront le dollar canadien à se maintenir à une valeur correspondant à 75-77 cents américains en 1988. Malgré sa force relative par rapport au dollar américain, le dollar canadien continuera à se déprécier par rapport aux principales devises étrangères en 1988.

Prix de l'énergie

En 1987, on évalue à 7 milliards de dollars les importations ontariennes de pétrole et de gaz naturel, ce qui représente une augmentation modeste par rapport à 1986. On prévoit que cette année les raffineries ontariennes paieront en moyenne le baril de pétrole importé 19 dollars américains.

L'incertitude devrait continuer à régner sur les marchés mondiaux du pétrole tout au long de l'année 1988. Les sources majeures d'instabilité sont la guerre du Golfe Persique et les pressions exercées sur les pays membres de l'OPEP pour qu'ils dépassent leurs quotas actuels de production. Dans l'ensemble, le prix du pétrole importé devrait se situer aux alentours de 19 dollars américains le baril en 1988.

- L'approvisionnement en pétrole brut se maintiendra grosso modo à son niveau actuel, les pays producteurs de pétrole, membres ou non de l'OPEP, voulant éviter de changer profondément leurs niveaux actuels de production.
- Les principaux pays industrialisés continueront sur la voie de la croissance, mais l'accroissement de la demande de pétrole brut se poursuivra à un rythme modéré qui ne saurait profondément influencer les prix du pétrole brut.

Sources de croissance en 1987-1988

Prévisions

En 1988, la demande intérieure restera la principale source de croissance économique en Ontario. L'accroissement de la demande, surtout dans le domaine des dépenses de consommation et du logement, faiblira cependant. La progression des investissements devrait aussi ralentir, surtout dans le secteur manufacturier. Globalement, les investissements devraient cependant être une source de croissance économique. Les résultats commerciaux, qui ont freiné l'économie en 1987, devraient quelque peu s'améliorer.

Demande des consommateurs

La hausse très marquée du revenu des particuliers et la chute du taux d'épargne, qui a atteint son plancher des quinze dernières années, ont provoqué une forte augmentation des dépenses des consommateurs tout au long de l'année 1987. En 1988, la consommation devrait jouer un rôle moins important dans l'économie, la hausse du taux d'épargne des particuliers et le ralentissement de la création d'emplois freinant l'accroissement des dépenses des consommateurs.

- L'augmentation des dépenses réelles des consommateurs devrait se poursuivre à un rythme plus modéré, passant de 4,1 pour 100 en 1987 à 2,4 pour 100 en 1988.

ACCROISSEMENT DES DÉPENSES RÉELLES DES ONTARIENS PAR CATÉGORIE DE BIENS

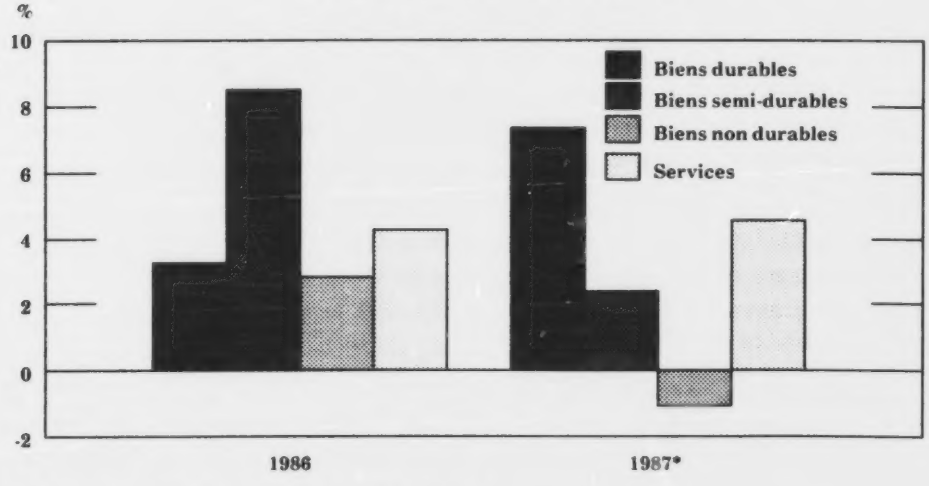

* Pour les deux premiers trimestres de l'année 1987.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les dépenses de services devanceront les dépenses de biens. Après avoir connu deux années de croissance vigoureuse en 1986 et 1987, la demande de biens durables devrait se contracter en 1988. Elle trouvait récemment la

plupart de sa force dans l'activité effrenée du marché du logement qui, d'après les prévisions, devrait retrouver un certain calme en 1988.

CROISSANCE DE LA CONSOMMATION RÉELLE ET TAUX D'ÉPARGNE

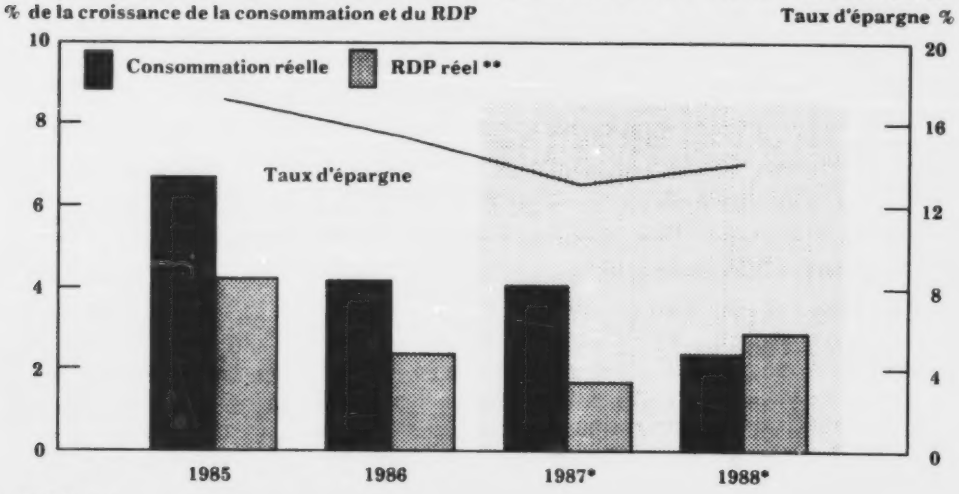

* Prévisions
** Revenu disponible des particuliers.
Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Au cours des quelques dernières années, les dépenses de consommation ont augmenté à un rythme supérieur à celui du revenu, ce qui a fait reculer le taux d'épargne. Celui-ci devrait remonter en 1988, les consommateurs ayant tendance à restreindre leurs dépenses.

- Certains ménages ont perdu une partie de leur capital net dans le krach boursier et seront obligés de réduire leurs dépenses en 1988. Les effets de l'effondrement des valeurs boursières sur les dépenses des consommateurs sont cependant moins prononcés en Ontario qu'aux États-Unis, le pourcentage d'argent que les Canadiens investissent en actions étant quelque peu plus réduit.
- Les effets de l'effondrement des cours de la bourse sur l'emploi et le revenu dans le secteur des services financiers pourraient être plus prononcés à Toronto où cette industrie est particulièrement concentrée.
- La hausse prévue des taux d'intérêt devrait s'accompagner d'une hausse du taux d'épargne des particuliers en 1988.
- La croissance du revenu des particuliers devrait légèrement ralentir, passant de 7,7 pour 100 en 1987 à 7,4 pour 100 en 1988.

L'augmentation des ventes au détail sera freinée par le ralentissement de la consommation réelle. En dollars actuels, les ventes au détail devraient progresser de 7,8 pour 100 en 1988, par rapport à un taux estimé à 9,7 pour 100 en 1987.

Dépenses de logement

Le dynamisme des investissements dans le logement résidentiel devrait continuer en 1988 même si l'on s'attend à une diminution sensible du nombre de mises en chantier qui passera de 97 000 à 73 000.

Le marché ontarien du logement connaît une très forte croissance depuis deux ans et les dépenses de construction résidentielle sont passées de 33,5 pour 100 en 1986 à 29,7 pour 100 en 1987. En 1988, ces dépenses devraient progresser de 9,7 pour 100 et le nombre de mises en chantier, revenir à un niveau plus raisonnable. Les ménages auront encore plus tendance à rénover leurs logements et la rénovation devrait représenter une part croissante de l'investissement des Ontariens dans l'immobilier.

La flambée des prix du logement que l'on a observée au cours des deux dernières années et la contraction de l'offre de logements qui l'a accompagnée sont caractéristiques de la fin d'une période d'expansion dans le secteur du logement. Des phénomènes identiques se sont produits vers la fin des booms de 1974 et de 1981.

- En Ontario, les prix moyens du marché de la revente ont augmenté de 25 pour 100 en 1986 et de 24 pour 100 pendant les neuf premiers mois de 1987.
- L'augmentation des prix des logements va freiner la demande. On a coutume de déterminer l'offre de logements en calculant la proportion des paiements d'hypothèques des logements récemment acquis par rapport au revenu familial brut. Lors des deux périodes d'expansion précédentes, la hausse régulière de ce pourcentage a fini par provoquer le ralentissement de l'activité du marché du logement. Pour ce qui est de la situation actuelle, on peut dire que les coûts de possession en pourcentage du revenu familial brut ont augmenté considérablement et sont passés de 20,6 pour 100 en 1985 au taux prévu de 25,9 pour 100 pour 1987.

PAIEMENTS D'HYPOTHÈQUES
EN POURCENTAGE DU REVENU FAMILIAL EN ONTARIO

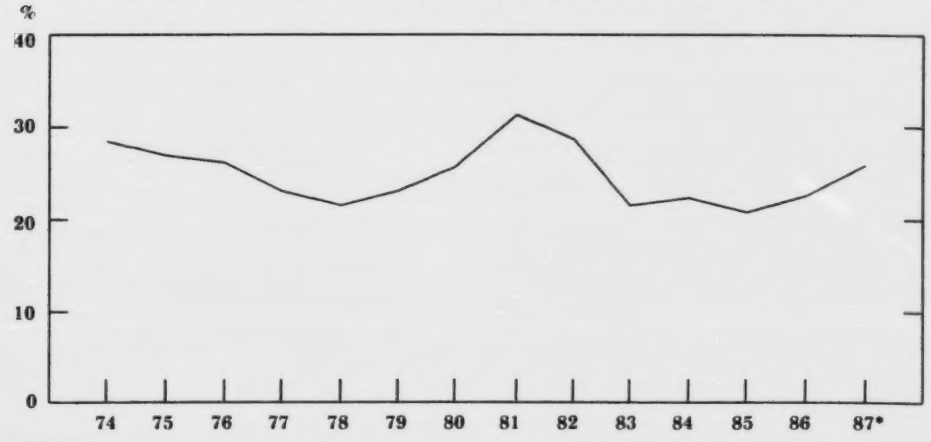

* **Prévisions**
Remarque : Hypothèques sur les logements récemment acquis.
Sources : Association canadienne de l'immeuble, Statistique Canada et Banque du Canada.

- La hausse brutale des versements initiaux a également entraîné une nouvelle contraction de l'offre de logements. Si l'on prend un versement initial moyen de 25 pour 100, cela signifie que les dépenses minimales que représente l'achat d'une maison en Ontario sont passées de 51,6 pour 100 du revenu moyen familial en 1985 au chiffre estimatif de 69,7 pour 100 en 1987.

Investissements des entreprises

En 1987, les entreprises ont fortement investi dans les usines et le matériel, tendance qui devrait se poursuivre en 1988 quoique à un rythme plus modéré. Cette progression des investissements devrait s'expliquer par le gonflement des bénéfices des compagnies, les taux élevés d'utilisation des capacités de production et la croissance continue des ventes.

Les bénéfices des entreprises ontariennes devraient progresser de près de 17 pour 100 en 1987 et de 12,4 pour 100 en 1988 par suite de la bonne tenue de l'économie canadienne, du redressement des prix des produits de base et des mesures de réduction des coûts.

L'accroissement régulier de la production industrielle a provoqué une hausse des taux d'utilisation des capacités de production, qui n'ont cessé de grimper depuis la récession des années 1981 et 1982. Une nouvelle augmentation du volume de ventes stimulera les investissements, les entreprises s'efforçant d'éviter tout goulet d'étranglement au niveau productif.

- Le taux global d'utilisation de la capacité de toutes les industries productrices des biens (industries agricoles exceptées) est passé d'un plancher de 69,5 pour 100 lors du dernier trimestre de l'année 1982 à 86,6 pour 100 au cours du deuxième trimestre de l'année 1987.
- Divers fabricants et industries, que ce soit les textiles, le papier, le mobilier ou les minéraux métalloïdiques utilisent même leurs capacités de production à plus de 90 pour 100.

L'investissement total des entreprises devrait se chiffrer à 25, 9 milliards en 1987 et à 27,9 milliards de dollars en 1988.

- Les dépenses de construction non résidentielle devraient augmenter de 10,2 pour 100 en 1988, par rapport à 16,7 pour 100 en 1987.
- Les dépenses de machines et de matériel devraient progresser de 6,3 pour 100 en 1988, par rapport à 11,8 pour 100 cette année.
- Ce sont le commerce de détail et de gros et les services commerciaux qui recevront la plupart des investissements des entreprises.

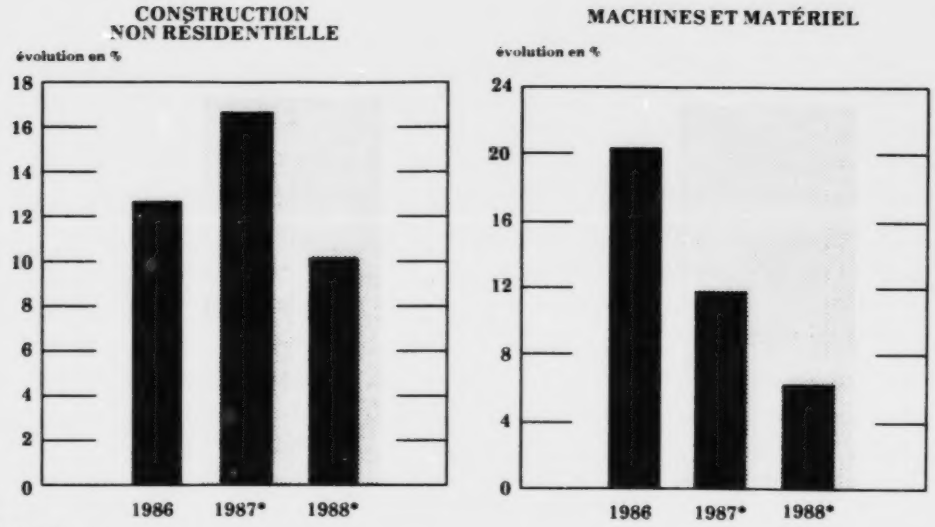

* Prévisions
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Commerce extérieur

En 1987, le commerce a été l'un des principaux points faibles de l'économie, allant jusqu'à neutraliser le dynamisme de la demande intérieure. Si les fortes dépenses des consommateurs et des entreprises ont encouragé les importations à la hausse, la chute des exportations de voitures a freiné sensiblement la progression des exportations. Cette contraction des exportations d'automobiles reflète la morosité du marché automobile aux États-Unis ainsi que la fermeture prolongée de certaines usines ontariennes se préparant à la fabrication de nouveaux modèles de voitures.

- On estime que le volume d'exportations a augmenté en valeur nominale de moins d'un pour cent cette année, par rapport à 5,4 pour 100 l'année dernière.
- Au cours des huit premiers mois de l'année, les exportations d'automobiles ont chuté de 7,8 pour 100 par rapport à l'année précédente. Les exportations totales de marchandises vers les États-Unis ont décliné de 5,2 pour 100 pendant la même période.
- Les exportations de marchandises vers les autres pays ont augmenté de 12,5 pour 100 au cours des huit premiers mois de l'année.
- On estime que le volume d'importations a crû de 2,1 pour 100 en 1987 par rapport à 7,8 pour 100 l'année dernière.

Malgré la faible croissance de l'économie américaine, les exportations à destination des États-Unis devraient augmenter en 1988. La dépréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises internationales devrait stimuler les échanges avec les autres pays. L'amélioration récente des résultats économiques enregistrés dans l'Ouest du Canada et dans les provinces atlantiques encouragera également les exportations ontariennes vers les autres provinces canadiennes.

- Depuis septembre 1985, le dollar canadien a perdu 36,4 pour 100 de sa valeur contre le yen, 33,5 pour 100 contre le DM, 27,1 pour 100 contre le franc et 14 pour 100 contre la livre.

TAUX DE CHANGE DES PRINCIPALES DEVISES EN DOLLAR CANADIEN BASE 100 EN OCTOBRE 1985

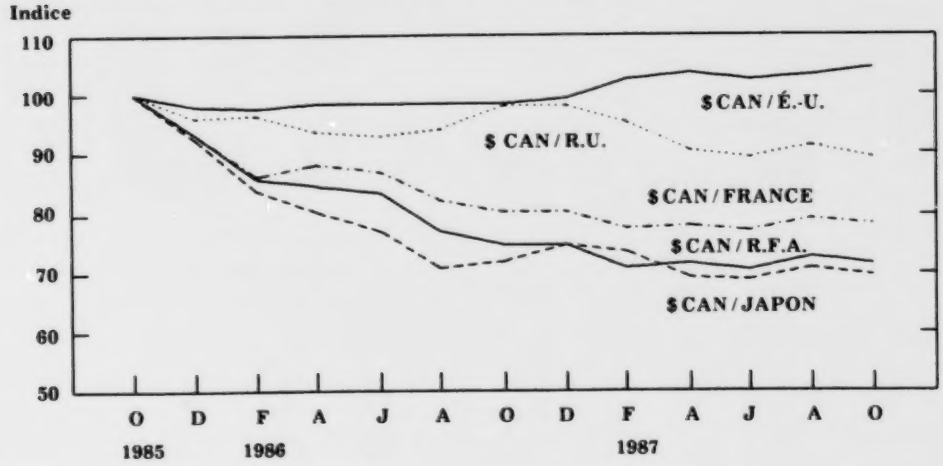

Source : Banque du Canada.

La balance commerciale de l'Ontario, commerce extérieur et commerce interprovincial compris, devrait se redresser légèrement en 1988, les importations et les exportations croissant à peu près à la même allure.

- En 1988, le volume d'exportations progressera de 5,1 milliards de dollars en valeur et se chiffrera à 110,7 milliards de dollars.
- En 1988, le volume d'importations augmentera de 4,6 milliards de dollars par rapport à 1987 et s'élèvera à 100,5 milliards de dollars.

Marchés du travail

Introduction

De 1982 à 1987, l'emploi a crû à un taux moyen annuel de trois pour cent en Ontario, ce qui représente 630 000 personnes de plus au travail et un taux de croissance supérieur à ceux qu'ont enregistré les sept principaux pays industriels.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS DIFFÉRENTS PAYS
de 1982 à 1987

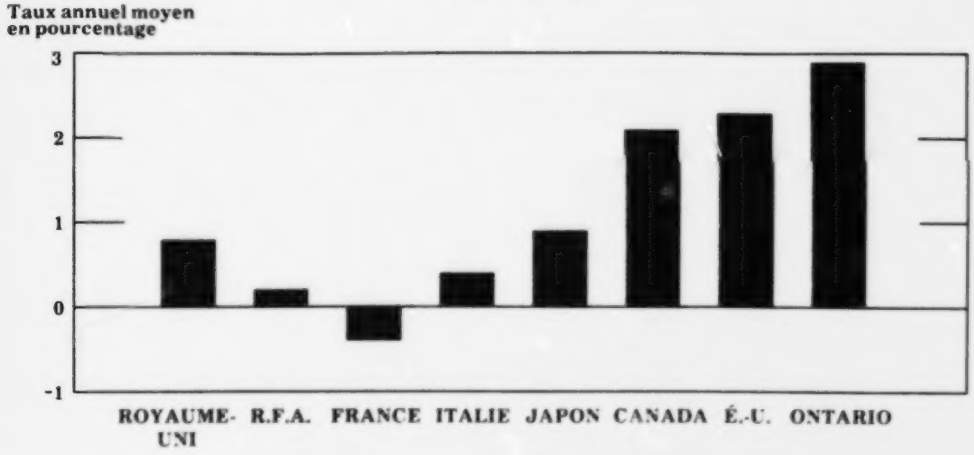

Sources : OCDE et Statistique Canada.

Prévisions

En Ontario, le marché du travail devrait continuer à reprendre de la vigueur l'année prochaine. La création d'emplois est estimée à 105 000, un peu moins que le chiffre moyen de 146 000 emplois en 1987. Le taux de chômage devrait atteindre une moyenne de 5,8 pour 100 en 1988, par rapport à 6,2 pour 100 en 1987.

Perspectives du marché du travail ontarien — **Tableau 1**

	1986	1987	1988	86/85	87/86	88/87
		(en milliers)			(évolution en %)	
Population active	4 897	5 011	5 104	2,3	2,3	1,9
Emploi	4 555	4 701	4 806	3,5	3,2	2,2
Création d'emplois	153	146	105	–	–	–
Chômage	342	310	298	–	–	–
Taux de chômage (%)	7,0	6,2	5,8	–	–	–
Taux d'activité (%)	68,5	68,8	69,1	–	–	–

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Main-d'oeuvre

La population active ontarienne augmentera de 2,3 pour 100 cette année et de seulement 1,9 pour 100 en 1988 selon les prévisions. L'accroissement de la population active au cours de ces deux années devrait provenir, à concurrence de 80 pour 100, de la croissance démographique (population source) et, à concurrence de 20 pour 100, de la hausse du taux d'activité.

Les migrations interprovinciales nettes de travailleurs, soit 40 000 personnes en 1986, devraient diminuer avec le rééquilibrage de la croissance économique dans l'ensemble du Canada. En revanche, les migrations internationales devraient s'intensifier. Globalement, on s'attend à voir 30 000 personnes de plus venir grossir les rangs de la population active ontarienne en 1988.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ONTARIENNE

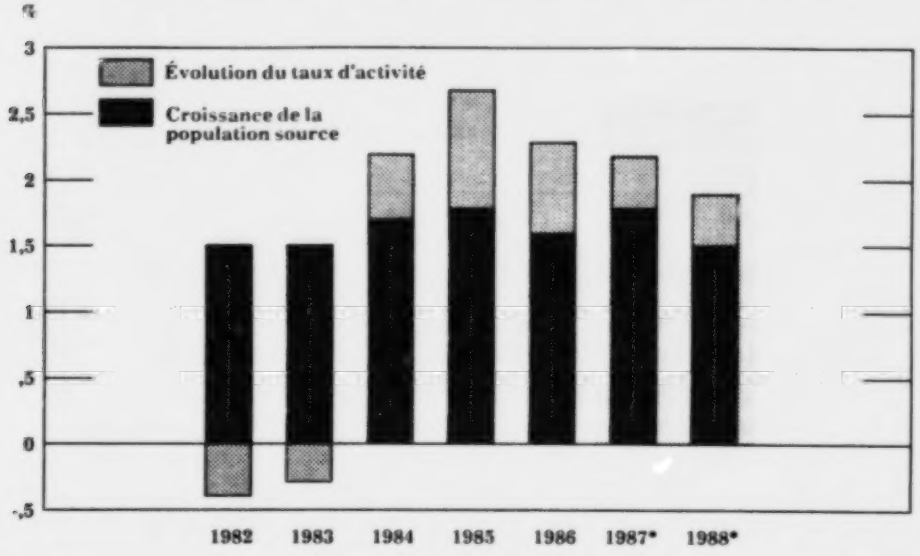

* Prévisions
Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En Ontario, le taux d'activité général ne cesse d'augmenter depuis 1983, en raison de la participation croissante des jeunes et des femmes, phénomène qui est en partie compensé par la réduction du nombre d'hommes dans la population active.

- Le taux d'activité des jeunes a gagné plus de quatre pour cent entre 1982 et 1987, ce qu'explique presque entièrement l'arrivée sur le marché du travail à temps partiel d'un plus grand nombre d'étudiants inscrits à plein temps.
- La hausse du taux d'activité des femmes de 25 ans ou plus, de 52, 6 pour 100 en 1982 à 56 pour 100 en 1987, correspond principalement à l'arrivée sur le marché des femmes ayant des enfants de moins de six ans.
- Le taux d'activité des hommes a baissé de deux pour cent entre 1982 et 1987 en raison du nombre décroissant de personnes âgées de la population active. Ainsi, le taux d'activité des hommes de 55 ans à 64 ans est tombé de 78,6 pour 100 en 1982 à environ 70 pour 100 en 1987.

TAUX D'ACTIVITÉ EN ONTARIO

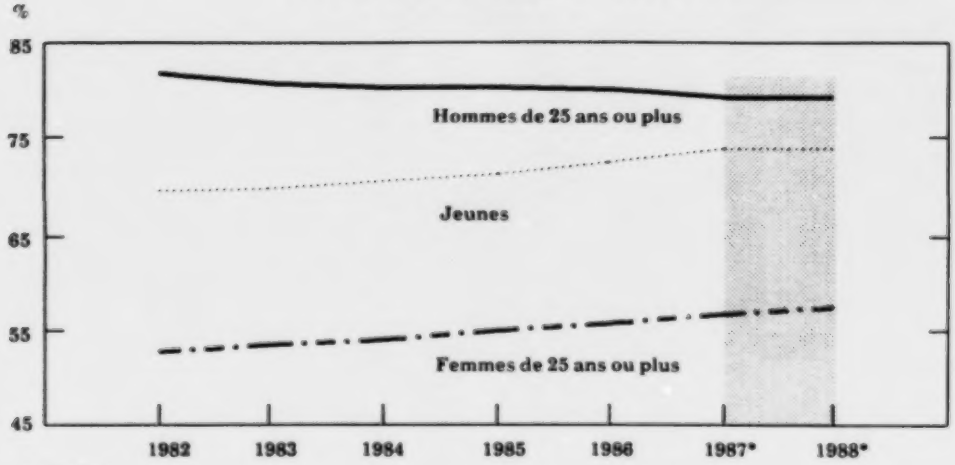

* Prévisions

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Ces tendances devraient se poursuivre tout au long de l'année 1988. Les femmes devraient donc représenter 45 pour 100 environ de la population active en 1988, par rapport à 41,8 pour 100 en 1980.

Offre de travail

La création d'emplois devrait ralentir en 1988, passant de 3,2 pour 100 en 1987 (+ 146 000 emplois) à 2,2 pour 100 (+ 105 000 emplois).

Si les emplois à temps partiel ont augmenté plus rapidement que les emplois à temps plein pendant la récession, la tendance s'est inversée depuis 1984. Depuis 1982, plus de 80 pour 100 des emplois créés en Ontario l'ont été à temps plein, surtout des postes de direction et de spécialistes. Sur les 139 000 emplois créés lors des dix premiers mois de l'année, 78 000 ont été des postes de direction et de spécialistes et 38 000 ont été ouverts dans les services, les ventes et le travail de bureau.

En 1988, le nombre des nouveaux emplois à temps plein devrait continuer à dépasser celui des emplois à temps partiel, lequel devrait représenter à peu près 15 pour 100 de l'emploi total.

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL EN ONTARIO

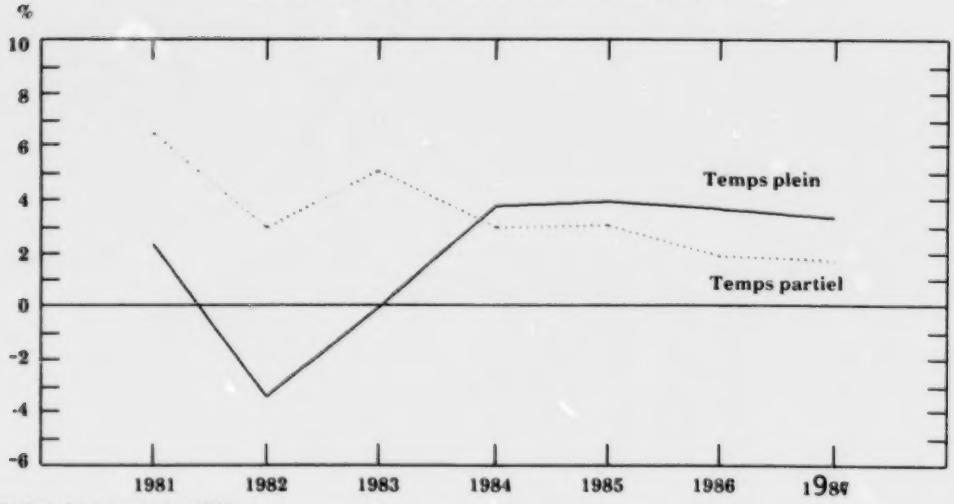

* De janvier à octobre 1987.
Source : Statistique Canada.

Le secteur privé, qui a généré 85 pour 100 des nouveaux emplois de 1982 à 1987, continuera sur sa lancée en 1988. Dans le secteur privé, les travailleurs indépendants ont connu un rapide essor, battant tous leurs records en 1985 avec 13 pour 100 de l'emploi total. Depuis, le nombre de travailleurs indépendants a crû plus modérément et cette tendance devrait se poursuivre en 1988.

Chômage

Le taux de chômage devrait être en moyenne de 5,8 pour 100 en 1988, son niveau le plus bas depuis 1974.

En Ontario, le taux de chômage des jeunes était de près de 10 pour 100 en moyenne en 1987, par rapport à 17,8 pour cent en 1983. Les jeunes, qui ont représenté jusqu'à 46,8 pour 100 des chômeurs en 1981, forment moins de 35 pour 100 des demandeurs d'emploi en 1987, en raison de leur poids démographique décroissant. L'écart traditionnel entre la proportion de jeunes et d'adultes sur le marché de l'emploi a aussi beaucoup diminué et le chômage des jeunes devrait continuer à baisser en 1988.

CHÔMAGE DES JEUNES EN ONTARIO

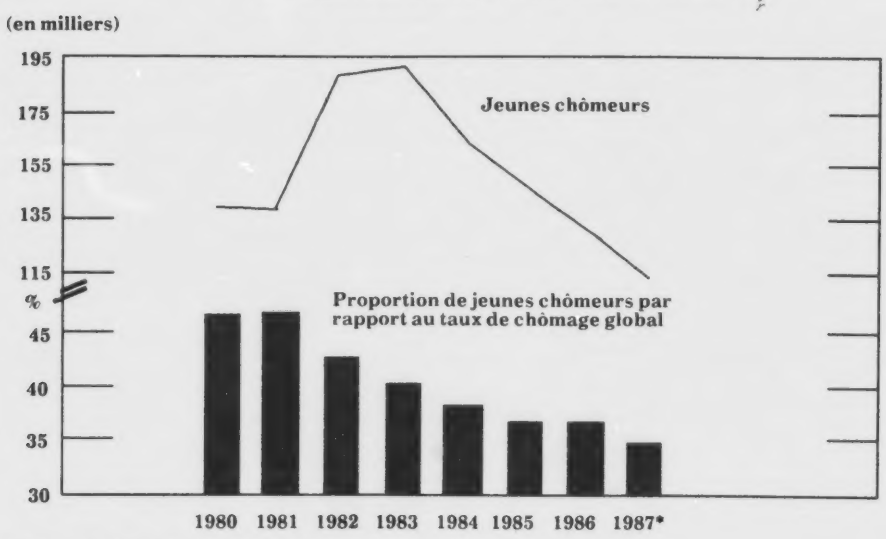

* De janvier à octobre 1987.
Source : Statistique Canada.

Malgré le dynamisme global du marché du travail ontarien, le nombre de chômeurs prolongés dépasse toujours nettement celui du début des années 1980. Rien qu'au cours des dix premiers mois de l'année 1987, les personnes en chômage pendant plus de six mois représentaient 17,2 pour 100 des chômeurs, par rapport à 13,8 pour 100 en 1980.

CHÔMAGE À LONG TERME EN ONTARIO

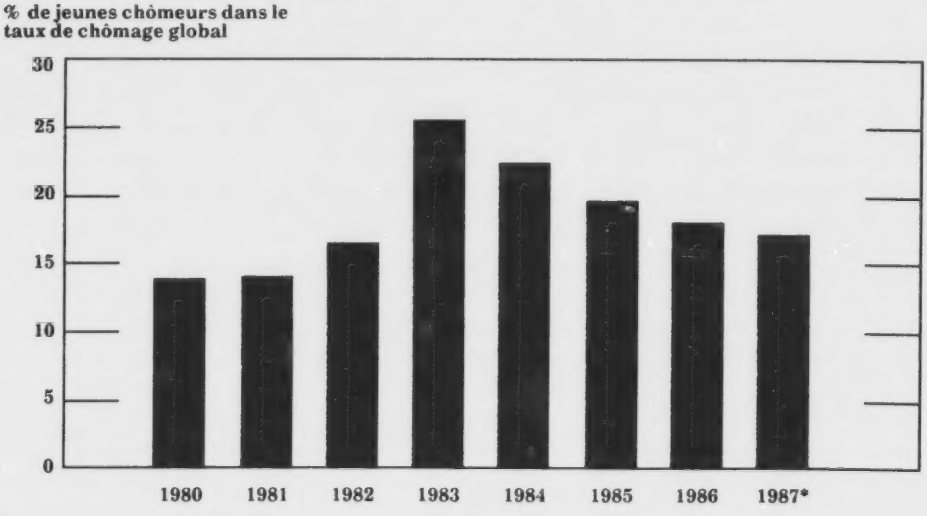

* De janvier à octobre 1987.
Source : Statistique Canada.

Accords de salaire

On ne prévoit qu'une faible progression du revenu réel par travailleur pour 1988, malgré un marché du travail plutôt serré, surtout dans la région de la communauté urbaine de Toronto.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 1987, les accords de salaire conclus en Ontario ont été modestes bien qu'ils aient dépassé les niveaux atteints en 1986 dans la province et qu'ils aient été supérieurs à la moyenne nationale.

- En Ontario, les accords de salaire conclus dans les entreprises ayant des conventions collectives prévoyaient des augmentations moyennes de 4,3 pour 100 en 1986. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1987, les hausses de salaire ont été en moyenne de 4,6 pour 100.
- Les augmentations de salaire ont été plus faibles sur le plan national qu'en Ontario, en raison d'un marché du travail plus serré dans la province. En 1986, la moyenne nationale a été de 3,4 pour 100. Pendant les neuf premiers mois de l'année 1987, les accords de salaire ont permis d'obtenir des hausses moyennes de salaire de 4 pour 100 à l'échelle nationale.
- Dans le secteur privé, les accords de salaire ont entraîné des hausses de salaire en général inférieures à celles du secteur public. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1987, les moyennes canadiennes ont été respectivement de 3,4 pour 100 et de 4,1 pour 100 dans le secteur privé et le secteur public. En Ontario, les augmentations de salaire ont été en moyenne de 4,3 pour 100 dans le secteur privé et de 4,8 pour 100 dans le secteur public pendant la même période.

ACCORDS DE SALAIRE
(PLUS DE 500 EMPLOYÉS)

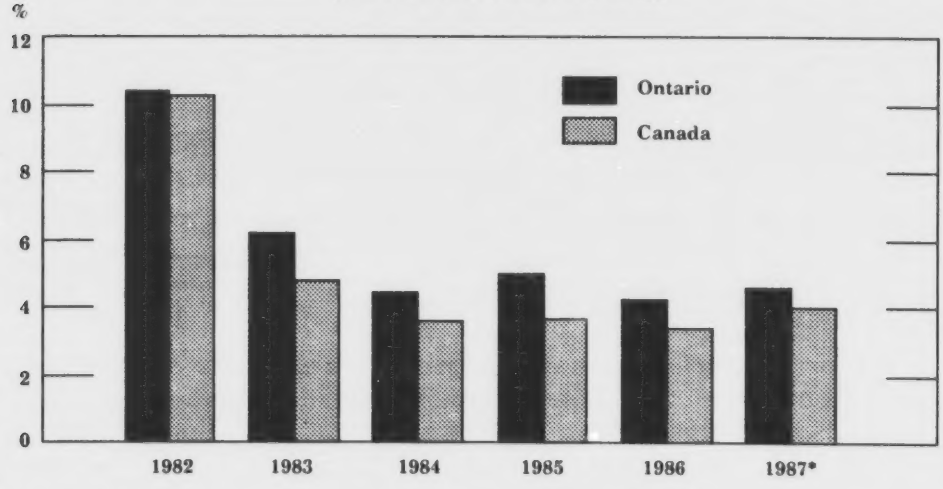

* **De janvier à septembre.**
Source : Travail Canada.

En Ontario, on prévoit que l'année prochaine les augmentations de salaire suivront plus ou moins l'inflation.

Rémunération non salariale

La rémunération non salariale représente une part croissante de la rémunération totale. On y inclut les charges liées au travail salarié, comme les jours fériés, les vacances et les congés payés ainsi que les charges

sociales, comme l'assurance-maladie, la pension et autres avantages sociaux. La contribution obligatoire des employeurs aux primes d'assurance-chômage, au RPC et l'indemnisation des travailleurs victimes d'accidents du travail constituent également des charges importantes entrant dans le calcul du coût du travail.

S'il est difficile d'évaluer précisément les formes de rémunération non salariale, il ne fait cependant aucun doute qu'elles progressent plus rapidement que l'ensemble des revenus du travail. Par exemple, la contribution obligatoire des employeurs, les cotisations aux régimes de retraite privés et à l'assurance-maladie représentent une part de plus en plus importante des revenus du travail en Ontario. Leur proportion était de 9,5 pour 100 pendant le premier semestre de 1987, par rapport à 8,6 pour 100 en 1982, et cette tendance devrait se poursuivre.

Inflation

Au Canada

L'année précédente a été marquée par la hausse régulière de l'inflation. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,4 pour 100 au cours des dix premiers mois de l'année 1987, par rapport à une moyenne annuelle de 4,1 pour 100 en 1986. D'après les prévisions, le taux d'inflation annuel de l'IPC canadien atteindrait 4,6 pour 100 en 1988, par rapport à 4,4 pour 100 cette année.

On prévoit de nouveau une hausse légèrement accentuée de l'inflation en 1988 pour les raisons suivantes.

- La hausse du taux d'inflation aux États-Unis et la dépréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises étrangères exerceront des pressions à la hausse sur les prix des produits importés.
- Après une chute brutale en 1986, les prix du pétrole se sont stabilisés, ce qui a permis de mettre fin à leurs effets déflationnistes. Le prix du baril de pétrole acheté par l'Ontario devrait rester à environ 19 dollars américains.
- Les cours de certaines matières premières montent. Les cours des métaux non ferreux ont augmenté de 9,9 pour 100 pendant la période de dix mois se terminant en octobre 1987 et les prix des produits du bois ont crû de 10,6 pour 100. On s'attend à une nouvelle hausse des prix des produits de base, étant donné la réduction des stocks internationaux provoquée par la demande industrielle.
- L'expansion actuelle gagnant les provinces dont l'économie dépend plus étroitement des ressources, le marché du travail national devrait se reserrer et entraîner des augmentations de salaire plus importantes.
- La modification des taux d'imposition et l'élargissement de l'assiette de la taxe de vente fédérale, dont la date d'application est prévue pour le 1er janvier 1988, exerceront des pressions à la hausse sur l'IPC canadien.

Les taux d'inflation de l'IPC canadien et américain se sont progressivement rapprochés pendant le courant de l'année. En octobre dernier et pour la première fois depuis le mois de décembre 1984, le taux d'inflation canadien était le plus bas. On s'attend cependant à ce que, de nouveau, il dépasse légèrement le taux américain en 1988.

En Ontario

En Ontario, l'inflation des prix à la consommation dépasse la moyenne nationale depuis 1983. Ce phénomène a continué pendant les dix premiers mois de l'année, ce qui est en grande partie imputable à l'augmentation plus rapide des prix des logements. En Ontario, le taux d'inflation des prix à la consommation devrait être en moyenne de 5,1 pour 100 cette année.

Les prix des logements devant progresser plus modérément l'an prochain, l'inflation des prix à la consommation en Ontario devrait s'aligner sur la moyenne nationale et atteindre 4, 7 pour 100 en 1988.

- Provoquée par l'augmentation brutale du prix d'achat des maisons, la hausse des coûts du logement, qui rentrent dans la composition de l'IPC ontarien, a atteint 5,6 pour 100 pendant les dix premiers mois de l'année, par rapport à la moyenne nationale de 3,9 pour 100. Cette augmentation est responsable à 42 pour 100 de la hausse du taux d'inflation des prix à la consommation et à 89 pour 100, de la différence avec la moyenne canadienne.
- L'existence d'un marché du travail plus serré a entraîné des augmentations de salaire plus élevées en Ontario qu'en général au Canada.

En Ontario, l'inflation des prix varie considérablement d'une ville à l'autre. C'est à Toronto, qui a vu le prix des maisons grimper le plus rapidement, qu'elle est la plus forte.

- À Toronto, l'indice des prix à la consommation a crû de 5,8 pour 100 au cours des dix premiers mois de l'année 1987. Les prix des logements y ont augmenté de 7,1 pour 100, ce qui a contribué, à concurrence de 47 pour 100, à l'inflation de l'indice de Toronto. Le krach boursier récent pourrait modérer la situation en 1988.
- Les villes d'Ottawa et de Thunder Bay ont connu une inflation générale bien moindre, respectivement de 4 pour 100 et de 3,2 pour 100. Les coûts du logement ont augmenté de 3 pour 100 à Ottawa et de 1,5 pour 100 à Thunder Bay.

INFLATION DE L'IPC EN ONTARIO ET AU CANADA

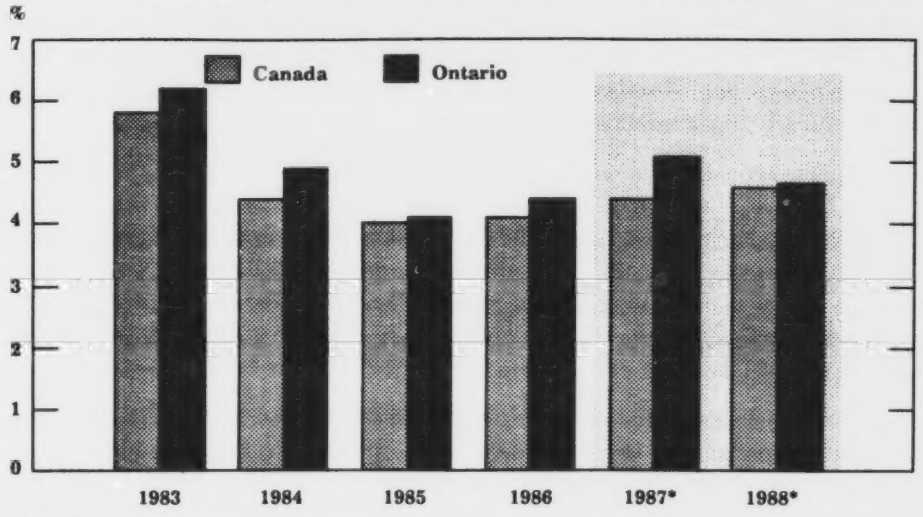

* Prévisions

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Questions et perspectives à moyen terme pour 1989-1991

Les perspectives à moyen terme portent sur la performance économique de l'Ontario de 1989 à 1991. Il faut souligner que ces projections ne constituent pas forcément des objectifs économiques et ne doivent pas nécessairement être considérées comme des résultats économiques acceptables.

Prévisions

Plusieurs hypothèses sous-tendent le scénario de référence :

- La croissance économique des États-Unis se ralentit sensiblement en 1989 sans pour autant entraîner une récession au Canada.
- La réduction progressive des déficits budgétaire et commercial des États-Unis et la relance de l'économie de la R.F.A. et du Japon soutiennent l'expansion économique mondiale.
- L'inflation des salaires et des prix reste de l'ordre de cinq pour cent.
- L'augmentation des prix de l'énergie suit l'inflation.
- Le dollar canadien se maintient à moins de 80 cents américains pendant la période en question.

Le tableau suivant résume les prévisions pour les années 1989 à 1991, c'est-à-dire une croissance soutenue, quoique plus modeste. L'économie de l'Ontario devrait d'abord connaître une croissance très faible en 1989 puis se redresser au cours des années suivantes. Le taux de croissance moyen pour l'ensemble de la période est de 2,5 pour 100 par année. Les graphiques suivants comparent les projections économiques aux périodes précédentes.

L'économie de l'Ontario de 1989 à 1991 **Tableau 2**
(moyenne annuelle)

	Scénario de référence
Croissance réelle (%)	2,5
Inflation (%)	5,0
Création d'emplois (en milliers)	87
Taux de chômage en 1991 (%)	5,6

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

ONTARIO : PERSPECTIVES À MOYEN TERME

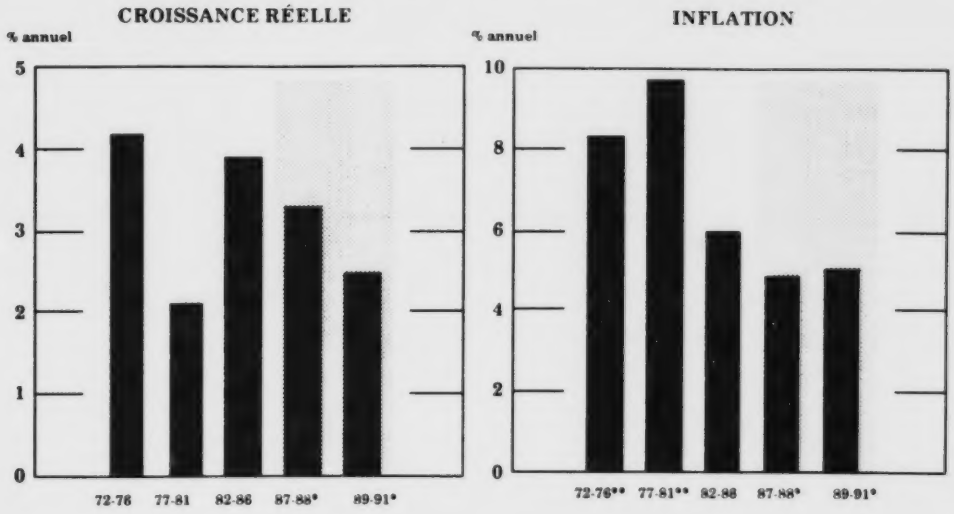

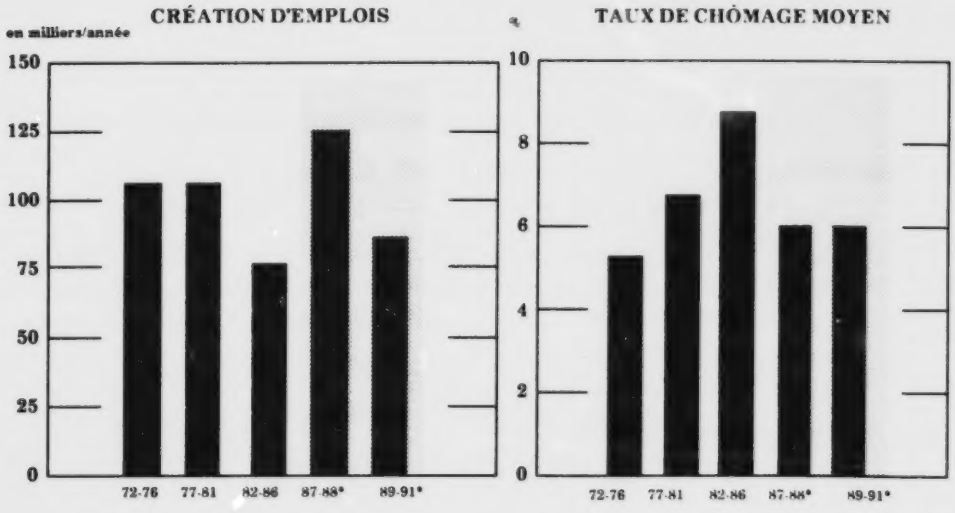

*** Prévisions**

**** Inflation du Canada car les données antérieures à 1980 ne sont pas disponibles pour l'Ontario.**

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Éléments-clés

L'économie américaine et l'économie mondiale

Au cours de la période prévisionnelle, l'économie américaine devrait connaître une croissance modérée de l'ordre de 1,9 pour 100 par an. Les efforts combinés du Congrès et du gouvernement fédéral pour alléger le déficit budgétaire américain se traduisent par un sérieux ralentissement de l'activité en 1989, suivi d'une reprise. La forte dépréciation du dollar américain depuis 1985 ouvre la voie à un redressement graduel de la balance commerciale tout au long de la période envisagée.

L'Europe de l'Ouest et le Japon agissent sur le plan budgétaire pour relancer modérément leurs économies respectives, ce qui atténue en partie les effets de la politique budgétaire de rigueur des États-Unis. Le taux de change intéressant du dollar canadien par rapport aux devises étrangères entraîne l'ouverture de nouveaux débouchés sur le marché américain et les marchés d'outre-mer.

L'économie canadienne

À moyen terme, l'économie canadienne continue sur la voie de l'expansion avec un taux annuel de croissance de 2,4 pour 100 pendant la période envisagée. La hausse régulière et modérée des prix des produits de base profite aux économies axées sur les ressources de l'Ouest et de l'Est du Canada et entraîne une meilleure répartition régionale de la croissance.

Ces prévisions supposent l'entrée en vigueur de la première étape de la réforme fiscale. Le projet de réforme fiscale devrait raisonnablement stimuler l'économie et notamment grâce aux effets que la réduction de l'imposition du revenu des particuliers aura sur leurs dépenses.

Marchés financiers

Les taux d'intérêt atteignent leur niveau record en 1989 lorsque l'inflation dépasse cinq pour cent. Les années 1990 et 1991 voient ensuite le taux d'inflation diminuer et entraîner avec lui une légère baisse des taux d'intérêt. Le dollar canadien profite du redressement de la position commerciale du Canada et de l'écart plus prononcé entre les taux d'intérêt canadien et américain. D'ici 1991, le dollar canadien s'échange contre 79 cents américains.

Prix du pétrole

À moyen terme, les prix réels du pétrole restent relativement stables malgré l'incertitude profonde qui règne au sein de l'OPEP. Le climat est favorable à l'investissement dans l'exploration pétrolière et l'exploitation des puits. Cette conjoncture stimule aussi bien l'économie des provinces qui produisent du pétrole et du gaz que les industries ontariennes fournissant les producteurs d'énergie.

Sources de croissance

Les investissements des entreprises et les exportations prennent la relève du logement et des biens de consommation et jouent à leur tour un rôle moteur dans la croissance économique à moyen terme de l'Ontario. La progression des investissements est appuyée par l'accroissement continu des ventes finales, le niveau élevé des taux d'utilisation des capacités de production et la hausse salutaire des bénéfices des entreprises.

Pendant la première partie de l'expansion actuelle, la baisse rapide du taux d'épargne favorise la croissance de la consommation réelle à un rythme nettement supérieur à celle du revenu réel disponible. L'endettement correspondant des consommateurs, lié à la hausse des taux d'intérêt au cours de la période en question, inverse alors la tendance.

À moyen terme, l'augmentation réelle des dépenses est inférieure à la croissance du revenu et le taux d'épargne abandonne son plancher de 1987. La réforme fiscale stimule momentanément les dépenses des consommateurs en 1989. Cependant, en 1990 et en 1991, la hausse du taux d'épargne a pour effet de freiner à nouveau ces dépenses.

La formation plus lente de nouveaux ménages et la flambée des prix du logement enrayent la demande de logements due à la poussée des années 1986 et 1987. On prévoit entre 70 000 et 75 000 mises en chantier par année.

Après 1989, les échanges reprennent et les exportations nettes contribuent plus fortement à la croissance économique en 1990 et 1991. Les exportations, freinées par la faiblesse de l'économie américaine en 1989, progressent les années suivantes. Quant aux importations, elles augmentent plus doucement à moyen terme, comme la demande intérieure.

Emploi, productivité et inflation

Emploi et population active

L'économie ontarienne crée 87 000 emplois annuels de 1989 à 1991. Le nombre d'emplois croît à un taux annuel moyen de 1,8 pour 100 et la population active, à un taux annuel moyen de 1,7 pour 100. Le taux de chômage baisse progressivement jusqu'à 5,6 pour 100 en 1991.

La croissance de la population active se ralentit à moyen terme, en raison du vieillissement de la population et donc de la proportion décroissante des plus de 15 ans. Ce phénomène n'est qu'en partie compensé par la hausse du taux d'activité.

Productivité

L'augmentation de la productivité joue un rôle essentiel dans les perspectives économiques à moyen terme de l'Ontario puisqu'elle influence la compétitivité des industries sur les marchés internationaux, la création d'emplois et la croissance du revenu réel. D'après les projections, la productivité croît presque au même rythme qu'à l'heure actuelle après avoir

très vite grimpé lors de la première étape de la période de reprise. L'accroissement annuel moyen de la production par employé, que l'on estime de 0, 7 pour 100 à moyen terme, se compare favorablement aux niveaux atteints à la fin des années 1970. Tout au long de cette période, l'accroissement relativement fort de la productivité dépend :

- de la stabilisation des prix réels de l'énergie,
- d'un taux d'inflation modéré,
- de la formation intensive de capital,
- et du vieillissement de la population active.

PRODUCTIVITÉ DE L'ONTARIO
(Taux de croissance annuels composés)

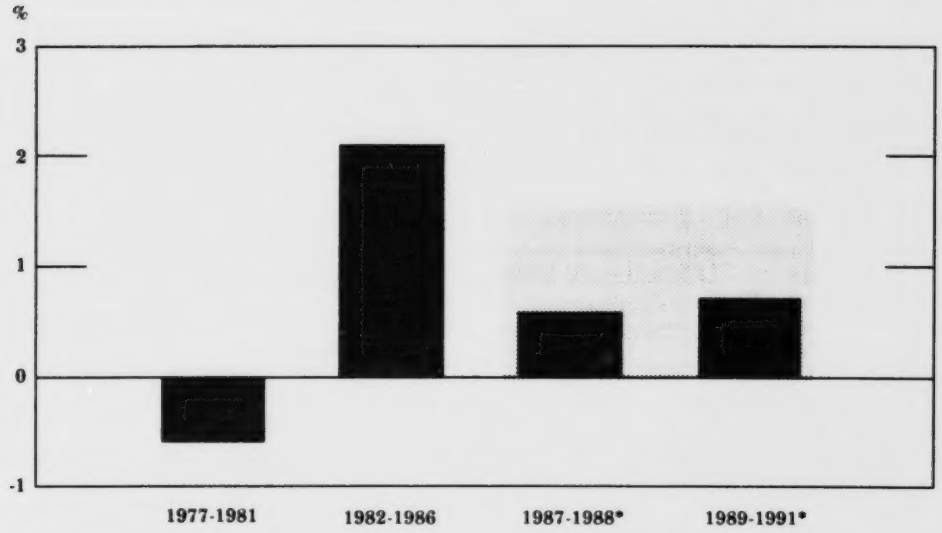

* **Prévisions**

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Inflation

L'inflation des prix à la consommation devrait être en moyenne de 5 pour 100 de 1989 à 1991. Elle atteint un maximum en 1989 en conséquence des augmentations de la taxe de vente fédérale prévues à la première étape. Après un ralentissement en 1989, l'inflation est plus modérée en 1990 et 1991.

Autre scénario : impact d'une récession aux États-Unis en 1989

Toutes les prévisions reposent sur des hypothèses. Comme l'économie de l'Ontario est ouverte et dépend étroitement du commerce extérieur, les principales hypothèses pour cette province sont liées à des facteurs extérieurs. Le scénario de référence décrit plus haut présume que l'environnement économique international est généralement favorable, surtout aux États-Unis. Cette section présente d'autres prévisions

économiques à moyen terme pour l'Ontario, fondées sur des hypothèses moins optimistes quant à la performance économique des États-Unis.

Dans ce scénario, la consommation intérieure aux États-Unis poursuit sa forte croissance en 1988. Le déficit commercial ne s'améliore donc pas, ce qui entraîne une dévaluation constante du dollar américain. La chute du dollar décourage l'apport de capitaux étrangers nécessaire pour financer le déficit budgétaire et le déficit commercial des États-Unis. Sa dévaluation fait également ressurgir le spectre de l'inflation. La Réserve fédérale adopte une politique de resserrement monétaire. En 1989, dans un effort pour réduire le déficit budgétaire, on adopte une politique fiscale restrictive. Cette dernière entraîne l'économie américaine dans une récession en 1989.

Dans ce scénario, le recul de l'économie américaine stoppe la croissance de l'économie ontarienne en 1989. L'impact de la récession américaine se fait d'abord sentir dans les secteurs exportateurs de l'Ontario, notamment ceux de l'automobile, des produits à base de matières premières et des biens d'équipement destinés aux marchés américains. Les pertes d'emplois et de revenu dans les secteurs exportateurs réduisent la demande intérieure.

En 1990, l'Ontario connaît une reprise économique et l'économie américaine, un regain de vitalité. La croissance de la production réelle et de l'emploi continue en 1991.

L'économie de l'Ontario de 1989 à 1991 : autre scénario **Tableau 3**
(moyennes annuelles)

	Scénario de référence	Récession
Croissance réelle (en %)	2,5	1,9
Inflation (en %)	5,0	4,2
Création d'emplois (en milliers)	87	78
Taux de chômage en 1991 (en %)	5,6	6,0

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

- La création d'emplois connaît une baisse abrupte en 1989 avant de remonter la pente pour s'établir en moyenne à 100 000 emplois en 1990 et 1991. Elle est en moyenne de 78 000 emplois au cours de l'ensemble de la période.
- Le taux de chômage monte de près d'un pour cent, atteignant 6,7 pour 100 en 1989. Les répercussions de la faible création d'emplois sur le taux de chômage sont partiellement atténuées par un ralentissement de la croissance de la population active. Une reprise de la croissance de l'emploi ramène le taux de chômage à 6 pour 100 en 1991.
- Le ralentissement de la croissance économique et la hausse du taux de chômage résultent en une inflation moins marquée que dans le scénario

de référence. Au cours de la période allant de 1989 à 1991, les prix à la consommation en Ontario montent à un taux moyen annuel de 4,2 pour 100.

Première étape de la réforme fiscale

Les prévisions à moyen terme tiennent compte de l'impact économique qu'aura la première étape de la réforme fiscale que le gouvernement fédéral a annoncée en juin dernier. Ces mesures auront pour effet de réduire les recettes qui découlent de l'impôt sur le revenu des particuliers, et les pertes seront contrebalancées par une augmentation des recettes provenant des impôts des compagnies et des recettes de la taxe de vente fédérale dont l'assiette sera élargie. Les taux d'imposition des compagnies seront abaissés, mais l'assiette en sera élargie grâce à un certain nombre de mesures, dont une réduction des taux de déduction pour amortissement.

L'effet net de la première étape de la réforme fiscale sur l'économie de l'Ontario sera légèrement positif. En 1991, la production réelle est de 0,3 pour 100 plus élevée qu'elle ne l'aurait été en l'absence de réforme fiscale. Les dépenses des consommateurs sont stimulées par une croissance plus marquée du revenu disponible. Les dépenses d'investissements des entreprises sont moins fortes, principalement en raison de la réduction des provisions pour amortissement. Diverses augmentations de la taxe de vente font monter les prix à la consommation à court terme, mais cet effet s'estompe graduellement.

- Les résultats du scénario illustré dans le tableau 4 sont fondés sur l'hypothèse que la réforme fiscale définitive est telle que celle annoncée en juin 1987 par le ministre des Finances. À ce sujet, l'Ontario a proposé d'apporter des changements à cette réforme notamment en ce qui concerne la déduction pour amortissement, la mise en application de règles concernant les dépenses en immobilisations et les incitations aux dépenses de recherche-développement de certaines compagnies.

Impact de la réforme fiscale sur l'économie de l'Ontario, première étape **Tableau 4**
(en pourcentage)
(comparé au scénario sans réforme fiscale)

	1988	1989	1990	1991
Production réelle	0,0	0,2	0,3	0,3
Consommation	0,1	0,9	1,3	1,2
Investissements des entreprises	0,4	-0,8	-1,0	-1,3
Taux d'inflation de l'IPC*	0,3	0,2	0,1	0,0

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.
* Fluctuation exprimée en pourcentage.

Les perspectives à moyen terme ne prennent pas en considération la deuxième étape proposée dans la réforme fiscale qui prévoit l'introduction, à l'échelon national, d'une nouvelle assiette élargie pour la taxe de vente. La nature des modifications et le moment de leur application à la deuxième étape restent à préciser.

Accord entre le Canada et les États-Unis sur les échanges commerciaux et l'investissement

Il est impossible d'assigner une seule valeur numérique à l'impact macroéconomique du projet d'accord entre le Canada et les États-Unis sur les échanges commerciaux et l'investissement. L'accord proposé touche un grand nombre de domaines et de questions – par exemple, la réduction des tarifs, les investissements, l'énergie, les services, la politique d'achat, l'agriculture et le règlement des différends – dont la plupart, sinon tous, se prêtent difficilement au simple calcul arithmétique. Il s'agit là de questions d'équilibre entre les avantages que le Canada tirera de l'accord par rapport aux États-Unis. Beaucoup affirment que le Canada n'a tiré que peu d'avantages de l'ensemble des propositions de l'accord mais que par contre il devra faire face à des coûts plus élevés. En outre, dans des domaines comme les prix de l'énergie, les restrictions quantitatives des exportations et les investissements étrangers, certaines questions sont reliées aux possibilités futures de poursuivre le développement régional et industriel.

Cette section ne se veut donc pas une évaluation globale des coûts ou des avantages de l'accord proposé, et ce document ne passe pas en revue le pour et le contre de chaque élément de l'accord proposé. Une telle analyse serait beaucoup trop longue.

Cette section, toutefois, fait mention de l'impact des réductions réciproques de tarifs et de l'incapacité à accroître réellement "la garantie d'accès" du Canada au marché américain.

Advenant l'adoption d'une loi sur les réductions tarifaires proposées dans le projet d'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, ces réductions seraient mises en application graduellement à partir de 1989. Les tarifs entre le Canada et les États-Unis étant en moyenne relativement bas, les secteurs du commerce bilatéral frappés de tarifs étant peu nombreux et les modifications ne devant être introduites que graduellement sur une période de dix ans, on peut penser que l'impact général de cette mesure au cours de la période prévisionnelle allant jusqu'en 1991 sera minime comparé à la croissance économique anticipée.

La réduction des tarifs canadiens aura des répercussions sur quelques industries notamment celles du conditionnement des aliments et des appareils ménagers. Néanmoins, le prix légèrement inférieur des importations devrait réduire le prix à la consommation tout en augmentant légèrement les revenus réels au Canada, ce qui en retour fera monter en flèche la demande globale et stimulera l'industrie en général. Le retrait graduel des tarifs imposés par les États-Unis sur les exportations canadiennes peut rendre légèrement plus concurrentielles certaines industries canadiennes dans les marchés américains. Dans l'ensemble, les

effets nets d'une réduction mutuelle des tarifs seront très minimes quoique très légèrement positifs. Cela ne veut pas dire, toutefois, que l'accord sur la réduction des tarifs serait, en soi, le fruit d'une négociation tant à l'avantage du Canada étant donné le point de départ relativement plus élevé pour les tarifs canadiens. On peut s'attendre à ce que les frais d'ajustement soient plus élevés tant sur le plan absolu que relatif au Canada qu'aux États-Unis mais cette question n'a pas été envisagée dans les principes de l'accord proposé.

Les avantages potentiels de l'ensemble de l'accord auraient été plus forts si l'accord proposé avait prévu de meilleurs mécanismes pour protéger davantage les exportations canadiennes contre le harcèlement en vertu des lois américaines de protection des contingents. Ces mécanismes auraient donné un "accès plus sûr". En outre, si l'accord avait prévu le retrait de la taxe sur le bois d'oeuvre exporté, l'accès aux contrats d'approvisionnement de la defense américaine et aux contrats d'approvisionnement de l'état et des administrations locales, les avantages économiques auraient été plus substantiels. Le cas échéant, l'Ontario et le reste du Canada auraient pu prévoir des augmentations des dépenses d'investissement. La croissance de la productivité aurait été plus forte à moyen terme. Les gains découlant de l'exportation auraient été plus élevés, ce qui aurait renforcé le dollar canadien et/ou permis de réduire les taux d'intérêt.

Croissance démographique

La croissance démographique et l'évolution de la pyramide des âges influent largement sur la croissance économique en raison de leur effet sur la disponibilité et la qualité de la main-d'oeuvre ainsi que l'épargne. Elles influencent également le niveau et la nature de la demande intérieure.

On s'attend actuellement à ce que la population de l'Ontario atteigne 9,7 millions d'habitants en 1991 et 10,7 millions d'ici 2006. Le taux moyen annuel de croissance entre 1986 et 1991 sera à peine de plus d'un pour cent comme il l'était dans la première moitié des années quatre-vingts. La contribution relative de la croissance naturelle augmente jusqu'en 1991, mais chute considérablement dans les années quatre-vingt-dix.

Le bulletin démographique de juin 1987 contient de plus amples détails sur les prévisions. On présume que les taux de fécondité fluctueront légèrement autour de leur niveau actuel; les taux de mortalité continueront leur lent déclin graduel; il devrait y avoir une hausse de l'immigration conformément aux objectifs de la politique fédérale; on suppose que les gains récents attribuables à la migration interprovinciale nette s'amenuiseront pour atteindre les niveaux moyens précédents d'ici le début des années quatre-vingt-dix à mesure que la croissance économique s'étendra aux régions du Canada.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS CERTAINS PAYS**

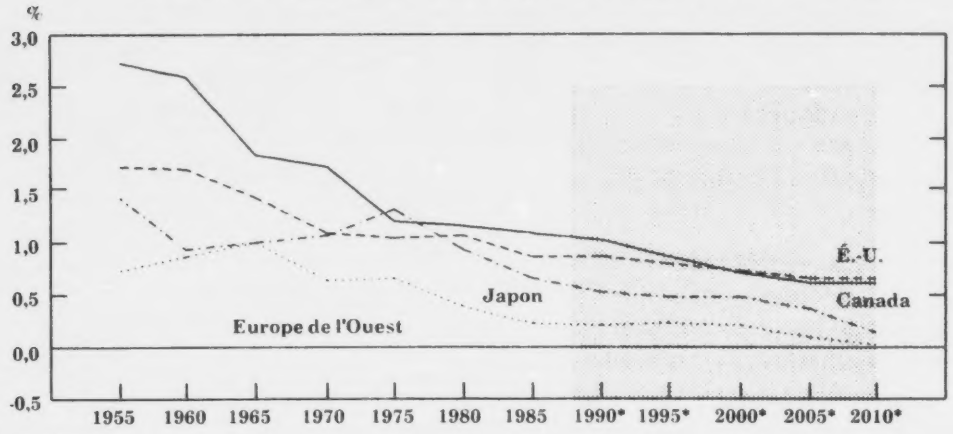

* Prévisions

** Les pourcentages représentent les augmentations moyennes annuelles au cours des cinq années précédentes.

Source : Perspectives démographiques mondiales, Nations unies.

Au cours des vingt prochaines années, la population de l'Ontario continuera de croître à un rythme plus rapide que celui de la plupart des pays industriels et des autres provinces. Les pays européens et le Japon connaîtront une croissance démographique nulle. La population de l'Ontario devrait croître au taux moyen de 0,8 pour 100 par année.

Comparaison des performances de grands états industriels

Ces dernières années, la performance économique de l'Ontario a été l'une des plus fortes parmi les grandes compétences territoriales industrielles de l'Amérique du Nord. Aux États-Unis, les plus grands états industriels sont la Californie, le New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, le Michigan, le Texas, l'Illinois, la Caroline du Nord, le New Jersey et le Massachusetts. En 1986, ces dix états ont fourni 55 pour 100 des emplois aux États-Unis dans le secteur manufacturier et 53 pour 100 du total des emplois.

CROISSANCE DE L'EMPLOI
de 1984 à 1987*

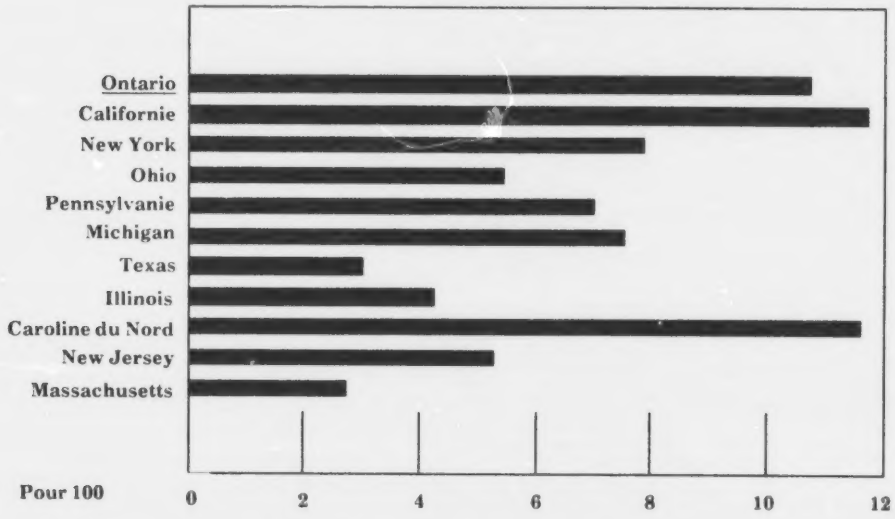

* Fondée sur le nombre d'emplois de janvier à octobre.
Sources : Statistique Canada et DRI.

La croissance totale de l'emploi pour la moyenne des dix plus grands états industriels des États-Unis de 1984 à 1987 (de janvier à octobre) a été de 7,1 pour 100. En Ontario, le taux comparable a été de 10,8 pour 100. Le taux total de création d'emplois en Ontario n'a été surpassé que par deux des dix principaux états industriels.

- L'emploi a augmenté de 11,7 pour 100 en Californie et de 11,6 pour 100 en Caroline du Nord au cours de la même période.
- Le niveau de l'emploi n'a augmenté que de 3 pour 100 au Texas, à la suite du revirement de la situation énergétique. Le Massachusetts n'a connu qu'un gain d'emplois de 2,7 pour 100 en dépit du niveau plus élevé des dépenses consacrées à la défense et d'une base technologique en expansion.

Les entreprises de fabrication emploient plus d'un million d'Ontariens. En 1986, plus de 90 pour 100 des exportations ontariennes étaient produites par des entreprises manufacturières. Il en découle donc que si ce secteur se porte bien, c'est l'économie de l'Ontario toute entière qui s'en ressent. Des données comparatives sur la croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier révèlent une performance relativement forte en Ontario. La

croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier de l'Ontario a surpassé celle de tous les principaux états industriels américains.

- En Ontario, l'emploi dans le secteur manufacturier a augmenté de 4,9 pour 100 entre 1984 et 1987 (janvier à septembre). Le nombre de personnes employées dans ce secteur a chuté en moyenne de 3,8 pour 100 dans les dix plus grands états industriels américains au cours de la même période, soit une perte nette de 410 000 emplois.

CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER*
de 1984 à 1987

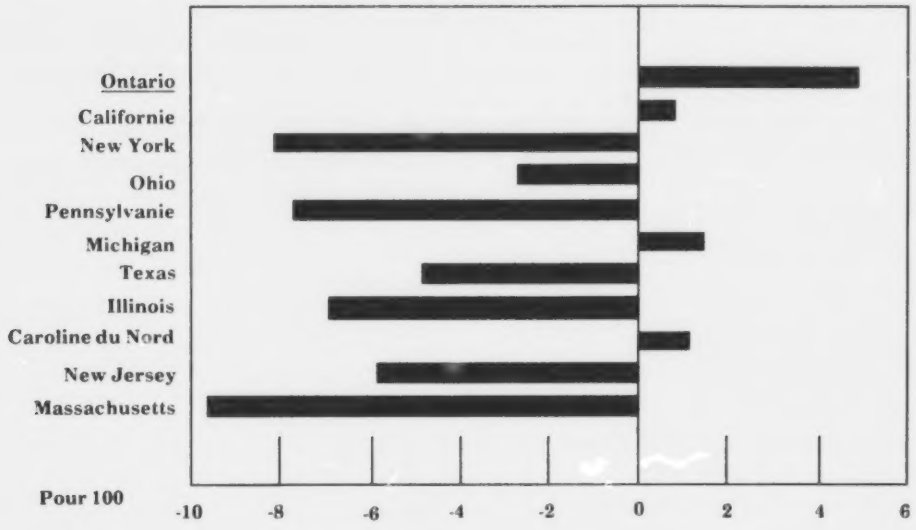

* Fondée sur le nombre d'emplois de janvier à septembre.
Sources : Statistique Canada et DRI.

Climat d'investissement dans le secteur manufacturier

Compétitivité à l'échelle internationale

La fluctuation des taux de change peut exercer une action appréciable sur la compétitivité à l'échelle internationale. Le yen (japonais) et le DM ont pris près de 80 pour 100 de valeur par rapport aux dollars américains et canadiens au cours des trois dernières années. Les devises d'autres pays européens ont pris de la valeur par rapport aux devises nord-américaines, bien qu'à un rythme plus lent.

Ces changements ont rendu le secteur manufacturier du Canada plus compétitif et les marchés canadiens et américains beaucoup moins lucratifs pour les exportateurs japonais et européens. Les exportateurs japonais convoitent maintenant moins les marchés d'Amérique du Nord, leurs efforts de commercialisation étant plutôt dirigés vers les marchés européens. On remarque aussi que les entreprises européennes et japonaises ont de plus en plus tendance à faire des investissements directs en Amérique du Nord. Les investissements directs dans les industries de l'automobile et des pièces d'automobiles de l'Ontario ont été particulièrement importants.

REVALORISATION DE CERTAINES DEVISES
par rapport AU DOLLAR CANADIEN
de 1982 à 1987

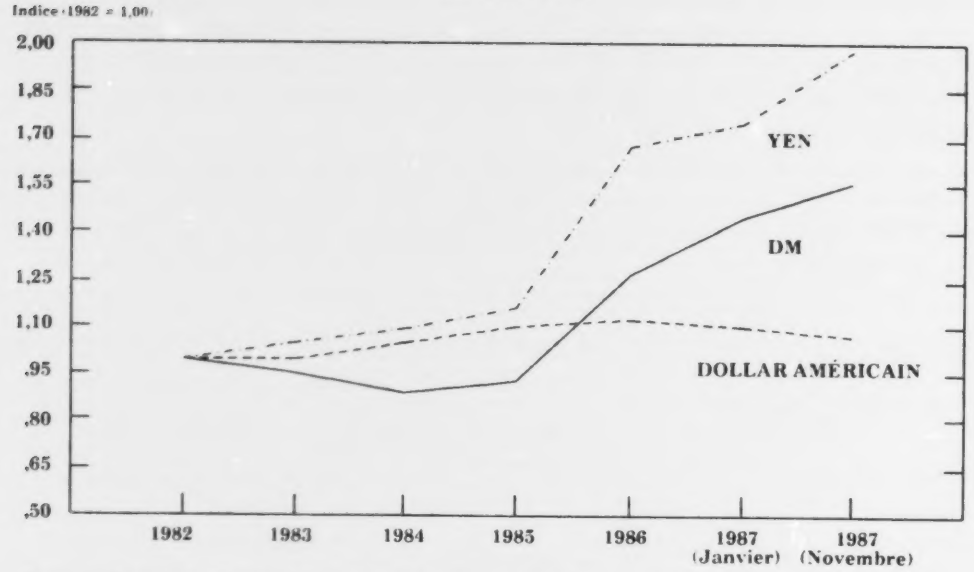

Sources : Banque du Canada et Direction de la trésorerie de la Banque de Montréal.

Comme le suggère le graphique ci-dessous, la fluctuation des taux de change a provoqué des hausses du coût unitaire de la main-d'oeuvre des secteurs manufacturiers plus accentuées au Japon et en Allemagne qu'au Canada et aux États-Unis.

COÛT UNITAIRE DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE CERTAINS PAYS
de 1982 à 1986 (en dollars américains)

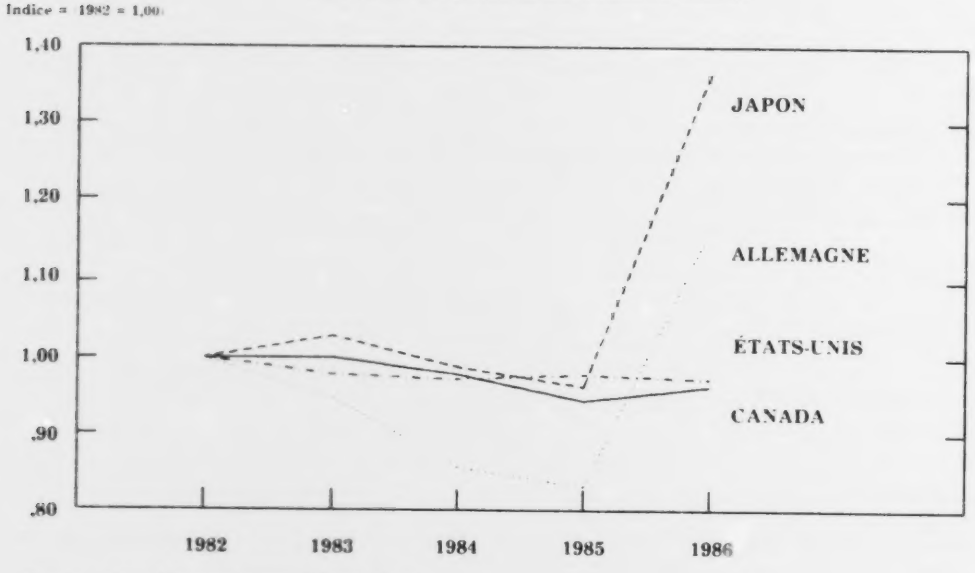

Source : United States Bureau of Labor Statistics.

À l'heure actuelle, les coûts de production des industries manufacturières du Canada se comparent favorablement à ceux des États-Unis et du Japon en termes de rémunération horaire totale, et cela, en tenant compte tant des

salaires que des avantages sociaux. Des données récentes indiquent qu'aux taux actuels de change, les rémunérations horaires dans les industries du matériel de transport, des machines, des métaux ouvrés et des produits chimiques sont nettement moins élevées au Canada que dans les deux autres pays. Dans l'ensemble du secteur manufacturier, les rémunérations horaires au Canada sont à peu près les mêmes qu'au Japon et sensiblement moins élevées qu'aux États-Unis.

Rémunération horaire dans certaines industries, Canada, É.-U. et Japon **Tableau 5**
(dollars canadiens de 1986, chiffres redressés pour refléter les taux de change de nov. 1987*)

Industrie	Canada	É.-U.	Japon
Matériel de transport	18,18	24,35	19,67
Appareils électriques	14,30	17,50	13,90
Textile	11,56	11,63	11,19
Métaux ouvrés	14,58	17,71	15,53
Machines	15,89	18,98	17,88
Produits chimiques	16,18	21,86	24,66
Papier	19,96	20,26	16,48
Total du secteur manufacturier	**15,35**	**17,43**	**15,65**

* Taux de change suivants :
1 $ CAN = 0,758 $ US
1 $ CAN = 102 yens

Source : United States Bureau of Labor Statistics.

La compétitivité accrue de l'Ontario s'est traduite par une augmentation du nombre d'emplois. Comme le montre le tableau 6, depuis la récession, la croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier de l'Ontario a été assez impressionnante comparée à celle d'autres pays.

Fluctuation de l'emploi dans le secteur manufacturier en Ontario et dans certains pays, 1986/1982 **Tableau 6**
(en pourcentage)

ONTARIO	**7,5**
Japon	5,9
États-Unis	2,1
Suède	-1,9
Allemagne de l'Ouest	-2,4
Norvège	-4,6
Royaume-Uni	-9,8
Italie	-9,9
France	-10,2

Sources : United States Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada.

Les exportations aux États-Unis de produits fabriqués en Ontario ont nettement plus augmenté au cours des années quatre-vingts, que les ventes au reste du Canada. Cela se manifeste plus clairement dans les industries du matériel de transport, des appareils électriques, du meuble et des métaux de première transformation.

Dépenses d'électricité mensuelle des industries, 1987 **Tableau 7**
(en dollars canadiens)

Californie (Los Angeles)	32 652
New York (Ville de New York)	44 500
Illinois (Chicago)	39 515
Massachusetts (Boston)	29 057
Ontario (Ville de Toronto)	20 850

Remarques : Le taux de change d'un dollar canadien est de 0,758 $ US.
Basé sur une consommation industrielle de 400 000 kwh et une demande de 1 000 kw en période de pointe.
Source : Ontario Hydro.

L'accroissement des exportations de produits ontariens aux États-Unis est attribuable, en grande partie, aux taux de change avantageux et au regain de la demande américaine d'automobiles construites au Canada. En raison de l'affaiblissement constant du dollar canadien, qui est descendu à environ 0,75 $ US, les salaires sont en général plus bas en Ontario que dans les états américains frontaliers (ex. : Michigan) et concurrencent ceux d'états où ils sont encore moins élevés, notamment, la Géorgie. Les compagnies de l'Ontario jouissent d'autres avantages, comme des coûts moins élevés pour les services de santé et l'énergie.

Salaires horaires de certaines industries **Tableau 8**
(dollars canadiens de 1986, chiffres redressés pour refléter les taux de change de 1987)

		États-Unis		
Industrie	**Ontario**	Michigan	Géorgie	Total É.-U.
Matériel de transport	**14,30**	19,82	17,27	16,90
Appareils électriques	**11,09**	14,18	14,27	12,73
Textile	**10,45**	-	8,94	9,14
Métaux ouvrés	**11,31**	16,66	11,75	13,05
Machines	**12,31**	17,08	12,90	13,97
Produits chimiques	**12,61**	17,04	13,72	15,80
Total du secteur manufacturier	**12,11**	**16,89**	**11,00**	**12,84**

Remarques : Le taux de change d'un dollar canadien est de 0,758 $ US.
Ce tableau est différent du tableau 5 en ce qu'il comprend les heures supplémentaires, mais non les avantages sociaux.
Sources : United States Bureau of Labor Statistics et Statistique Canada.

Utilisation de la capacité manufacturière

L'utilisation de la capacité manufacturière totale s'est accrue d'un pour cent au cours du premier trimestre de 1987 pour atteindre un niveau de 86,8 pour 100 et s'est maintenue à 86, 7 pour 100 au cours du deuxième trimestre de cette année. Les industries de fabrication de biens non durables ont utilisé un taux plus élevé de leur capacité (90,7 pour 100) que celles produisant des biens durables (83,1 pour 100).

Plusieurs industries sont sur le point d'atteindre leur limite de capacité, surtout celles des appareils électriques, des produits minéraux non métalliques, du caoutchouc et des plastiques, du bois, du meuble, du textile et du pétrole qui utilisent plus de 95 pour 100 de leur capacité. Par contraste, les industries des machines et du matériel de transport utilisent leur capacité à un niveau relativement bas (moins de 75 pour 100).

TAUX D'UTILISATION DE LA CAPACITÉ DU SECTEUR MANUFACTURIER DU CANADA
DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1987

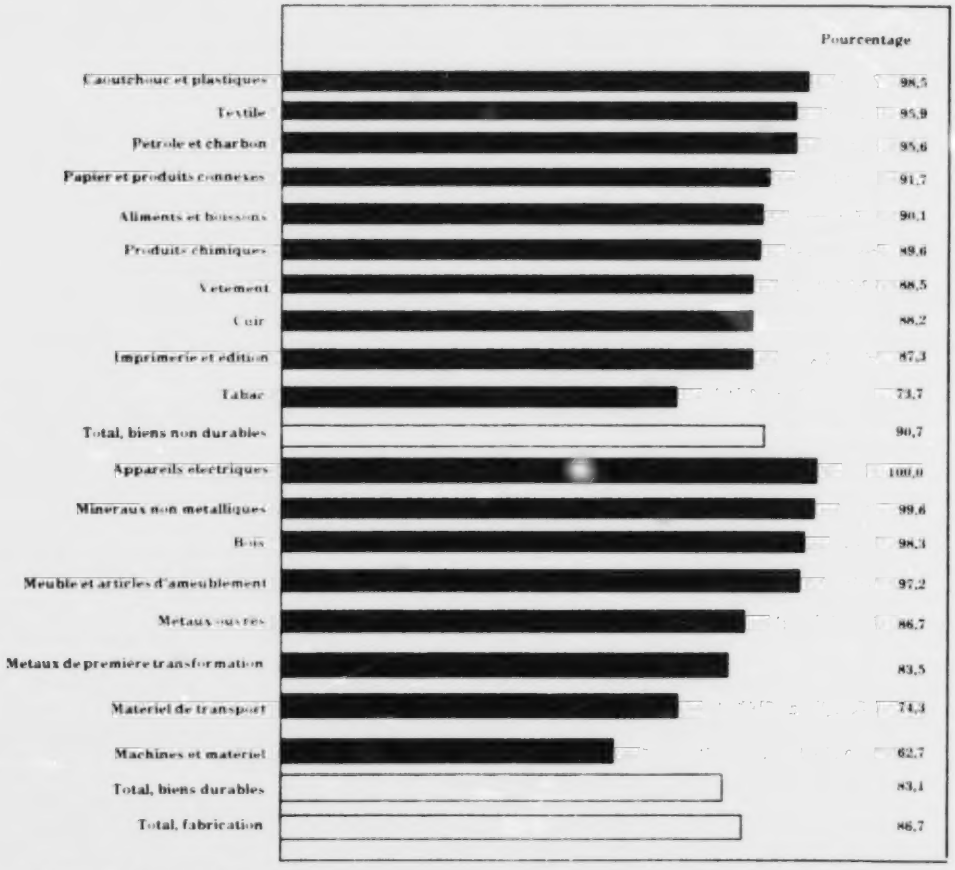

Source : Banque du Canada.

Perspectives d'investissement dans le secteur manufacturier

L'accroissement des investissements dans le secteur manufacturier au cours des dernières années est largement attribuable aux investissements dans

les industries de l'automobile et de l'acier. En 1987, la croissance des investissements a été moins spectaculaire, mais mieux répartie entre les industries en raison d'une augmentation de la demande des consommateurs, de taux d'utilisation élevés de la capacité de production, d'une hausse des bénéfices et du fait que les industries sont constamment incitées à acheter des machines et du matériel pour demeurer concurrentielles.

En 1987, les investissements dans le secteur manufacturier devraient représenter environ un tiers du total des investissements du secteur des entreprises de l'Ontario, et ces investissements (2,4 milliards de dollars) ont été faits principalement dans l'industrie du matériel de transport, suivi des industries des métaux de première transformation, des aliments et boissons, des produits chimiques et enfin, des appareils électriques.

Les industries où l'on constate une hausse appréciable des investissements par rapport à l'année dernière sont l'imprimerie et l'édition, le bois, les appareils électriques, le papier et les produits connexes ainsi que les aliments et boissons. Il y a eu un déclin dans les industries de la transformation des métaux, du textile et des produits connexes et enfin, des métaux de première transformation.

Investissements des industries manufacturières de l'Ontario, 1986 et 1987 **Tableau 9**

Industries	1986 en millions de dollars (chiffres réels)	1987 en millions de dollars (projets)	1987 Part du total en %	1987/1986 Variation annuelle en %
Industries primaires	**1 378,0**	**1 461,7**	**17,7**	**7,9**
Bois	57,5	81,7	1,0	42,1
Papier et produits connexes	331,6	415,5	5,0	25,3
Métaux de première transformation	988,9	964,5	11,7	(2,5)
Matériel de transport	**2 379,1**	**2 447,0**	**29,7**	**2,9**
Produits industriels	**2 145,7**	**2 178,6**	**26,4**	**8,5**
Transformation des métaux	572,3	348,1	4,2	(39,2)
Machines	209,8	238,7	2,9	13,8
Caoutchouc et plastiques	230,7	253,0	3,1	9,7
Appareils électriques	353,3	488,0	5,9	38,1
Minéraux non métalliques	182,1	200,3	2,4	10,0
Produits chimiques et pétrole raffiné	597,5	650,5	7,9	8,9
Produits de consommation	**883,0**	**1 106,8**	**13,4**	**29,4**
Aliments, boissons et tabac	516,1	644,9	7,8	25,0
Textile et produits connexes	201,1	197,6	2,4	(1,7)
Meuble et articles d'ameublement	38,1	44,5	0,5	16,8
Imprimerie et édition	127,7	219,8	2,7	72,1
Total du secteur manufacturier*	**7 761,5**	**8 245,5**	**100,0**	**6,2**

* Comprend les industries manufacturières diverses et les éléments en capital imputés aux dépenses d'exploitation.

Source : Statistique Canada

À la suite d'une croissance annuelle moyenne substantielle - de 6,6 pour 100 de 1982 à 1986 et de 6,2 pour 100 de plus en 1987 - on prévoit que les investissements dans le secteur manufacturier connaîtront une hausse de quelque 4,3 pour 100 par année au cours de la période prévisionnelle de 1988 à 1991. Ce ralentissement reflète l'affaiblissement général prévu de la croissance économique au Canada et aux États-Unis ainsi que l'achèvement de projets importants dans les industries de l'automobile et de l'acier.

Les nouveaux investissements en immobilisation des fabricants de l'Ontario atteindront près de 10 milliards de dollars au total d'ici 1991. Les pressions que subissent les industries pour améliorer la qualité de leurs produits et réduire leurs coûts pour faire face à la concurrence ainsi que les taux d'intérêt relativement stables devraient encourager les dépenses en matériel.

CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE L'ONTARIO de 1982 à 1991

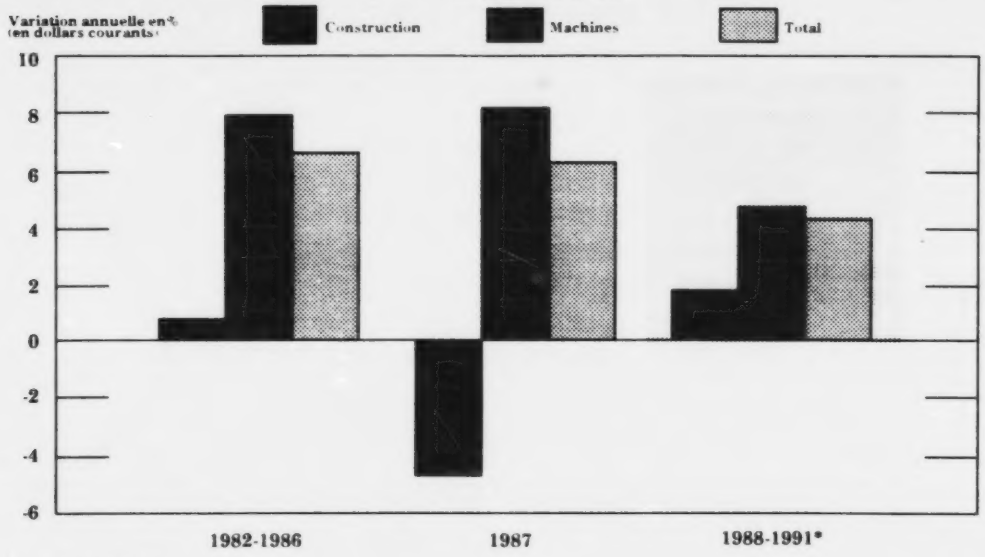

* Prévisions
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Perspectives par secteur économique

Vue d'ensemble

Au cours des cinq dernières années, l'économie a connu une expansion rapide; cette croissance a toutefois touché un nombre relativement peu élevé d'industries. La croissance du secteur manufacturier a été en moyenne de 4,4 pour 100 par année. Cette poussée est attribuable en grande partie à la très forte croissance de l'industrie du matériel de transport. La croissance du secteur primaire a été en moyenne de 5,1 pour 100 et a été soutenue par la hausse rapide de la production d'or.

De 1988 à 1991, l'expansion devrait se poursuivre, mais à un rythme plus modéré tant dans le secteur primaire que dans le secteur manufacturier.

(Voir tableau 10.) La croissance devrait être répartie plus largement parmi la plupart des industries grâce à des niveaux plus élevés de dépenses d'investissements et à des coûts plus concurrentiels à l'échelle internationale à la suite des changements récents des taux de change.

Perspectives des secteurs primaire et manufacturier en Ontario **Tableau 10**
(en dollars de 1981)

	1986		Production réelle	
			Variation annuelle en %	
	Emplois	Production réelle en millions de dollars	1987	1988-1991
Secteur primaire	159 437	6 050	6,0	1,9
Secteur manufacturier	950 834	38 369	2,2	2,4

Sources : Conference Board of Canada, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario. Les prévisions de cette section sont fondées sur les perspectives à moyen terme du scénario de référence.

Perspectives du secteur primaire

La production réelle des industries agricole, minière et forestière de l'Ontario a augmenté beaucoup cette année. Cette performance devrait être suivie d'augmentations modestes au cours des quatre prochaines années.

Perspectives du secteur primaire de l'Ontario **Tableau 11**
(en dollars de 1981)

	1986		Production réelle	
			Variation annuelle en %	
	Emplois	Production réelle en millions de dollars	1987	1988-1991
Secteur primaire	**159 437**	**6 050**	**6,0**	**1,9**
Agriculture	128 000	3 114	6,4	1,9
Exploitation minière	30 246	2 400	5,8	2,0
Foresterie et pêche	11 191	536	4,8	1,9

Sources : Conference Board of Canada, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les prix réels des principales matières premières ont tous fléchi au début des années quatre-vingts. L'indice des prix des métaux (nickel, or, cuivre et zinc) a chuté abruptement, mais en 1986, les prix des métaux ont commencé à se redresser de façon spectaculaire. Pareillement, l'indice des prix des produits forestiers (pâte kraft, papier journal et bois de construction) a entamé une forte remontée en 1986 et a maintenant dépassé son niveau de 1982. Les prix des produits agricoles se sont avérés moins résistants. Les prix des céréales, surtout du maïs, baissent en raison de la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la C.É.E. Quant aux prix du porc, ils traversent un cycle baissier.

PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES EN ONTARIO
(1982 = 100)

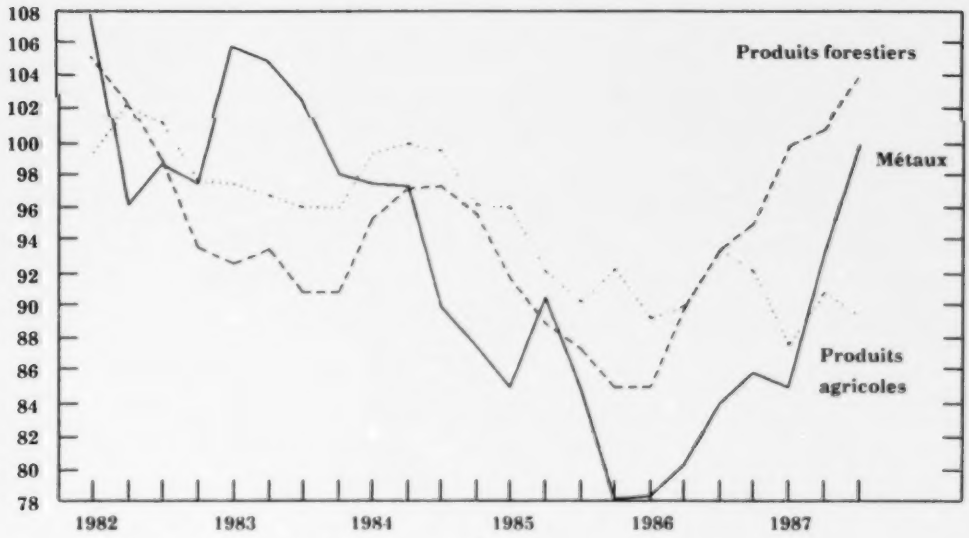

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Agriculture

La production totale du secteur agricole de l'Ontario devrait croître à un rythme de 6 pour 100 cette année grâce à une excellente saison de culture et à un fort accroissement des cheptels porcins et bovins (non inclus dans les recettes provenant du bétail). Parmi les principaux points, notons une production accrue de porc, de volaille et de boeuf. Cette année, les conditions favorables à la culture ont augmenté la production des principales céréales et graines oléagineuses de 1987.

Jusqu'en 1991, la production totale progressera à raison de 1,9 pour 100 par année. Les ventes de bétail devraient également augmenter, surtout en 1988 et 1989. La diminution de la production de maïs, attribuable à la chute des prix, contrebalancera les hausses prévues de la production de soya dont le prix devrait être plus stable. C'est le Sud-Ouest de l'Ontario qui en sera d'abord touché, région où la plupart des cultures de rapport sont pratiquées. Les cultures spéciales devraient afficher une croissance marquée, étant donné qu'on les substituera à des cultures plus classiques qui ont de moins bonnes perspectives d'avenir. Les produits de pépinières continueront de bénéficier du dynamisme récent du marché du logement en Ontario. On prévoit une faible croissance de la production fruitière et maraîchère en raison de la concurrence rigoureuse des produits importés. En ce qui concerne la production de tabac, l'avenir s'annonce mal au-delà de 1989, année où l'accord actuel de trois ans sur l'étendue des cultures expirera.

Perspectives du secteur agricole de l'Ontario **Tableau 12**

	Variation annuelle en %	
	1987	1988-1991
Total, bétail (recettes réelles)	1,1	1,8
Total, récoltes (recettes réelles)	0,8	-0,3
Total, intrants intermédiaires (frais réels d'exploitation) *	1,0	-1,1
Production réelle **	6,4	1,9

* Comprend les dépenses pour l'achat de machines, d'engrais et de chaux, les intrants supplémentaires pour la culture et l'élevage, la réparation des bâtiments, le loyer agricole brut et d'autres dépenses diverses.

** Les variations de la production réelle correspondent aux variations des recettes réelles moins les frais d'exploitation, redressées pour tenir compte des fluctuations des stocks, des paiements d'appoint du gouvernement et des revenus en nature.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Exploitation minière

Après avoir connu plusieurs années difficiles, la situation de l'industrie minière s'est grandement améliorée. Les prix des métaux ont augmenté considérablement à mesure que l'offre et la demande mondiales se sont équilibrées. Le nombre d'emplois dans l'ensemble de cette industrie, après avoir décliné pendant des années, semble maintenant se stabiliser. En 1987, les investissements en immobilisations devraient excéder 731 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 16,6 pour 100 par rapport à l'année dernière. Ces investissements comprennent 149 millions de dollars en dépenses d'exploration, soit une augmentation de 35,6 pour 100 par rapport à 1986. La majeure partie de ces investissements se rapportent à des métaux précieux bien que deux dépôts de métaux communs soient actuellement explorés et exploités.

En Ontario, à peu près les deux tiers de la production minérale reposent sur cinq métaux : le nickel, l'or, le cuivre, l'uranium et le zinc. La demande de nickel, de cuivre et de zinc s'est raffermie considérablement, et les producteurs ontariens, qui produisent à des coûts moyens ou bas, devraient être en mesure de maintenir ou d'accroître leur production. La production d'or de l'Ontario, après avoir connu une expansion de près de 50 pour 100 en 1986, devrait continuer de progresser, mais plus lentement pendant la période couverte par les prévisions. La majeure partie de la production d'uranium de l'Ontario fait l'objet de contrats à long terme conclus avec Ontario Hydro et des entreprises étrangères de services publics. Ces contrats permettront plus ou moins de maintenir les niveaux de production au cours des prochaines années.

Foresterie

Le secteur forestier a été vigoureux ces dernières années. La production de bois devrait croître de 4 pour 100 cette année en raison de l'accroissement de la demande des industries de pâtes - qui consomment à peu près 70 pour 100 du bois coupé en Ontario. La demande d'autres industries utilisant du bois, notamment les scieries, se maintiendra. Toutefois, la production devrait

ralentir quelque peu en 1988, principalement à cause de la réduction des activités des scieries. Les activités de reboisement devraient continuer de prendre de l'ampleur.

Secteur manufacturier

À mesure que l'expansion économique tire à sa fin, la croissance s'étend à une plus grande partie du secteur manufacturier. Cette tendance à une meilleure répartition devrait se maintenir, mais la croissance devrait être plus modérée. Le tableau 13 donne de plus amples détails.

Perspectives du secteur manufacturier de l'Ontario **Tableau 13**
(en dollars de 1981)

	1986		Production réelle	
			Variation annuelle en %	
	Emplois	Production réelle en millions de dollars	1987	1988-1991
Secteur manufacturier	**950 834**	**38 369**	**2,2**	**2,4**
Industries axées sur les matières premières	131 111	6 006	5,2	1,9
Matériel de transport	141 884	7 002	(8,0)	3,3
Produits industriels	380 372	14 821	4,7	2,3
Produits de consommation	297 467	10 541	4,1	2,2

Sources : Conference Board of Canada, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Fabrication de produits à base de matières premières

En 1987, les industries axées sur les ressources naturelles ont réalisé de solides gains sur le plan de la production, gains qui se poursuivront plus modérément toutefois au cours des prochaines années. En Ontario, la vigueur des industries des pâtes et papiers, des produits du bois et des métaux de première transformation est largement tributaire de la conjoncture sur les marchés mondiaux.

Grâce à une forte demande en Amérique du Nord, la production de **pâtes et papiers** a atteint des niveaux records en Ontario. Ce phénomène et une augmentation des prix ont permis une hausse appréciable des bénéfices. Cet essor devrait se poursuivre jusqu'en 1988 avant qu'un ralentissement s'amorce. Étant donné les perspectives à long terme de la croissance annuelle de la demande mondiale, qu'on estime de 2 à 3 pour 100, et les ressources forestières excédentaires dans certaines parties de la province, on peut s'attendre à une expansion. Deux compagnies procèdent actuellement à l'agrandissement et à la modernisation de leurs installations au coût de 530 millions de dollars.

La production de **produits du bois** fait également bonne figure grâce à la fermeté du marché de la construction résidentielle et des rénovations. La production devrait baisser d'ici 1989 à mesure que la construction résidentielle reviendra à des niveaux plus modérés au cours de la période prévisionnelle.

L'industrie **sidérurgique** de l'Ontario s'est portée relativement bien en comparaison de l'industrie sidérurgique des États-Unis et des autres pays de l'OCDE. On s'attend à ce que la production d'acier en Ontario croisse de 5 pour 100 en 1987 par rapport à l'année dernière. Les sidérurgies ont investi des sommes considérables, de l'ordre de 4 milliards de dollars depuis 1980, afin de réduire leurs coûts de production et d'améliorer la qualité de leurs produits. Les perspectives pour la période de 1988 à 1991 demeurent encourageantes. L'amélioration du climat d'investissement dans les secteurs énergétiques devrait profiter plus particulièrement aux producteurs de tubes et de tuyaux en acier, comme Algoma Steel.

Matériel de transport

Au cours de 1987, la production de cette industrie en Ontario a baissé. Au cours des dix premiers mois de l'année, la production de véhicules a diminué de 15,7 pour 100, principalement à cause des longues fermetures d'usines, pour y effectuer des conversions, et d'un démarrage de la production plus lent que prévu aux nouvelles usines de construction d'automobiles GM-10 et de camions GMT-400 à Oshawa. Au cours des derniers mois de 1987, la production diminuera davantage en raison de l'élimination de deux équipes de travail à l'usine GM de production du modèle #1 à Oshawa. Cette usine devrait commencer à produire des GM-10 en 1988. Il appert également que la montée de la production que devrait occasionner la nouvelle usine Chrysler de Bramalea (achetée à AMC) sera retardée en raison de problèmes de démarrage de la production.

L'avenir du secteur du matériel de transport repose largement sur les perspectives de l'industrie automobile dont dépendent 85 pour 100 des expéditions de matériel de transport et des emplois. Quant à l'industrie de l'automobile de l'Ontario, elle est d'abord et avant tout tributaire de la conjoncture des marchés américains et de la compétitivité relative de l'industrie ontarienne par rapport aux États-Unis et aux autres pays, surtout le Japon.

En 1986, l'Ontario utilisait 13 pour 100 de la capacité de montage de véhicules automobiles de l'Amérique du Nord et a exporté aux États-Unis 83 pour 100 des véhicules automobiles fabriqués dans la province (voitures, camions et fourgonnettes).

Après quatre ans de croissance, couronnés de ventes records en 1986, les ventes de voitures aux États-Unis ont baissé pendant les dix premiers mois de cette année. Les prévisions laissent entrevoir des déclins de l'ordre de 10,1 à 10,5 pour 100 pour l'ensemble de l'année. Les dernières prévisions américaines pour les prochaines années depuis l'effondrement boursier sont plus pessimistes. Pour 1988, on anticipe une accentuation des reculs sur le marché américain de l'ordre d'un à trois pour 100. Ces déclins sont plus marqués que ceux de prévisions précédentes, surtout celles du U.S. Department of Commerce et des Ward's Automotive Reports. Le plus pessimiste de ces prévisions ne devrait pas se réaliser surtout si l'on inclut 1991 dans les projections.

PRÉVISIONS DES VENTES DE VOITURES AUX ÉTATS-UNIS

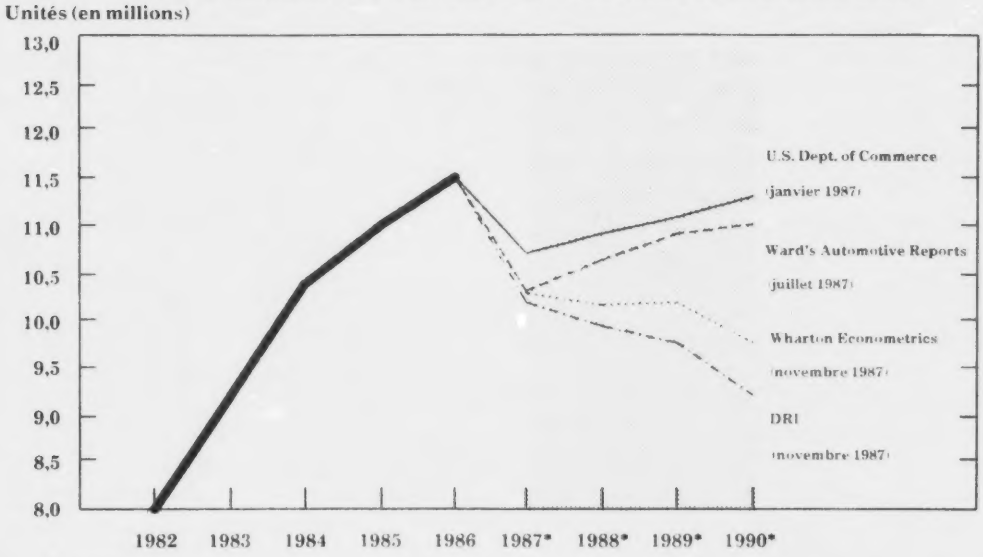

* Prévisions
Sources : Indiquées dans le tableau.

En dépit du fait que l'Ontario dépend du marché américain de l'automobile et de la perspective plus sombre de ce marché à court terme, on s'attend à ce que la production de l'Ontario augmente en 1988 à mesure que l'industrie récupérera la part de marché qu'elle a perdue en 1987 à la suite de conversions d'usines pour pouvoir produire des modèles différents. L'ensemble de la production en Ontario devrait également progresser de 1989 à 1991 en raison de l'utilisation de la capacité accrue de production actuellement en voie de réalisation, d'une reprise graduelle dans le marché américain de l'automobile et d'un élargissement de la part de marché des automobiles construites en Amérique du Nord (compte tenu de la production du Japon en Amérique du Nord). Par conséquent, l'Ontario devrait se tailler une plus grande part du marché Nord-américain et accroître sa production sur ce continent.

La faiblesse du dollar canadien, le coût moins élevé de la main- d'oeuvre, de l'énergie et des matériaux, qui mettent l'Ontario dans une position avantageuse justifient cette prévision. L'Ontario profite également de sa spécialisation dans des segments plus lucratifs du marché, comme ceux des voitures de grande dimension, des mini-fourgonnettes, des camions légers et des fourgonnettes.

Les perspectives à moyen terme sont d'autant plus attrayantes que les installations de montage de l'Ontario ont été dotées de perfectionnements technologiques. La capacité de montage de l'Ontario devrait, d'ici 1992, être d'environ 600 000 unités, soit 33 pour 100 de plus qu'estimé pour 1986. On s'attend à ce que cette capacité additionnelle, provenant de nouvelles usines ou d'usines agrandies, soit introduite graduellement au cours de la période. La majeure partie de cette capacité devrait permettre de remplacer les importations du Japon et de remplir des créneaux commerciaux où le volume de ventes s'annonce bon.

L'effet de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis sur les investissements dans le secteur des pièces automobiles demeure incertain surtout du fait que les règles sur le contenu Nord-américain donnant droit à l'exemption des droits peuvent être sujettes à de nouvelles négociations. De toute manière, l'accord proposé ne contient aucune garantie en ce qui concerne la part canadienne des futurs investissements étrangers dans les industries de montage et des pièces.

CAPACITÉ ADDITIONNELLE DE MONTAGE D'AUTOMOBILES EN ONTARIO

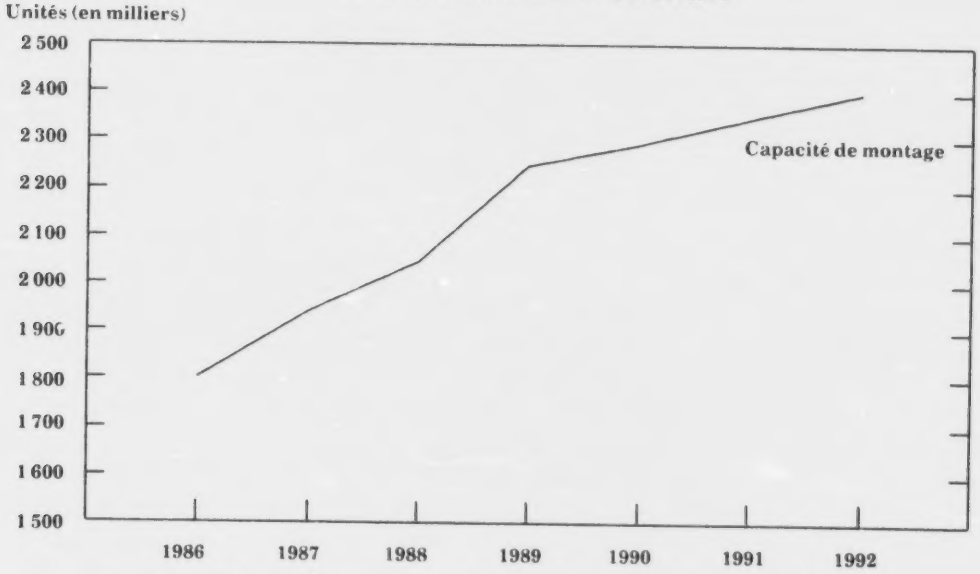

Remarque : La capacité de montage est le potentiel de production. Les estimations des variations annuelles de la capacité de montage de l'Ontario sont inférieures à la variation pour l'ensemble de la capacité des usines pour rendre compte du démarrage graduel de la production dans les nouvelles usines.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Produits industriels

Les fabricants de produits industriels comprennent les industries produisant des machines, métaux ouvrés, minéraux non métalliques, appareils électriques et électroniques, caoutchouc et plastiques et produits chimiques et les industries de raffinage.

L'industrie de la **fabrication de machines** a bien repris depuis la récession. Le niveau élevé des dépenses en investissements des industries canadiennes dans des machines et du matériel prévu cette année a eu une influence positive sur l'industrie de fabrication de machines en Ontario. Toutefois, cet impact est, comme toujours, quelque peu amorti par le taux chroniquement élevé des dépenses des entreprises sur des machines et du matériel importés.

Les expéditions étaient en hausse de 14 pour 100 au premier semestre de 1987. La demande de machines et de matériel pour des activités liées à la fabrication et aux services devrait demeurer constante tout comme la demande de machines servant à l'exploitation forestière ou à l'industrie des pâtes et papiers.

On prévoit une croissance soutenue dans le segment industriel de l'industrie des **appareils électriques** en raison des investissements des entreprises dans de la technologie d'information et du matériel de traitement. Le dynamisme du marché du logement a stimulé la demande d'appareils ménagers, mais la pénétration des importations demeure forte.

On s'attend à une performance mitigée de l'industrie du **caoutchouc et des plastiques**. Le secteur du caoutchouc est en mauvaise passe, en raison de la faible demande de l'industrie de l'automobile et à une rationalisation de l'industrie du pneu. Le nombre d'emplois et la production dans l'industrie du caoutchouc sont à la baisse en raison de la fermeture de l'usine de pneus Goodyear plus tôt cette année et de la fermeture de l'usine Firestone annoncée pour janvier 1988. Les fabricants de produits en matière plastique peuvent s'attendre à un élan à court ou moyen terme, continuant sur la lancée qui a commencé en 1983. Les produits en plastique semblent être en train d'acquérir une part du marché qu'avaient toujours détenu d'autres matériaux comme le métal et le verre.

À court et à moyen terme, le groupe des **produits chimiques** devrait emboîter le pas à l'économie en général. La baisse des prix du pétrole et de l'essence a rendu les produits synthétiques plus concurrentiels que les produits naturels (métaux, fibres, caoutchouc). On peut donc anticiper des substitutions au profit de ces produits dans les usines de l'automobile, de l'aéronautique, des appareils électriques, du textile, de l'emballage, du logement et des produits de consommation. Les capacités et initiatives de recherche en Ontario sont au premier plan de l'industrie à certains égards. Les segments des plastiques et résines, savon, articles de toilette et produits chimiques divers devraient surpasser la moyenne pour l'industrie tandis que les produits chimiques agricoles auront une croissance inférieure à la moyenne.

Ces industries - **caoutchouc et plastiques, machines, appareils électriques et électroniques et produits chimiques** - sont parmi les industries qualifiées de "haute technologie" par le Conseil économique du Canada dans son étude de 1987 intitulée Innovations, emplois, adaptations, (fondé sur la valeur des intrants de haute technologie en proportion des intrants autre que la main- d'oeuvre).

Le graphique ci-dessous montre la performance de ce groupe sur le plan des importations et des exportations de 1978 à 1986. Au cours de cette période, ses exportations ont progressé; toutefois, la hausse de ses importations a été plus rapide. Le déficit commercial international de l'Ontario pour ces biens s'est alourdi, passant de 4 milliards de dollars en 1978 à 10,4 milliards de dollars en 1986. Même lorsqu'il est exprimé en pourcentage du total des expéditions, il ne cesse de croître, surtout depuis la récession.

DÉFICIT COMMERCIAL DE L'ONTARIO DANS CERTAINES INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE de 1978 à 1986

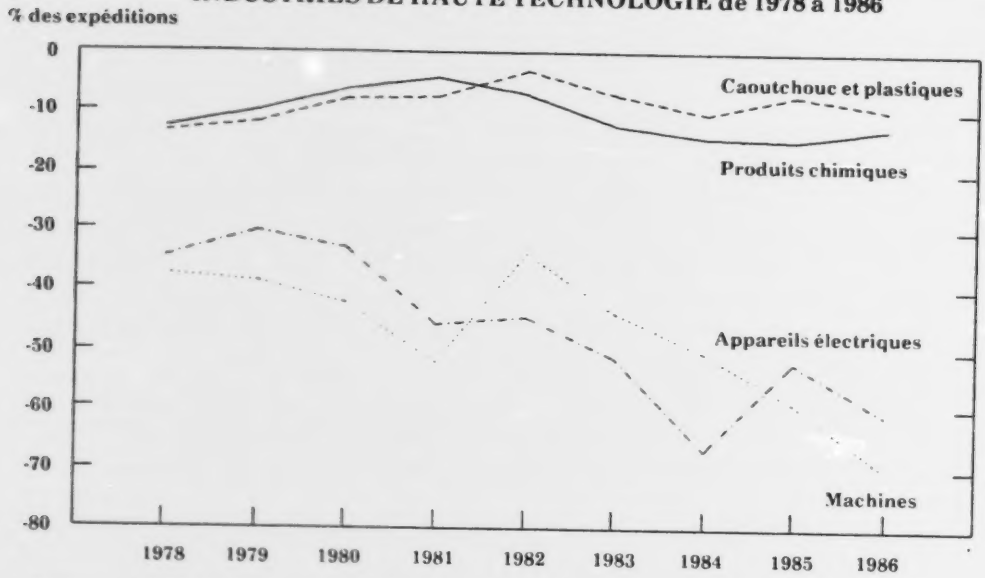

Sources : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En ce qui concerne l'industrie du **raffinage du pétrole**, l'Ontario est prêt à faire face à la demande de la prochaine décennie grâce à la rationalisation et à la modification de ses usines. Les augmentations modestes de la production de carburant destiné au matériel de transport seront partiellement contrebalancées par une réduction de la production de carburant lourd et de mazout. Actuellement, 13 pour 100 du pétrole (en comparaison de 40 pour 100 il y a dix ans) est consommé sous forme de mazout d'usage résidentiel et commercial. Les dépenses en capital futures devraient être d'environ 150 millions de dollars par année, ce qui représente une diminution par rapport aux niveaux récents de 250 millions de dollars par année.

Les expéditions des industries des **métaux ouvrés et des produits non métalliques** ont augmenté de 9,2 pour 100 et de 18,3 pour 100 respectivement au cours du premier semestre de 1987 par rapport au premier semestre de l'année dernière. Les investissements en immobilisations élevés continuent de stimuler la demande de portes et fenêtres en métal, d'appareils de chauffage, de ciment, de briques, de verre, etc.

Produits de consommation

Ce groupe inclut les industries des aliments et des boissons, du tabac, du cuir, du textile et du vêtement, du meuble, de l'imprimerie et de l'édition. On s'attend à une croissance soutenue de la production et de l'emploi dans ces groupes d'industries au cours des quatre prochaines années.

La pénétration croissante des **vêtements** et des **chaussures** importés de pays asiatiques où les salaires sont peu élevés et de **textiles** fabriqués par de grands exploitants américains continue de miner la performance de ce

secteur. Il y a, toutefois, des exceptions dignes de mention à la production intérieure trop stagnante. Ce sont les créateurs et les fabricants de vêtements plus spécialisés. Comme l'indiquent les graphiques ci-dessous, en dépit de la croissance des importations, les expéditions de vêtements canadiens demeurent une partie importante du total des expéditions et sont à la hausse. Dans le cas du commerce des vêtements, les importations proviennent surtout de pays où les coûts de production sont bas (tant les coûts unitaires que pécuniaires). Les articles qu'exporte le Canada, surtout aux États-Unis, ont souvent une valeur élevée tandis que les articles importés sont de peu de valeur et coûtent peu à produire. Ces différences expliquent en partie le revirement de la position commerciale du Canada, en ce qui concerne ces produits, par rapport aux États-Unis, qui de déficitaire est devenue nettement excédentaire.

EXPÉDITIONS ET IMPORTATIONS DE VÊTEMENTS, CANADA
de 1982 à 1986

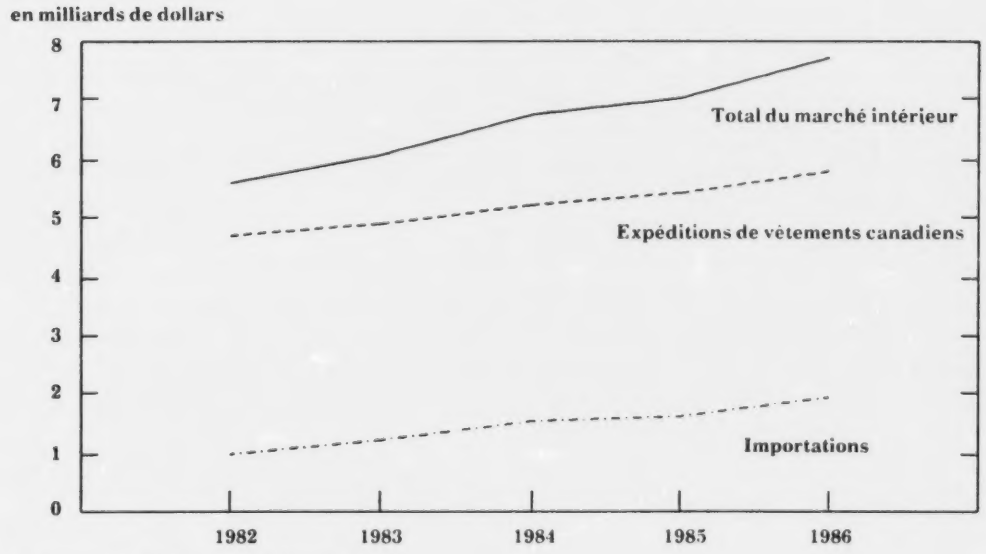

Source : Institut canadien des textiles.

INDUSTRIE DU VÊTEMENT : COMMERCE CANADIEN AVEC LES ÉTATS-UNIS de 1982 à 1986

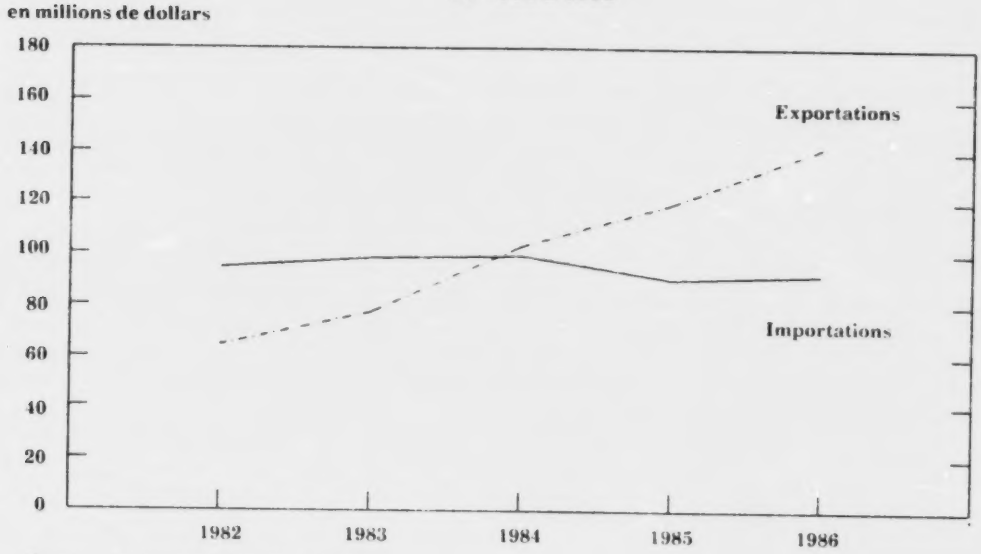

Source : Institut canadien des textiles.

L'industrie des **aliments et boissons** est la deuxième en importance du secteur manufacturier de l'Ontario, après celle du matériel de transport. Ce secteur emploie 96 000 personnes. Son déficit en Ontario est de 600 millions de dollars. Étant donné que cette industrie n'exporte qu'une faible proportion de sa production, elle compte énormément sur la consommation intérieure. Son expansion a été entravée par le ralentissement de la croissance démographique; en revanche, le secteur des aliments (casse-croûte) est exceptionnellement vigoureux et devrait le rester grâce au lancement constant de nouveaux produits. L'industrie ontarienne a du mal à faire concurrence aux conditionneurs d'aliments américains en raison de ses coûts plus élevés.

Les expéditions de l'industrie de **l'imprimerie et de l'édition** ont augmenté de 8 pour 100 au cours des six premiers mois de 1987 par rapport à la même période l'année dernière. Les investissements en immobilisations sont très élevés; en fait, on anticipe un total de 220 millions de dollars pour 1987, ce qui constitue une hausse de 72 pour 100 par rapport à l'année dernière.

L'industrie du **meuble** et des **articles d'ameublement** bénéficie du taux élevé de la construction résidentielle et commerciale. Il y a eu une poussée rapide de la production depuis la récession tant et si bien qu'il y a maintenant des accumulations de travail et une pénurie de main-d'oeuvre en dépit du fait que cette industrie fonctionne à pleine capacité. On prévoit que la croissance se poursuivra à moyen terme. Pour les deux prochaines années, cette industrie continuera de profiter d'un grand nombre de mises en chantier et du niveau élevé de la construction d'immeubles commerciaux en 1986 et 1987.

Perspectives du secteur tertiaire

Depuis 1971, le secteur tertiaire a connu, en moyenne, une croissance réelle de 3,5 pour 100 par année, en comparaison de 3 pour 100 pour l'ensemble de l'économie. La croissance de l'emploi dans ce secteur a également de quoi impressionner. Sa production est moins sujette à des variations cycliques. Même pendant la récession en 1982, alors que les autres secteurs connaissaient des reculs plus ou moins marqués, le secteur tertiaire a affiché une croissance des services fournis de 0,2 pour 100.

On s'attend, à moyen terme, à ce que ce secteur croisse à un rythme plus accéléré que l'économie. Sa production réelle croîtra au rythme de 2,7 pour 100 par année jusqu'en 1991.

L'un des secteurs particulièrement important pour l'économie de l'Ontario est celui des services financiers. La structure de ce secteur à l'échelle internationale et son cadre de réglementation font actuellement l'objet de changements profonds. En outre, la crise boursière a eu des répercussions importantes au cours du mois dernier.

Perspectives du secteur du tourisme

Le marché touristique est en plein essor. Ce phénomène s'explique par la croissance des revenus réels dans les pays industriels, l'accroissement du temps dont disposent les consommateurs pour les loisirs et la fréquence plus élevée des déplacements pour affaires. Grâce à la bonne image qu'il projette, à sa société diversifiée, à son économie vigoureuse et à sa situation géographique privilégiée par rapport aux principaux marchés touristiques, l'Ontario est bien placée pour faire face à la compétition dans le mégamarché mondial et en obtenir une plus grande part.

Le tourisme est un secteur important pour l'économie de l'Ontario. Il fournit 4,2 pour 100 des emplois. Après la performance exceptionnelle de 1986, on s'attend à ce que les dépenses dans ce secteur en Ontario aient été de plus de 9,3 milliards de dollars cette année qui a été une deuxième année de forte croissance. Le réalignement des devises effectué ces dernières années rendra le Canada encore plus attrayant pour les touristes japonais et européens et les changements de valeur des devises inciteront davantage les Canadiens à rester en Amérique du Nord.

Perspectives des services financiers

L'industrie des services financiers est l'un des secteurs de l'économie ontarienne qui connaît la croissance la plus rapide; elle est aussi l'un des principaux employeurs. Cette industrie a été moins touchée par la récession en 1982 que d'autres secteurs et n'a cessé de croître depuis. Même si la baisse récente des cours boursiers a pu freiner temporairement sa croissance, les perspectives à moyen terme de cette industrie demeurent favorables.

CHIFFRES ANNUELS MOYENS DE CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DES SERVICES FINANCIERS ET DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO de 1976 à 1987

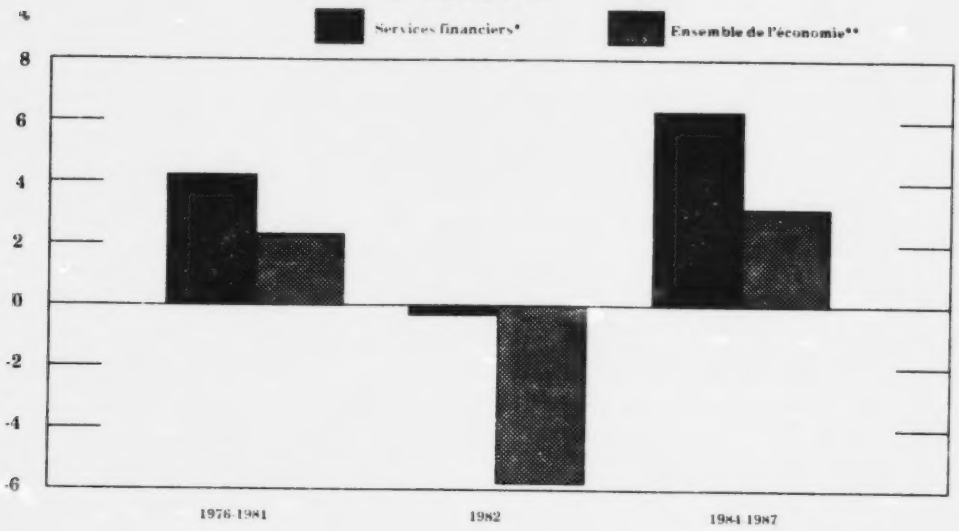

Remarque : Le taux de croissance de 1983 n'est pas disponible en raison d'une discontinuité dans la serie de donnees.
* Exclut le secteur de l'assurance.
**Exclut l'agriculture, la pêche, le trappage, les organismes religieux, les services aux menages prives et la defense et, avant 1983, exclut aussi l'administration publique, les services d'education, de sante et de bien-être social.

Source : Statistique Canada.

Les banques et compagnies de fiducie sont de loin les plus grands employeurs du secteur financier en Ontario et fournissent 108 000 emplois, soit une proportion de 55 pour 100 pour ce secteur. Les compagnies d'assurance fournissent près de 25 pour 100 des emplois du secteur financier, suivies des compagnies d'investissement et de portefeuille (9,9 pour 100) et des agents de change et courtiers en valeurs mobilières (6,7 pour 100). D'autres établissements de crédit, y compris les compagnies de finance, en fournissent moins de 4 pour 100.

Depuis 1983, la croissance de l'emploi s'est fait davantage sentir dans certains segments bien que le niveau d'emploi n'ait décliné dans aucun segment au cours de cette période. Ce sont les compagnies d'investissement (y compris les compagnies de fonds communs de placements) qui ont connu la plus forte poussée. À court terme, ce sont les compagnies d'investissement ainsi que les agents de change et les courtiers en valeurs mobilières qui seront les plus touchés par les déclins récents des marchés boursiers.

Depuis 1983, le niveau d'emploi a progressé plus rapidement dans les banques et les compagnies de fiducie que dans l'ensemble de l'économie. Il a affiché une très faible croissance dans les compagnies d'assurance au cours de cette période. Il est peu probable que le niveau d'emploi dans les banques, les compagnies d'assurance et les compagnies de fiducie soit directement touché par les conditions boursières récentes.

CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR FINANCIER DE L'ONTARIO de 1983 à 1987

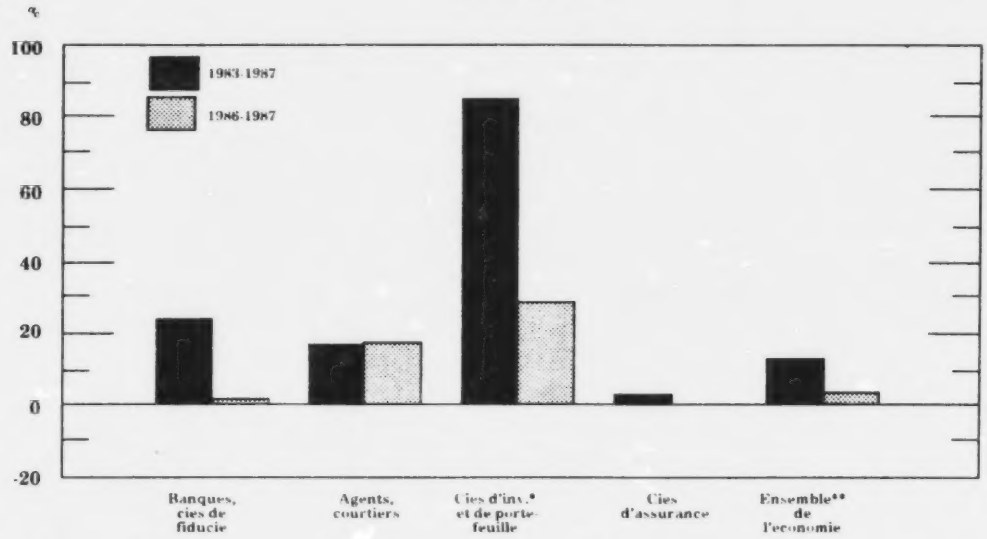

Remarque : Les calculs reposent sur les niveaux d'emploi en juillet 1983, 1986 et 1987.
* Comprend les compagnies de fonds communs de placements et d'investissement à capital fixe.
**Exclut l'agriculture, la pêche, le trappage, les organismes religieux, les services aux ménages privés et la défense.

Source : Statistique Canada.

La croissance relativement rapide qu'a connue l'industrie ces dernières années traduit des tendances à plus long terme. À mesure que le revenu des consommateurs a augmenté et que l'industrie a créé de nouveaux moyens attrayants d'investir les épargnes, la demande de services financiers au Canada a progressé plus rapidement que la demande de biens et de services.

La mainmise étrangère devrait augmenter dans le secteur des services financiers à mesure que la réglementation s'assouplira. Avant le 30 juin, les maisons de courtage sous contrôle étranger représentaient moins de 10 pour 100 du capital de cette industrie en Ontario. Toutefois, des changements dans les règlements ont ouvert la porte aux entreprises étrangères. Les changements apportés aux règlements de l'Ontario portant sur les valeurs mobilières inciteront les entreprises étrangères à s'installer à Toronto et à y prendre de l'expansion.

Si l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est ratifié, les banques américaines ne se verront plus imposer la limite de 16 pour 100 pour la part des actions étrangères dans l'actif des banques canadiennes. On peut donc s'attendre à ce qu'elles accroissent leur part du marché.

La réforme fiscale devrait entraîner une augmentation de l'imposition dans le secteur financier. Cette industrie devrait être en mesure de s'adapter à la nouvelle fiscalité sans trop de difficulté.

Revue budgétaire de l'Ontario

Structure des recettes*

Cette partie présente dans ses grandes lignes la structure des recettes de l'Ontario et certains de ses éléments-clés.

Composition des recettes provinciales

Les recettes de l'Ontario proviennent de nombreuses sources dont l'imposition, les paiements de transfert du gouvernement fédéral, d'autres recettes budgétaires et non budgétaires.

Les trois sources principales provenant de l'imposition, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu des particuliers, les impôts des compagnies et la taxe de vente au détail, représentent 58 pour 100 des recettes totales prévues pour 1987-1988. Les taxes sur l'essence et les carburants diesels constituent 4 pour 100 de plus. Au total, 66 pour 100 environ des recettes de 1987-1988 proviendront de l'imposition.

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral représentent 15 pour 100 des recettes de 1987-1988. Le financement des programmes établis et les paiements effectués en vertu du Régime d'assistance publique du Canada constituent respectivement 56 pour 100 et 26 pour 100 du total des paiements de transfert.

Parmi les autres sources de recettes budgétaires, les primes OHIP, les droits et permis, les bénéfices de la RAO, les intérêts sur les placements et les bénéfices provenant des loteries représentent 14 pour 100 des recettes de l'exercice.

Les recettes non budgétaires, notamment les dépôts nets dans les comptes en fiducie et les remboursements nets des prêts et des placements, représentent les 5 pour 100 restants des recettes totales.

Réforme fiscale canadienne

En juin dernier, le gouvernement fédéral canadien a présenté un projet de réforme fiscale, qui pourrait profondément modifier la structure du régime fiscal tel qu'il existe actuellement au Canada et avoir d'importantes répercussions sur les particuliers, les entreprises et l'économie. L'Ontario a donc cherché à évaluer les conséquences sociales, budgétaires et économiques de ce projet de réforme qui prévoit d'élargir l'assiette de l'impôt et de réduire les taux d'imposition.

Bien que le gouvernement ait fixé au 1er janvier 1988 la date d'application de la première étape de la réforme fiscale, il n'a pas encore mis au point les derniers détails de la nouvelle législation. Des modifications devront probablement être apportées à la législation avant la date prévue. Par ailleurs, le contenu et la date d'application de la deuxième étape de la réforme fédérale, qui devrait viser une taxe de vente multi-stades, restent

* Tous les chiffres des recettes de l'Ontario pour 1987-1988 sont tirés des Finances de l'Ontario du 30 septembre 1987.

encore vagues. Il faudra donc attendre de connaître les détails de la version finale de la législation fédérale pour se prononcer plus précisément sur la question.

Le tableau suivant décrit le régime fiscal actuel.

COMPOSITION DES RECETTES DE L'ONTARIO
1987-1988*

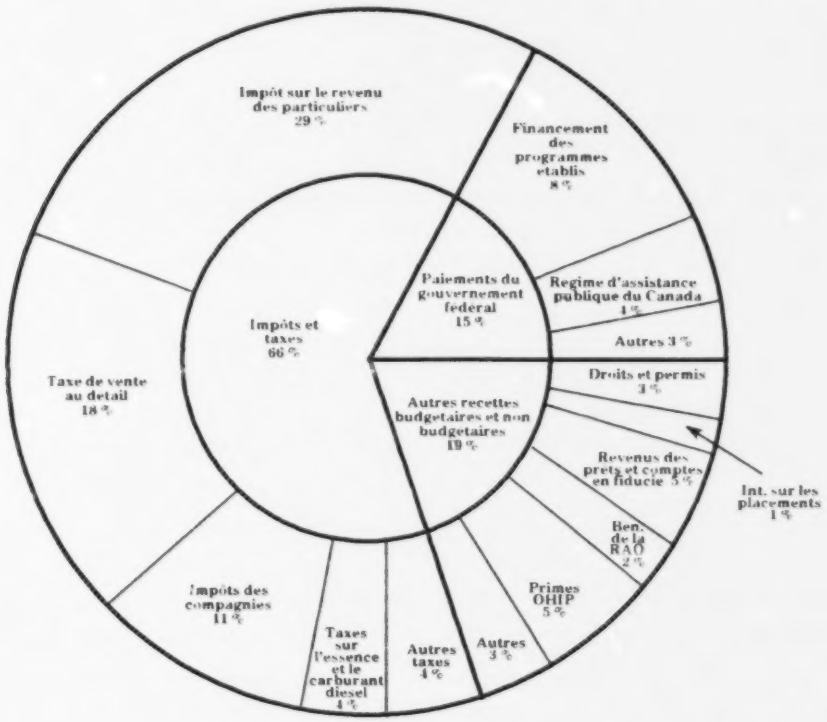

* **Prévisions**
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Principales assiettes d'impôt

Impôt sur le revenu des particuliers

Conformément à l'Accord sur la perception des impôts qu'ont conclu les deux gouvernements, le gouvernement fédéral perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario au nom de la province. C'est le gouvernement fédéral qui détermine l'assiette de l'impôt, ce qui revient à dire qu'il définit le revenu dit imposable. L'impôt fédéral de base est calculé en appliquant un barème de taux marginaux à cette assiette. Le total de l'impôt fédéral est ensuite déterminé en appliquant les surtaxes et les crédits fédéraux. L'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario est défini comme une partie de l'impôt fédéral de base. Pour 1987, le taux de l'Ontario est de 50 pour 100. En outre, il existe une surtaxe de 3 pour 100 lorsque le montant de l'impôt provincial est supérieur à 5 000 dollars. En

Ontario, l'impôt provincial sur le revenu représente environ le tiers de l'impôt total sur le revenu des particuliers.

Le schéma ci-dessous décrit la structure du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

RÉGIME D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

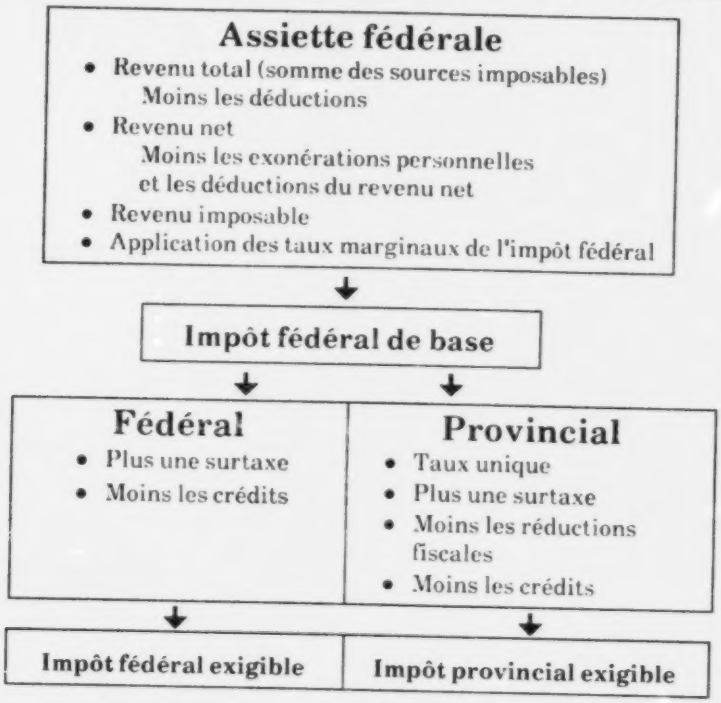

À quelques exceptions près, notamment les prestations d'assistance sociale et les prix de loteries, toutes les sources de revenus sont imposables. Toutefois, il existe certaines déductions et exemptions pour certaines dépenses des particuliers et des entreprises et le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers comporte également certaines dispositions visant à encourager les investissements et l'épargne destinée à assurer le financement de la retraite.

En 1987, les taux marginaux de l'impôt fédéral, les surtaxes fédérales comprises, varient de 6,18 pour 100 pour la tranche fiscale la plus basse à 35,02 pour 100 pour la tranche fiscale la plus haute. Les taux marginaux de l'Ontario, avant les surtaxes, correspondent à 50 pour 100 des taux de base fédéraux. Compte tenu des surtaxes provinciales, les taux réels de l'Ontario s'élèvent à 17,51 pour 100 maximum en 1987. Si l'on combine les deux barèmes d'impôt, on obtient un taux marginal total maximum de 52,53 pour 100 en 1987.

Le tableau 1 montre la structure des taux marginaux.

Taux marginaux fédéraux et provinciaux applicables à l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) en 1987 **Tableau 1**

Revenu imposable en dollars	Taux fédéral IRP* %	Taux provincial IRP*** %	Taux fédéral-provincial IRP %
1 320 $ au plus	6,18	3,0	9,18
1 320 $ - 2 639 $	16,48	8,0	24,48
2 639 $ - 5 279 $	17,51	8,5	26,01
5 279 $ - 7 918 $	18,54	9,0	27,54
7 918 $ - 13 197 $	19,57	9,5	29,07
13 197 $ - 18 476 $	20,60	10,0	30,60
18 476 $ - 23 755 $	23,69	11,5	35,19
23 755 $ - 36 952 $	25,75	12,5	38,25
36 952 $ - 44 332 $	30,90	15,0	45,90
44 332 $ - 63 347 $	30,90	15,45**	46,35
plus de 63 347 $	35,02	17,51**	52,53

* Ce pourcentage tient compte de la surtaxe fédérale de 3 %.
** Ce pourcentage tient compte de la surtaxe provinciale de 3 % sur l'impôt provincial exigible de plus de 5 000 $.
*** Ce pourcentage ne tient pas compte de la réduction fiscale de l'Ontario.

L'Ontario a mis en oeuvre des programmes particuliers destinés à alléger la charge fiscale des Ontariens à faible revenu. Ainsi, en 1987, le Programme de réduction fiscale de l'Ontario exonère de l'impôt 500 000 particuliers dont le revenu imposable est de 2 075 dollars au plus. D'autre part, 50 000 autres personnes dont le revenu imposable se situe entre 2 075 dollars et 2 275 dollars, paient moins d'impôts en Ontario. Il n'existe pas de réduction fiscale comparable au niveau fédéral pour les personnes à revenu modeste. De plus, l'Ontario offre des crédits d'impôt foncier et des crédits sur la taxe de vente remboursables qui permettront aux contribuables ontariens de récupérer 360 millions de dollars pour l'année d'imposition 1987. Le crédit d'impôt foncier, demandé par le conjoint qui a le revenu imposable le plus élevé, s'élève à 230 dollars, plus 10 pour 100 de l'impôt foncier ou 2 pour 100 du loyer payé. Le crédit sur la taxe de vente représente un pour cent des exemptions personnelles. Ensemble, ces deux crédits sont réduits de 2 pour 100 du revenu imposable. Plus de 90 pour 100 de ces crédits d'impôt sont versés à des personnes qui gagnent moins de 25 000 dollars.

Imposition des compagnies

En ce qui concerne les entreprises, le gouvernement de l'Ontario perçoit trois impôts généraux : l'impôt sur le revenu des compagnies, l'impôt sur le capital et l'impôt sur les primes d'assurance. Les compagnies minières paient l'impôt sur l'exploitation minière. Toutes les compagnies, à l'exception des compagnies d'assurance, doivent payer l'impôt sur le capital en fonction de leur capital libéré. Les compagnies d'assurance paient l'impôt sur les primes d'assurance, calculé d'après le montant des primes reçues conformément aux politiques ontariennes.

La plupart des recettes provenant des compagnies sont attribuables à l'impôt sur le revenu des compagnies. L'Ontario établit l'assiette et le barème de l'impôt sur le revenu des compagnies provinciales. Si l'on a parfois constaté des différences significatives, à l'heure actuelle, l'assiette de l'impôt provincial suit essentiellement celle du gouvernement fédéral. Les recettes brutes de l'année d'imposition de chaque compagnie, moins les dépenses faisant l'objet de déductions, sont soumises à l'impôt. Diverses activités font l'objet d'un traitement spécial, sous forme de taux réduits ou de déductions accélérées. Les impôts sur le capital et les primes d'assurance sont des dépenses déductibles aux fins de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu.

En 1987, le taux d'imposition général sur le revenu des compagnies s'élève à 15,5 pour 100 du revenu imposable. Le revenu provenant de la fabrication, de la transformation et de la pêche et le revenu des exploitations minières, forestières et agricoles sont imposés au taux de 14,5 pour 100.

Les petites entreprises admissibles sont exonérées de l'impôt sur le revenu pendant leurs trois premières années d'activité. Elles doivent ensuite acquitter un impôt de 10 pour 100 sur leur revenu.

Comme l'Alberta et le Québec, l'Ontario administre l'impôt sur le revenu de compagnies. Toutes les autres provinces ont conclu des accords de perception des impôts avec le gouvernement fédéral.

Taxe de vente au détail

La taxe de vente au détail s'applique à la vente de la plupart des biens et de certains services. Elle correspond à un pourcentage précis du prix de vente final payé par le consommateur (taxes fédérales comprises). Depuis 1973, le taux général de la taxe de vente au détail, applicable à la plupart des articles taxables, est fixé à 7 pour 100. Il existe trois autres taux pour certains achats : 5 pour 100 sur l'hébergement temporaire, 10 pour 100 sur les droits d'entrée supérieurs à 4 dollars et sur les boissons alcoolisées vendues dans les établissements autorisés et 12 pour 100 sur les boissons alcoolisées vendues dans les magasins de détail.

Un certain nombre d'achats sont exemptés de cette taxe, notamment les produits d'épicerie, l'énergie servant au chauffage et à l'éclairage, les vêtements d'enfants, les médicaments vendus sur ordonnance, certains livres de lecture, machines et matériel de production. La plupart des services sont également exonérés.

L'assiette et les taux de la taxe de vente au détail sont fixés par la province. Les vendeurs enregistrés perçoivent la taxe à titre d'agents de la province et la remettent au gouvernement de l'Ontario.

Taxes sur les carburants

L'Ontario lève une taxe sur les carburants conformément à deux lois, la Loi de la taxe sur l'essence et la Loi de la taxe sur les carburants. En vertu de ces deux lois, les produits classiques à base de pétrole servent à définir l'assiette fiscale. Les carburants non classiques comme le gaz naturel, le

propane, l'alcool (utilisé seul ou mélangé avec un autre carburant) et d'autres gaz fabriqués ne sont pas assujettis à la taxe de vente.

La taxe sur les carburants est perçue au litre. La taxe provinciale est de 8,3 cents par litre d'essence acheté en Ontario tant pour les véhicules automobiles immatriculés et les motoneiges que les bateaux de plaisance. La consommation d'essence à des fins agricoles, industrielles, commerciales, institutionnelles, de pêche commerciale, de chauffage et de cuisine peut également donner droit à une exonération ou à un remboursement intégral des taxes payées à condition que l'essence soit consommée en dehors des routes.

Une taxe de 1,88 cents le litre s'applique à tous les carburants achetés en Ontario pour les aéronefs.

Le carburant diesel acheté en Ontario pour alimenter les véhicules routiers immatriculés est frappé d'une taxe de 9,9 cents le litre. Comme pour la taxe sur l'essence, la consommation de diesel en dehors des routes peut donner droit à un remboursement intégral des taxes payées ou à une exonération au moment de l'achat. Un système de coloration des carburants existe pour distinguer le carburant diesel exonéré d'impôt, comme celui qui est utilisé par les exploitants agricoles.

Une taxe de 3,1 cents le litre s'applique au carburant diesel acheté en Ontario pour les locomotives électriques.

Rendement par point

Le tableau 2 montre le rendement par point de certaines sources de recettes en 1987-1988. Les rendements portent sur les recettes d'un exercice complet et les points renvoient toujours à une assiette précise.

Rendement par point en 1987-1988 **Tableau 2**
(en millions de dollars)

Taxe de vente au détail		
7 % - générale	822	
5 % - hébergement temporaire	11	
12 % - alcool (magasins de détail)	26	
10 % - alcool (établissements autorisés) et droits d'entrée	15	
Impôt sur le revenu des particuliers	194	
Impôt sur le revenu des compagnies		
15,5 % - général	84	
14,5 % - fabrication et transformation, pêche, exploitations forestière et agricole	77	
10 % - petites entreprises	55	
Impôt sur le capital	166	Par 1/10 de point
Taxe sur le tabac	11	1¢ le paquet de 20
Taxes sur les carburants		
Essence et carburant d'aviation	140	1¢ le litre
Pour véhicules routiers et ferroviaires diesels	35	1¢ le litre
Primes OHIP (personnes et familles)	57	Par 1 $/2 $
Droits de mutation immobilière	55	Par 1/10 de point

Remarque : Voir le texte pour l'interprétation de ces données.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Par exemple, un point du taux général de la taxe de vente au détail rapporte environ 822 millions de dollars. Le rendement par point de l'impôt sur le revenu des particuliers est indiqué de telle sorte qu'il corresponde à un pourcentage progressif de l'impôt fédéral de base et que chaque point de pourcentage rapporte 194 millions de dollars.

Comparaison avec les autres provinces

Comme le montre le graphique suivant, les taux d'imposition sur le revenu des compagnies de l'Ontario, y compris ceux des petites entreprises, sont comparables à ceux de la plupart des provinces canadiennes même s'ils dépassent les taux applicables en Alberta et au Québec.

COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES
Impôt sur le revenu des compagnies en 1987

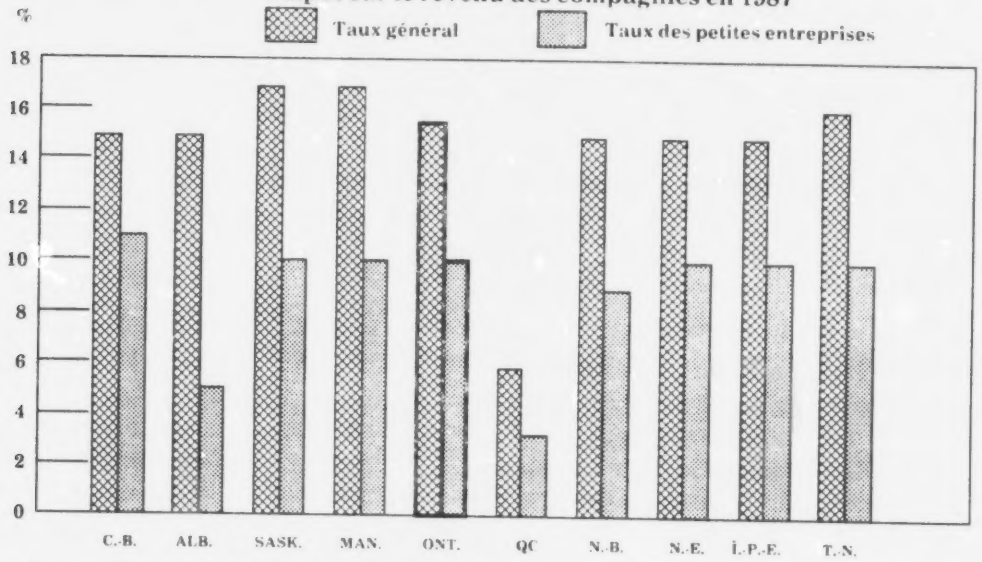

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et lois fiscales provinciales.

Les taux d'imposition sur le revenu des particuliers de l'Ontario et les recettes provinciales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers en pourcentage de l'impôt fédéral de base sont indiqués ci-après. Le taux réel de l'Ontario est de 50 pour 100 (réductions fiscales et surtaxe provinciales comprises).

COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES
Impôt sur le revenu des particuliers en 1987

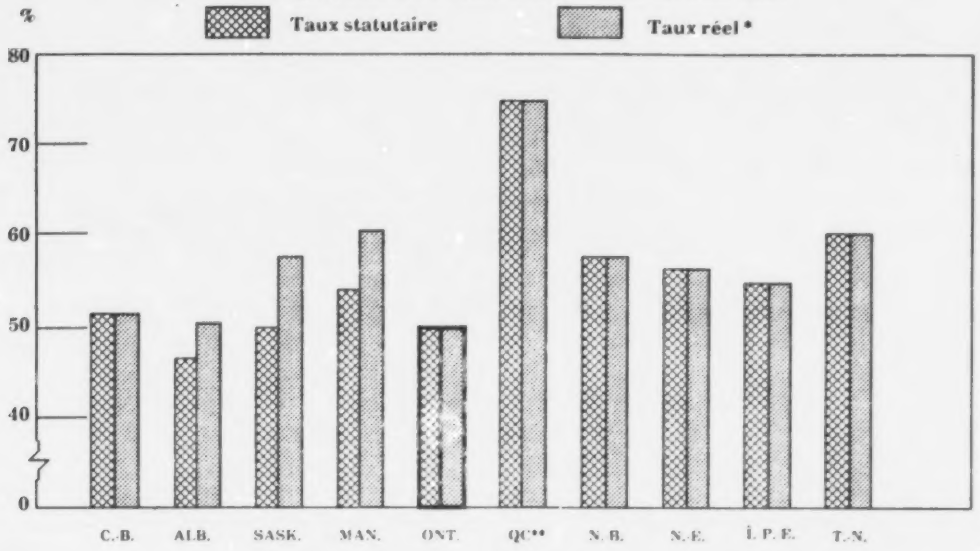

Remarques : * Le taux reel est le pourcentage que represente le total des recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu, y compris toute surtaxe, mais excluant les réductions fiscales par rapport a l'impôt fédéral de base dans la province.

** Taux estimatif : La province de Québec ne perçoit pas l'impôt selon un pourcentage de l'impôt fédéral de base.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et lois fiscales provinciales.

Au Canada, les taux généraux de la taxe de vente au détail varient de zéro pour cent en Alberta à 12 pour 100 à Terre-Neuve. L'Ontario se situe vers le milieu avec 7 pour 100.

COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES
Taxe de vente au détail en 1987

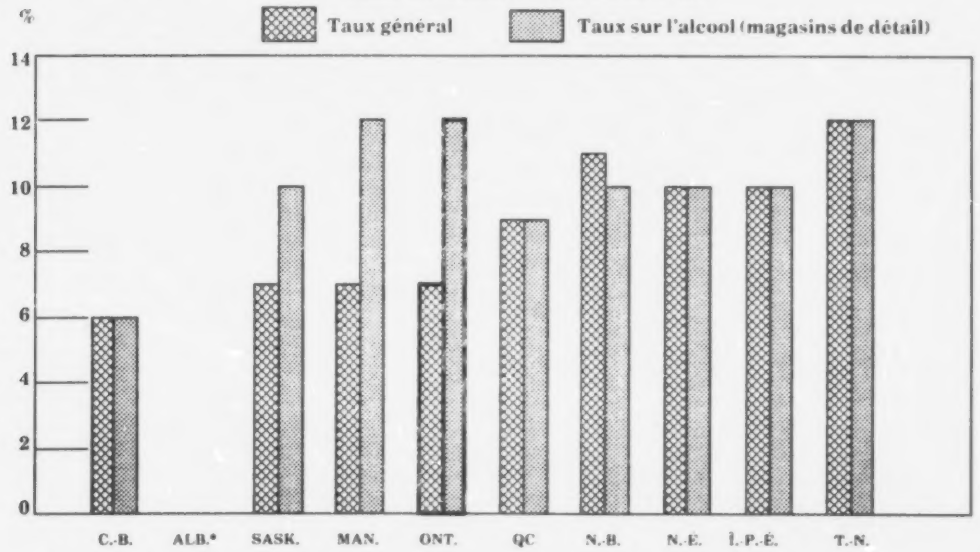

Remarque : * Il n'y a pas de taxe de vente dans cette province.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et lois fiscales provinciales.

Il faut cependant faire preuve de prudence lorsqu'on compare ces taux. D'importantes différences provinciales existent au niveau de la détermination de l'assiette fiscale de la taxe de vente au détail. De même, les exonérations de la taxe de vente au détail qu'appliquent les différentes provinces varient grandement dans des domaines tels que la publicité, les primes d'assurance, l'hébergement temporaire et les services personnels.

Les taux d'imposition relatifs dans ces domaines illustrent également la position de chaque province quant au financement des dépenses des services de santé. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique perçoivent actuellement des recettes supplémentaires en imposant des primes d'assurance-maladie allant de 168 dollars par an et par personne en Alberta à 357 dollars en Ontario. Le Québec et le Manitoba perçoivent des taxes sur les salaires.

L'Ontario et les États frontaliers américains

Nombreux sont les changements envisagés dans le projet canadien de réforme fiscale qui s'alignent sur ceux de la réforme fiscale américaine. La loi américaine de 1986, intitulée Tax Reform Act, a provoqué une réforme complète du régime fiscal fédéral américain et eu pour effet de baisser les taux d'imposition sur le revenu des particuliers et des compagnies tout en élargissant l'assiette fiscale par l'élimination ou la réduction progressive de nombreuses exonérations fiscales. Dans l'ensemble, cette nouvelle loi fiscale allège considérablement la charge fiscale des particuliers et augmente celle des entreprises.

L'un des principaux objectifs de la réforme fiscale canadienne est d'instituer un régime fiscal attrayant par rapport aux autres administrations et surtout par rapport aux États américains. La différence importante que l'on remarque entre le Canada et les États-Unis sur le plan de l'imposition du revenu des particuliers ainsi que le risque que courent les compagnies canadiennes en raison de la réforme américaine constituent pour l'Ontario des questions cruciales. Cependant, il serait pour l'instant prématuré de comparer directement le régime fiscal ontarien avec celui des États frontaliers américains dans la mesure où ils traversent tous deux une période de transition.

Structure des dépenses*

Les dépenses de l'Ontario permettent de financer une vaste gamme de programmes, services et projets d'immobilisations. En 1987-1988, elles s'élèveront à 35,2 milliards de dollars environ. Le graphique suivant montre les principales catégories de dépenses de l'Ontario.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ONTARIO
1987-1988 *

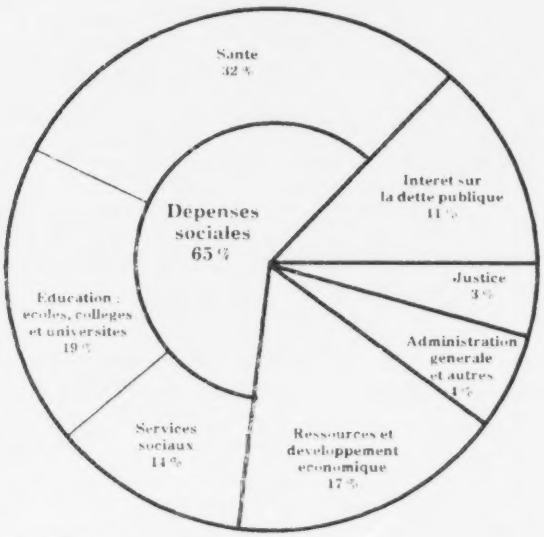

*** Prévisions au 30 septembre 1987.**
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les dépenses des services sociaux représenteront 65 pour 100 des dépenses totales. Elles serviront à financer les services de santé et d'éducation ainsi que les programmes et services d'aide sociale offerts en Ontario.

Les dépenses provinciales affectées aux ressources et au développement économique représenteront 17 pour 100 des dépenses totales, ce qui comprend le financement des travaux d'entretien et de construction du réseau de transport, des programmes de gestion des ressources forestières, des programmes d'aide aux industriels et aux agriculteurs, de la protection de l'environnement et de la formation professionnelle.

Les dépenses d'administration de la justice, de fonctionnement du gouvernement et de l'Assemblée législative atteindront une somme globale équivalant à 7 pour 100 du total. Les paiements d'intérêt de la dette publique constitueront également 11 pour 100 des dépenses provinciales de l'exercice.

La répartition des dépenses de l'Ontario a changé depuis 1977-1978. Le graphique suivant en donne les principaux éléments.

* Tous les chiffres des recettes de l'Ontario pour 1987-1988 sont tirés des Finances de l'Ontario du 30 septembre 1987.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ONTARIO
1977-1978

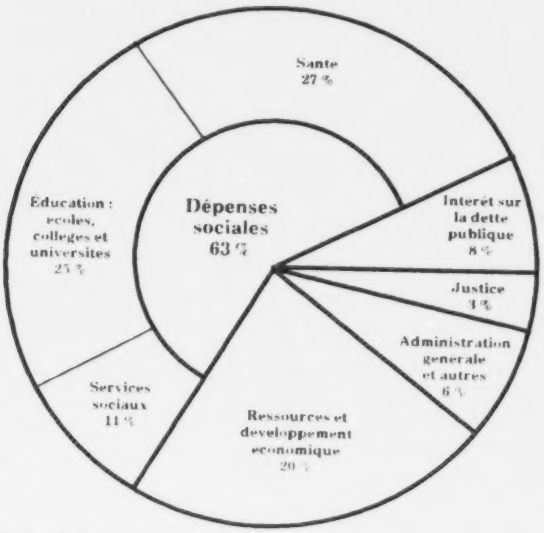

Source : Ministere du Tresor et de l'Economie de l'Ontario.

Les dépenses des services de santé, des services sociaux et l'intérêt de la dette publique ont augmenté proportionnellement au total des dépenses alors que celles de l'éducation, des ressources et du développement économique diminuent depuis 1977- 1978.

Dépenses en capital

En 1987-1988, le gouvernement de l'Ontario consacrera, directement ou indirectement par des paiements de transfert, 2, 7 milliards de dollars aux dotations en capital. Les dépenses en capital seront affectées à la construction de routes, d'usines de traitement des eaux et des eaux usées, d'hôpitaux, de garderies et d'installations scolaires, ainsi qu'à l'achat de matériel pour le réseau de transport urbain et aux projets d'immobilisations en participation avec le secteur privé.

En six ans, de 1982-1983 à 1987-1988, les dépenses en capital étaient de l'ordre de 2,2 milliards de dollars à 2,7 milliards de dollars.

DÉPENSES EN CAPITAL

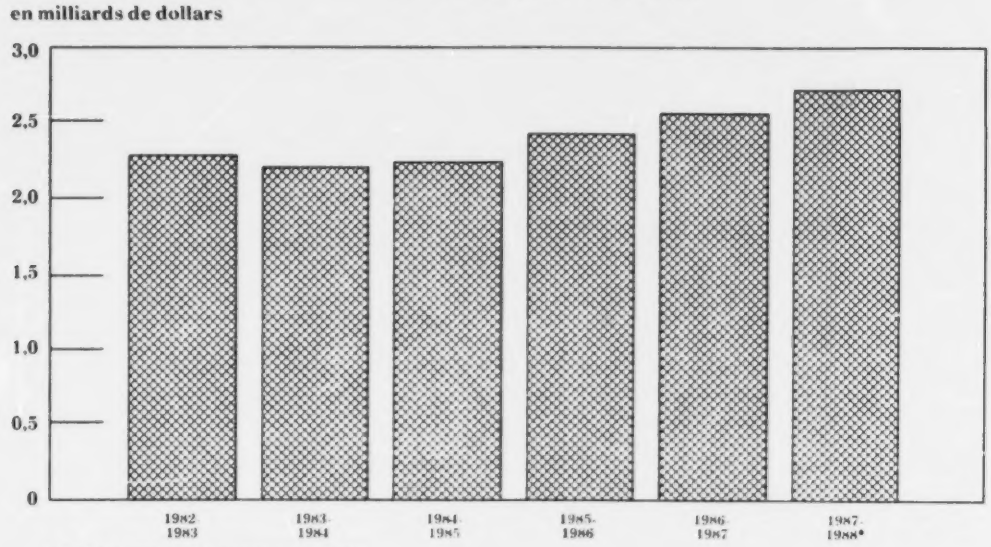

*** Prévisions au 30 septembre 1987.**
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Résultats budgétaires

Un certain nombre d'indicateurs bien connus permettent d'évaluer les résultats budgétaires de l'Ontario. Pour les principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices, se reporter à l'annexe.

Besoins nets de trésorerie

Par besoins nets de trésorerie, on entend la différence entre les recettes et les dépenses totales. Les besoins nets de trésorerie sont une indication de la performance économique de l'Ontario, des politiques de stabilisation et des dépenses totales.

À partir de 1977, les besoins nets de trésorerie de l'Ontario ont régulièrement diminué, atteignant en 1979-1980 le plancher de 0,6 milliard de dollars. Cependant, au début des années 1980, les finances provinciales ont été durement touchées par la détérioration de la conjoncture économique mondiale et les besoins nets de trésorerie se sont élevés à près de 2,5 milliards de dollars pendant l'exercice 1982-1983. Ils représentaient alors 10,8 pour 100 des dépenses totales de l'Ontario par rapport à 3,7 pour 100 en 1979-1980.

En 1987-1988, on prévoit que les besoins nets de trésorerie, qui atteindront presque le seuil du milliard de dollars, seront de 1,5 milliard de dollars inférieurs au niveau record de 1982-1983. Les besoins nets de trésorerie devraient diminuer et représenter 2,8 pour 100 des dépenses totales.

Les besoins nets de trésorerie de l'Ontario par habitant s'élèvent à 106 dollars, le niveau le plus bas du Canada en 1987-1988. Il faut cependant se méfier de cette comparaison dans la mesure où le degré de financement des sociétés de la Couronne, des caisses de retraite du secteur public et des programmes d'assurance- maladie varie selon les provinces.

BESOINS NETS DE TRÉSORERIE DE L'ONTARIO (BNT)
de 1977-1978 à 1987-1988

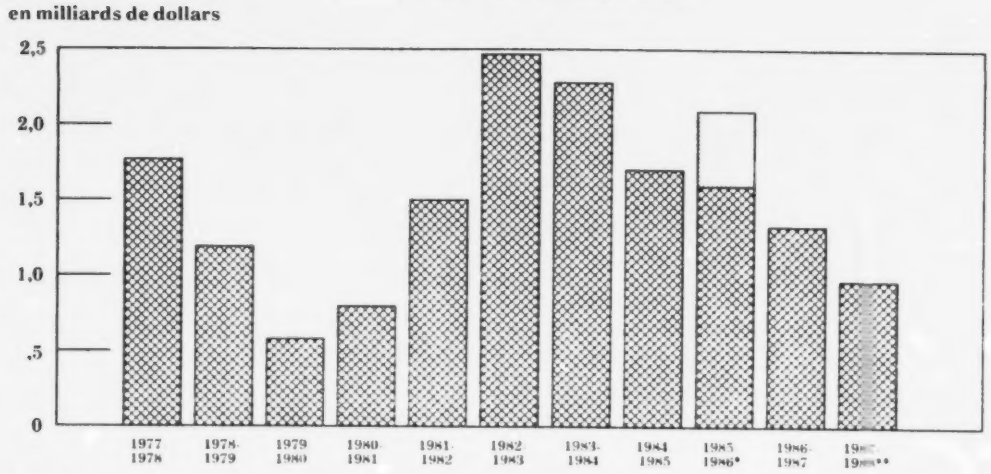

* Remarque : Les zones ombrées représentent les BNT après les redressements extraordinaires.
** Prévisions révisées au 30 septembre 1987.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

BESOINS NETS DE TRÉSORERIE PAR HABITANT
en 1987-1988*

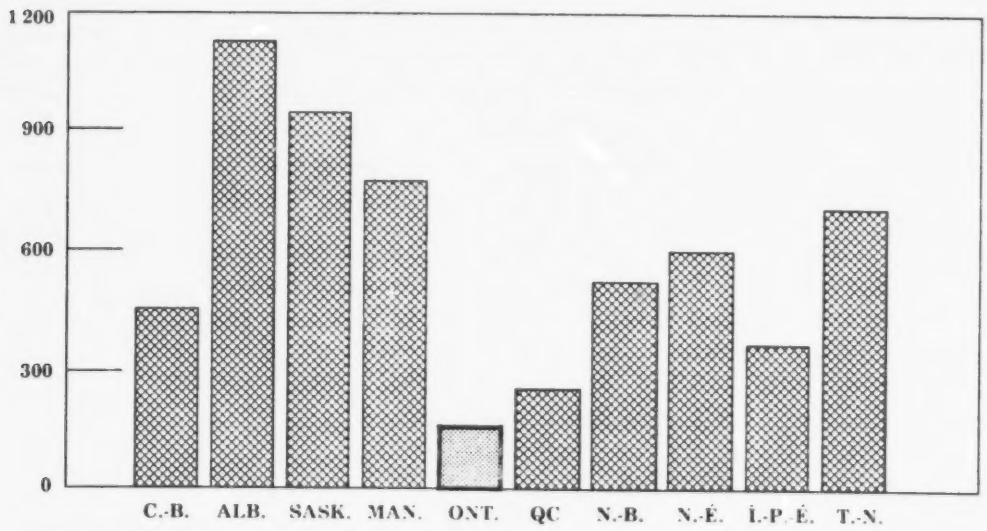

*** Prévisions au 30 septembre 1987.**
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Résultats

Par résultats, on entend la différence entre le total des recettes courantes et le total des dépenses courantes sans tenir compte des dépenses en capital. Les résultats permettent de montrer dans quelle mesure la province réussit à financer ses besoins quotidiens à partir de ses recettes courantes.

Les résultats de l'Ontario se sont améliorés, le déficit est en effet passé de 1,1 milliard de dollars en 1982-1983 à 200 millions de dollars en 1986-1987, et d'après nos prévisions, il descendra à 15 millions de dollars en 1987-1988.

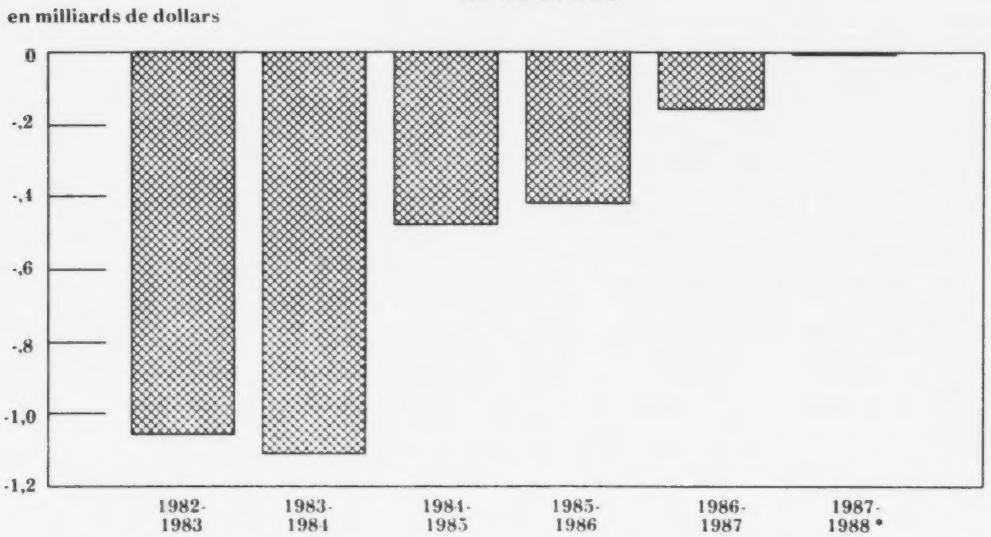

* Prévisions au 30 septembre 1987.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Dette totale en pourcentage du produit intérieur brut

La dette totale de l'Ontario comprend la dette totale consolidée et non consolidée. La dette consolidée comporte des dates d'échéance déterminées et est garantie par des titres de créance comme les obligations et les bons du Trésor. La dette non consolidée n'est pas garantie par des titres de créance.

La capacité d'un gouvernement d'assumer sa dette dépend largement de la vigueur sous-jacente de l'économie et aussi des recettes fiscales. Le pourcentage de la dette totale par rapport au PIB, qui a atteint 17,8 pour 100 en 1978-1979, a ensuite baissé à 16,2 pour 100 en 1981-1982. Il a de nouveau augmenté en 1983-1984 et s'est établi à 18,1 pour 100. Il devrait baisser à 16,8 pour 100 pendant l'exercice 1987-1988.

Intérêt de la dette publique

Les coûts de l'intérêt de la dette publique (IDP), pour le service de la dette totale, ont absorbé une partie croissante des recettes provinciales jusqu'en 1985-1986. En effet, on estime qu'ils sont passés de 9,3 pour 100 des recettes budgétaires en 1977-1978 à 12,4 pour 100 en 1985-1986. En 1986-1987, ils sont retombés à 12 pour 100 et la tendance à la baisse devrait se poursuivre en 1987-1988 avec des coûts équivalant à 11,7 pour 100.

IDP EN POURCENTAGE DES RECETTES BUDGÉTAIRES

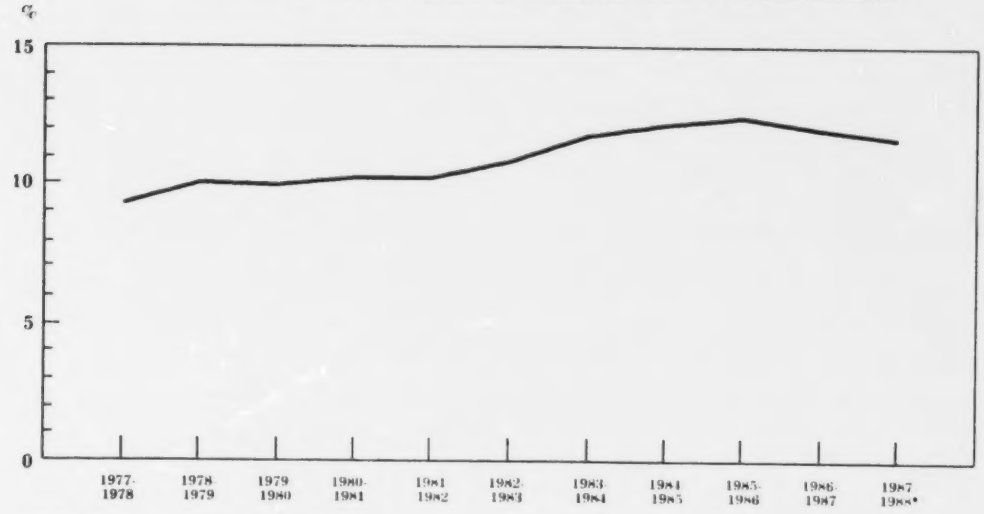

*** Prévisions au 30 septembre 1987.**
Source : Ministere du Tresor et de l'Economie de l'Ontario.

Nombre de mois de recettes budgétaires nécessaires pour rembourser la dette totale

Depuis 1977-1978, le nombre de mois de recettes budgétaires nécessaires pour rembourser la dette totale est passé du niveau record de 16 mois en 1978-1979 à 14,3 mois en 1986-1987. On prévoit 13,6 mois pour l'exercice 1987-1988.

MOIS DE RECETTES BUDGÉTAIRES POUR REMBOURSER LA DETTE TOTALE

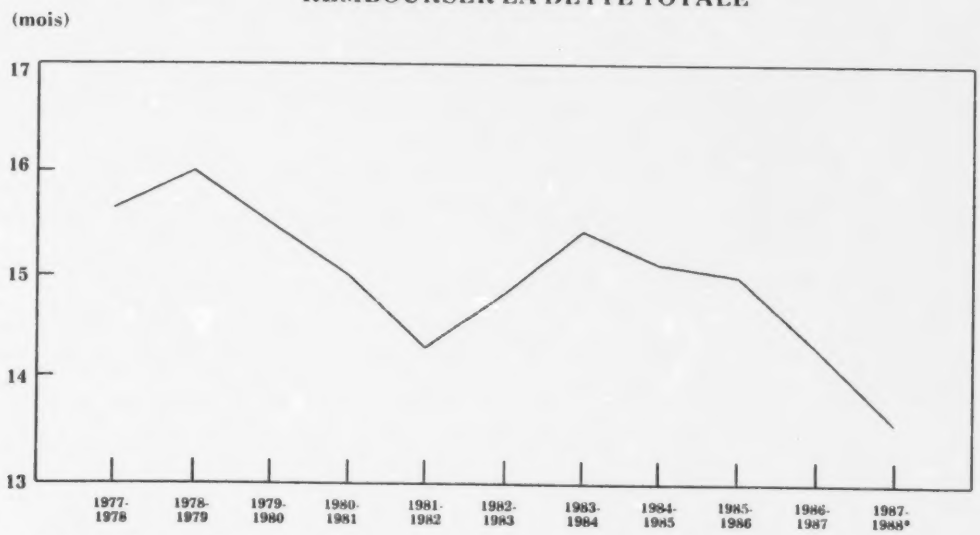

*** Prévisions au 30 septembre 1987.**
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Capacité financière et effort fiscal

La capacité financière d'un gouvernement se mesure par son aptitude à puiser des recettes dans les sources de recettes disponibles. L'effort fiscal est l'indication de la mesure relative selon laquelle chaque province impose et taxe ces sources de recettes disponibles. Dans cette partie, ces mesures servent à établir des comparaisons entre les différentes provinces.

Détermination de la capacité financière

On peut évaluer la capacité financière en utilisant un certain nombre d'indicateurs.

Les gouvernements fédéral et provinciaux disposent du système fiscal représentatif pour évaluer la capacité financière. Selon ce système, on définit une assiette pour chaque source de recettes et on établit une relation entre la capacité financière et la population. Par exemple, l'assiette du tabac correspond au nombre de cigarettes vendues dans la province. Si la proportion provinciale d'une assiette est inférieure à sa proportion démographique, on dit que la province a une capacité financière insuffisante pour cette assiette. Si c'est le contraire, il existe alors un excédent de la capacité financière. En d'autres termes, on dit qu'une province a une capacité financière insuffisante pour une assiette si sa proportion par habitant relativement à cette assiette est inférieure à la moyenne nationale.

Les assiettes sont déterminées en fonction des pratiques fiscales des provinces. Par exemple, si un article comme les vêtements d'enfants n'est pas assujetti à la taxe de vente au détail dans la plupart des provinces, la vente de cet article n'entre pas dans l'assiette, d'où la qualification de "représentatif".

À l'aide des données sur le programme fédéral de péréquation, on peut calculer la proportion d'une assiette globale en "additionnant" 37 assiettes provinciales et locales. On dispose alors d'un critère unique mais global qui permet d'évaluer la capacité financière relative d'une province. En 1986-1987, la capacité financière de l'Ontario, évaluée de la sorte sur les recettes de source purement provinciale, correspondait à 106,5 pour 100 de la moyenne nationale. Le graphique ci-après illustre l'évolution de la capacité financière de l'Ontario au cours des dix dernières années. En 1986-1987, les capacités financières variaient de 60,9 pour 100 à Terre-Neuve à 155,4 pour 100 en Alberta.

CAPACITÉ FINANCIÈRE DE L'ONTARIO
(en pourcentage de la moyenne nationale)

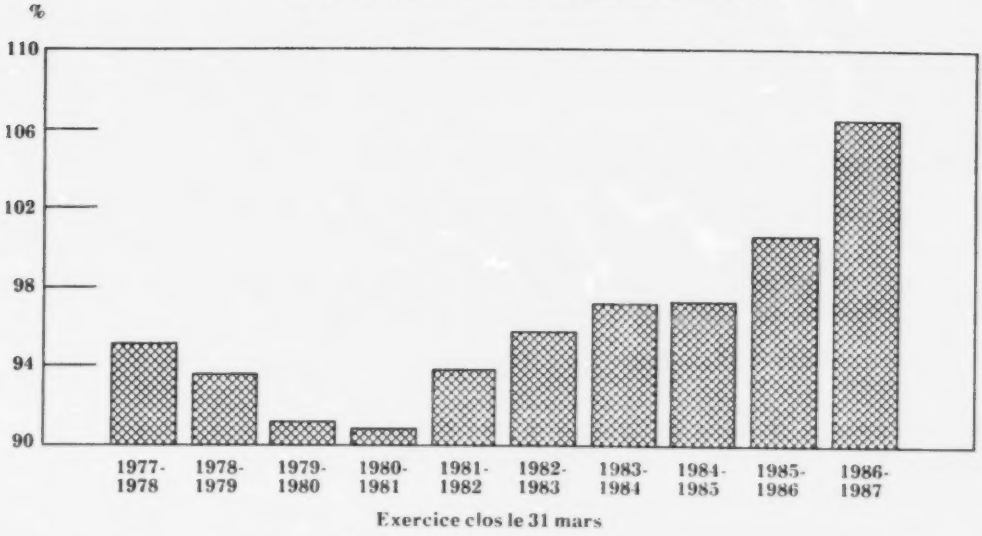

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Comme l'indique le tableau 3, si l'on ajoute les recettes provenant des transferts fédéraux aux recettes de source purement provinciale, la capacité financière des provinces "les plus pauvres" s'approche de la moyenne nationale. Comme les transferts fédéraux aux provinces "les plus pauvres" sont relativement plus importants, la capacité relative des provinces "les plus riches" diminue. Par exemple, la capacité financière de l'Ontario en 1986-1987 a perdu près de 8 pour 100 et s'est établie à 98,4 pour 100 de la moyenne nationale, principalement parce que la province ne reçoit pas de paiements de péréquation.

Indices de la capacité financière provinciale-locale en 1986-1987 **Tableau 3**
(en pourcentage de la moyenne nationale)

	Recettes de source provinciale-locale	Recettes de source provinciale-locale plus tous les transferts fédéraux
Terre-Neuve	60,9	94,0
Île-du-Prince-Édouard	63,2	98,1
Nouvelle-Écosse	75,0	94,9
Nouveau-Brunswick	70,5	97,3
Québec	84,2	92,4
Ontario	**106,5**	**98,4**
Manitoba	84,5	92,9
Saskatchewan	92,1	94,1
Alberta	155,4	138,5
Colombie-Britannique	102,8	99,0
Moyenne nationale	100,0	100,0

Source : Ministère des Finances du Canada.

Sont inclus dans le calcul des transferts fédéraux les points fiscaux spéciaux que le Québec a choisis à la place de certaines contributions pécuniaires fédérales, versées en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et de l'assurance-hospitalisation. Les contributions pécuniaires fédérales ont été incorporées dans le cadre du financement des programmes établis.

Détermination de l'effort fiscal

On compare souvent les taux d'imposition provinciaux des différentes sources de recettes pour évaluer l'effort relatif de perception des impôts. Or, ces comparaisons ne suffisent pas, à elles seules, à mesurer, en termes relatifs, l'effort fiscal global d'une province.

On peut évaluer l'effort fiscal en étudiant chaque source de recettes, comme on l'a fait pour déterminer la capacité financière. On peut calculer pour chaque source un taux d'imposition national moyen en divisant les recettes provinciales prélevées par l'assiette totale de toutes les provinces.

On peut également évaluer globalement l'effort fiscal en divisant la proportion provinciale des recettes provinciales-locales par sa proportion de l'assiette totale. Pour déterminer la proportion provinciale de l'assiette globale, il faut pondérer toutes les sources de recettes afin de montrer l'importance relative de chacune d'entre elles. Par exemple, si les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) représentent 27 pour 100 des recettes totales des dix provinces, la valeur pondérée de l'impôt sur le revenu des particuliers dans l'assiette globale serait de 27 pour 100. On calcule donc la proportion provinciale de cette assiette pondérée en multipliant sa proportion en pourcentage de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers par ce pourcentage pondéré. Dans le cas de l'Ontario, on multiplie la proportion provinciale de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit 39 pour 100, par l'assiette pondérée de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit 27 pour 100, et on obtient la proportion en pourcentage de l'Ontario de l'élément IRP de l'assiette globale (c'est-à-dire 10,5 pour 100). On définit la proportion ontarienne de l'assiette globale en additionnant les proportions en pourcentage des 37 sources de recettes qui constituent l'assiette globale.

Cette évaluation de l'effort fiscal indique le degré d'imposition provinciale des sources disponibles par rapport à la moyenne nationale. On tient compte des recettes locales dans la mesure où les administrations locales assument, à des degrés divers, des responsabilités fiscales qui leur sont déléguées par les gouvernements provinciaux. Le tableau 4 dresse une liste des indices de l'effort fiscal relatif pour l'exercice 1986-1987.

Indices de l'effort fiscal provincial-local en 1986-1987
(en pourcentage de la moyenne nationale)

Tableau 4

Terre-Neuve	107,0
Île-du-Prince-Édouard	93,6
Nouvelle-Écosse	98,2
Nouveau-Brunswick	99,8
Québec	126,1
Ontario	**104,6**
Manitoba	106,0
Saskatchewan	96,8
Alberta	68,2
Colombie-Britannique	99,8
Moyenne nationale	100,0

Source : Ministere des Finances du Canada.

L'effort fiscal global de l'Ontario dépasse légèrement la moyenne nationale. L'effort fiscal de l'Alberta est de 32 pour 100 inférieur à la moyenne nationale, parce qu'il ne perçoit pas de taxe de vente ni de taxe sur l'essence et que son impôt sur le revenu des particuliers est le plus faible. Comme la proportion des recettes de l'Alberta provenant du pétrole et du gaz correspond à sa proportion de l'assiette du pétrole et du gaz, l'imposition des ressources naturelles n'influence l'effort fiscal ni dans un sens ni dans un autre.

L'effort fiscal du Québec, de 26 pour 100 supérieur à la moyenne nationale en 1986-1987, est considérable. Malgré une forte imposition de certaines sources de recettes, l'effort fiscal des provinces maritimes n'est pas très important, ce qu'explique en grande partie la faiblesse relative des impôts fonciers locaux.

Dette et financement par emprunt *

Dette de l'Ontario

COMPOSITION DE LA DETTE TOTALE AUX FINS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO
au 31 mars 1987
(en milliards de dollars)

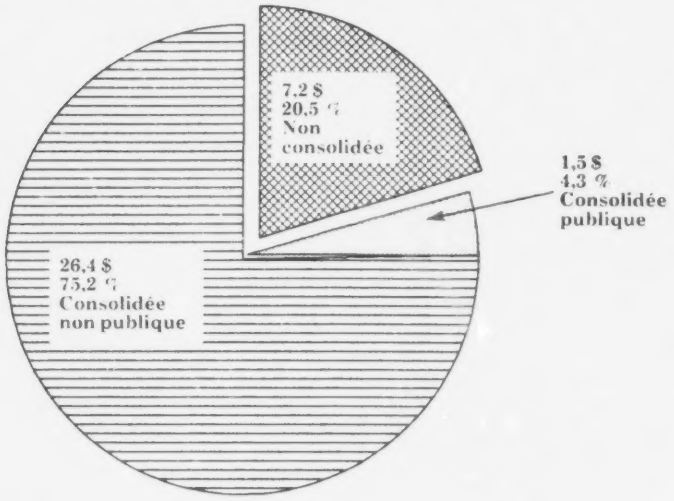

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La dette totale contractée par l'Ontario aux fins de la province se compose de la dette consolidée et de la dette non consolidée. La dette consolidée, qui représente la majeure partie de la dette, comporte des échéances précises et est garantie par des titres de créance comme des obligations et des bons du Trésor. La dette consolidée de l'Ontario est constituée principalement d'emprunts non publics faits surtout au Régime de pensions du Canada (RPC) et à la Caisse de retraite des enseignants (CRE) sous forme de titres à long terme non négociables à des taux d'intérêt correspondant à ceux du marché. Le montant de la dette contractée dans le secteur privé représente environ 4 pour 100 de la dette totale de la province. Selon les estimations, la dette consolidée de la province devrait atteindre, au 31 mars 1988, la somme de 29 milliards de dollars; de ce montant, environ 90 pour 100 seront dus au RPC et à la CRE.

La dette non consolidée est constituée d'obligations non garanties par des titres de créance, notamment des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario et pour la Caisse de retraite des fonctionnaires. La dette non consolidée représente 20,5 pour 100 de la dette totale de l'Ontario en comparaison d'environ 15 pour 100 il y a dix ans. La dette totale de l'Ontario aux fins de la province atteindra près de 37 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice 1987-1988 comparativement à 16,5 milliards de dollars, il y a dix ans.

* Tous les chiffres relatifs à la dette de l'Ontario pour 1987-1988 sont tirés des Finances de l'Ontario du 30 septembre 1987.

Dette consolidée du secteur public

DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PUBLIC
au 31 mars 1987
(chiffres provisoires, en milliards de dollars)

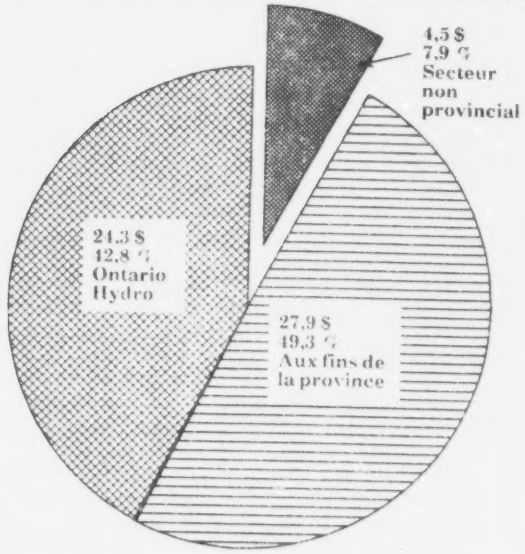

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La dette consolidée du secteur public de l'Ontario comprend les dettes contractées à tous les paliers administratifs de la province. La prépondérance des dettes provinciales et garanties par la province dans la dette consolidée fait ressortir les effets de la politique de l'Ontario visant à centraliser le financement du secteur public au niveau provincial. La dette consolidée contractée directement et garantie par la province, qui représente plus de 90 pour 100 de la dette consolidée, consiste en des obligations aux fins de la province et pour Ontario Hydro. En raison de la politique de centralisation du financement adoptée par l'Ontario, les organismes locaux, les collèges et les hôpitaux n'ont guère besoin de contracter des emprunts publics. Les fonds internes et les subventions provinciales financent une grande partie des dépenses en immobilisations locales, le reste étant financé par des emprunts. La dette des administrations locales représente 5 pour 100 de la dette consolidée et les obligations d'universités, de collèges et d'hôpitaux, moins de 0,5 pour 100. La part provinciale de la dette consolidée du secteur public (contractée directement et garantie par la province) a graduellement augmenté au cours des années, reflétant la politique de centralisation du financement.

Emprunts d'Ontario Hydro

On prévoit que les emprunts annuels bruts d'Ontario Hydro seront d'environ 2,5 milliards de dollars et 3,2 milliards de dollars en 1987 et 1988 respectivement, les emprunts moins les remboursements s'établissant à 1,4 milliard de dollars ces mêmes années. L'augmentation de la dette brute pour 1988 est largement attribuable à la proposition de rachat et de refinancement de trois émissions à intérêt élevé. Même s'il est peu probable

EMPRUNTS D'ONTARIO HYDRO
de 1976 à 1987 (réel) 1988 (prévisions)

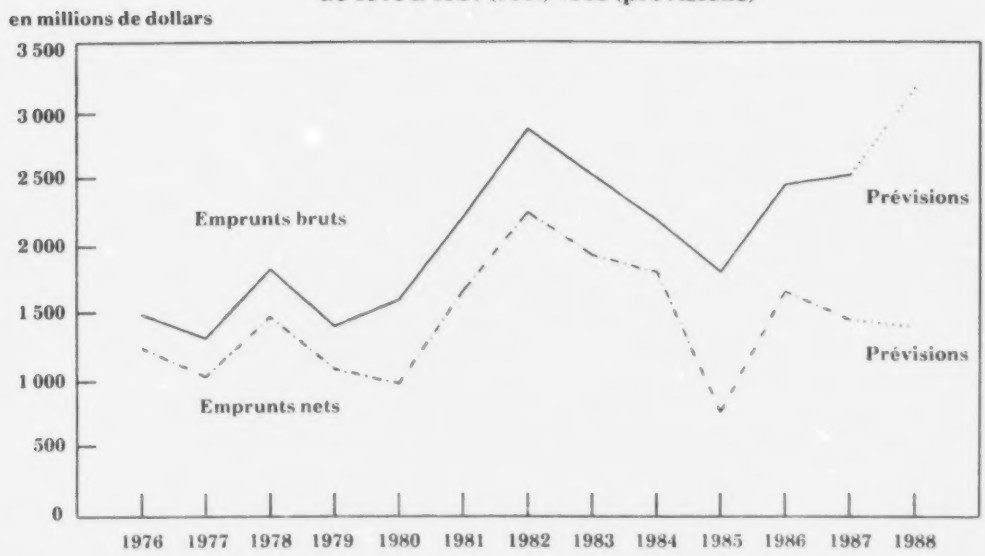

Source : Ontario Hydro.

que les besoins de financement bruts de l'Hydro exercent une pression excessive sur les marchés financiers, la province continuera de surveiller les besoins et les plans de financement de l'Hydro pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les plans fiscal et financier de la province.

Comparaison entre les provinces

COMPARAISON DES DETTES CONSOLIDÉES DES PROVINCES
en décembre 1986

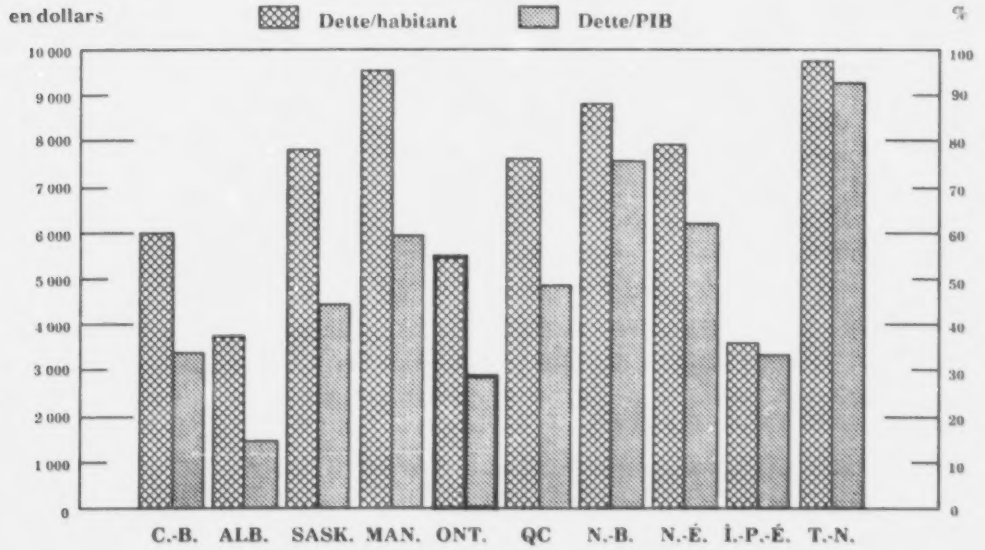

Source : Banque du Canada.

Aux fins de comparaison des dettes des provinces, on utilise surtout la dette consolidée afin d'assurer une uniformité conceptuelle qui permette d'établir des comparaisons entre les provinces sur une certaine période. Pareillement, afin d'éviter tout illogisme parce que les provinces assument différents types de dettes à différents paliers du secteur public, le total de la dette consolidée d'une province et de la dette qu'elle garantit est utilisé aux fins de comparaisons entre les provinces. Néanmoins, la valeur des comparaisons est limitée parce que les provinces traitent leur fonds d'amortissement de manière différente et en raison d'achats faits par les fonds de placement du secteur public comme l'Alberta Heritage Savings Trust Fund.

Le montant de la dette contractée directement et garantie par l'Ontario est relativement peu élevé comparé à celui d'autres provinces. En 1986, la dette directe et garantie de l'Ontario par habitant, qui s'élevait à 5 544 dollars par personne, était l'une des moins élevées du Canada, ne dépassant que celles de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta. L'Ontario avait l'un des plus faibles niveaux de dette en pourcentage du produit intérieur brut (29 pour 100), seul l'Alberta ayant eu un pourcentage moindre.

Finances de l'Ontario

Pour ses finances, la province de l'Ontario a recours aux fonds de la Caisse de retraite des enseignants (CRE) et à sa part du Régime de pensions du Canada (RPC) ainsi qu'aux marchés financiers national et international. En raison de la nature des contributions à ces deux régimes et des prestations qu'ils comportent, ils ont été une source de financement sans cesse croissante pour l'Ontario. En 1987-1988, la disponibilité de fonds non publics excédait les besoins de la province. L'Ontario n'a donc pas puisé tous les fonds qui étaient disponibles dans le RPC.

Échéances de l'Ontario

Environ 11,5 pour 100 de la dette consolidée de l'Ontario (bons du Trésor exclus) arrivera à échéance au cours de la période de cinq ans allant d'avril 1987 à mars 1992, et 30 pour 100 entre 1988 et 1997.

Au cours des cinq années se terminant en mars 1992, les échéances (bons du Trésor exclus) s'élèveront au total à 3,1 milliards de dollars; 70 pour 100 de ce montant sera dû au Régime de pensions du Canada.

ÉCHÉANCE DE LA DETTE DE L'ONTARIO

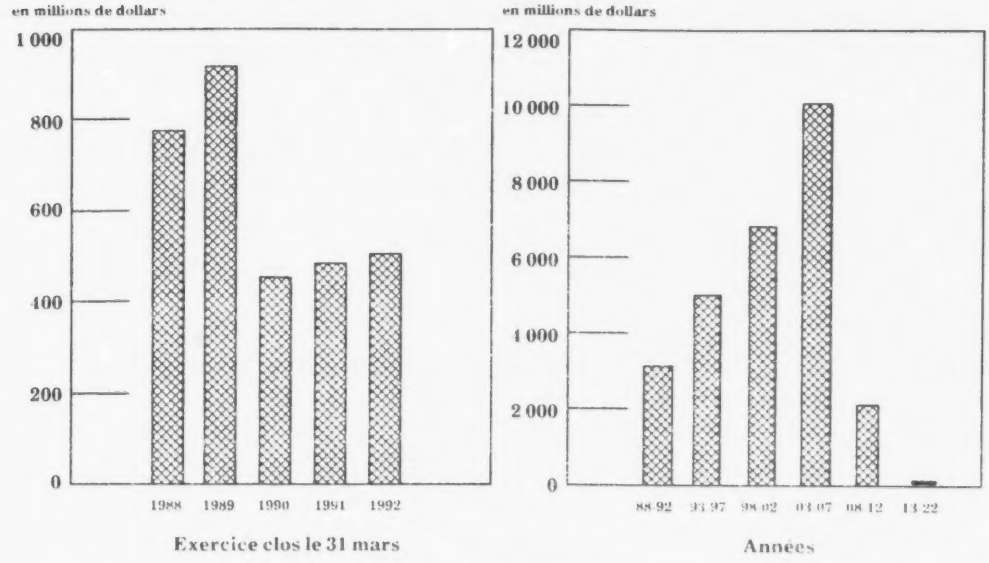

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Cotes de solvabilité

Classements provinciaux
Octobre 1987

Tableau 5

	Standard and Poor's (S&P)	Moody's	Société canadienne d'évaluation du crédit (SCÉC)	Dominion Bond Rating Service (DBRS)
Colombie-Britannique	AA	Aa2	AA	AA (bas)
Alberta	AA+	Aa1	AA	AA
Saskatchewan	AA–	A1	AA–	A (haut)
Manitoba	A+	A1	AA–	A
Ontario	AA+	Aaa	AAA	AA
Québec	AA–	Aa3	A	A (haut)
Nouveau-Brunswick	A+	A1	A	A
Nouvelle-Écosse	A–	A2	A–	A (bas)
Île-du-Prince-Édouard	NE*	A3	BBB+	A (bas)
Terre-Neuve	A–	Baa1	BBB	BBB

* Non évalué.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, Société canadienne d'évaluation du crédit, Dominion Bond Rating Service, Moody's Bond Survey et Standard and Poor's Credit Week.

Au cours des années quatre-vingts, les cotes de solvabilité des provinces canadiennes ont été soumises à des pressions. En 1986 et au cours de la partie écoulée de 1987, deux organismes américains d'évaluation, Standard and Poor's et Moody's, ou la Société canadienne d'évaluation du crédit ont abaissé la cote de quatre provinces en raison de leur faible performance

économique ou parce que leur performance fiscale et financière n'ont pas égalé leur redressement économique.

Au milieu de 1986, la Société canadienne d'évaluation du crédit a remonté la cote de l'Ontario de AAA- à AAA. En outre, Moody's a remonté celle du Québec de A1 à Aa3 et celle du Nouveau-Brunswick de A2 à A1.

Le Dominion Bond Rating Service a commencé à coter la solvabilité des provinces canadiennes en 1987. L'Ontario et l'Alberta ont reçu la cote AA, la plus élevée de toutes les provinces.

Ajustements des évaluations en 1986 et 1987 **Tableau 6**

	Changement de l'évaluation	
Colombie-Britannique	Descendu de :	Aa1 à Aa2 (Moody's)
Alberta	Descendu de :	Aaa à Aa1 (Moody's) AAA à AA + (S&P) AAA à AA (SCÉC)
Saskatchewan	Descendu de :	AA à AA– (S&P) Aa3 à A1 (Moody's) AA à AA– (SCÉC)
Manitoba	Descendu de :	AA– à A + (S&P)
Ontario	Remonté de :	AAA– à AAA (SCÉC)
Québec	Remonté de :	A1 à Aa3 (Moody's)
Nouveau-Brunswick	Remonté de :	A2 à A1 (Moody's)

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, Société canadienne d'évaluation du crédit, Moody's Bond Survey et Standard and Poor's Credit Week.

Programmes fédéraux-provinciaux de financement

Les parties suivantes décrivent les deux principaux programmes grâce auxquels la province reçoit un financement substantiel du gouvernement fédéral : les accords fiscaux et le Régime d'assistance publique du Canada.

Accords fiscaux fédéraux-provinciaux

Introduction

Les accords fiscaux fédéraux-provinciaux sont les moyens institutionnalisés qu'utilise depuis longtemps le gouvernement fédéral pour transférer des fonds aux provinces dans son attachement au principe du partage du coût de certains programmes et de l'égalisation de la capacité financière des provinces. Le plus important de ces paiements est destiné aux services de santé et d'éducation postsecondaire en vertu du financement des programmes établis. Des fonds sont également transférés dans le cadre du programme de péréquation, du programme de stabilisation fiscale et de la garantie des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Bien qu'il soit souvent question de négociations et d'ententes fédérales-provinciales au moment d'établir les accords fiscaux, il faut noter qu'ils relèvent entièrement du gouvernement fédéral tant du point de vue législatif que de leur application. Tous les cinq ans, le gouvernement fédéral élabore et promulgue une loi sur les accords fiscaux qui ne requiert aucun texte législatif d'habilitation, ni l'appui, ni même le consentement des provinces. Toutefois, dans la pratique, Ottawa consulte les provinces pour discuter de changements possibles avant l'adoption de la législation.

Financement des programmes établis

Adopté en 1977 pour remplacer les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire, le financement des programmes établis était considéré comme un événement marquant du fédéralisme coopératif au Canada. Ce nouvel accord consistait essentiellement à donner aux provinces, depuis longtemps insatisfaites de la complexité et de la rigidité des programmes à frais partagés, une marge de manoeuvre plus grande en matière de politiques et d'administration, grâce à l'adoption d'un financement global. En même temps, Ottawa diminuait ses risques financiers en fondant ses contributions sur le taux de croissance économique national plutôt que sur les dépenses provinciales.

La structure du financement des programmes établis fut présentée lors de la Conférence des premiers ministres de juin 1976. À cette occasion, le premier ministre du Canada exposa les cinq principes qui allaient constituer la base de la formule fédérale* :

- Le gouvernement fédéral devrait continuer à assumer une part substantielle du coût des programmes.
- Le paiement fédéral devrait être calculé indépendamment des dépenses provinciales pour les programmes.
- Les contributions fédérales aux provinces devraient être réparties plus équitablement en fonction de leur population.
- Les accords pour les programmes bien établis devraient avoir un caractère plus permanent.
- On devrait prévoir la participation continue du gouvernement fédéral à l'élaboration de politiques ayant un impact à l'échelle nationale en matière de services de santé et d'éducation postsecondaire.

Le premier ministre du Canada souligna également que le gouvernement fédéral se proposait, aux termes du nouvel accord, d'encourager les provinces à restreindre leurs dépenses.

Les provinces ont en général accepté la plupart de ces principes et sont arrivées à un consensus avec le gouvernement fédéral sur le système à

* Déclaration du premier ministre du Canada, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, lors de la Conférence des premiers ministres tenue à Ottawa les 14 et 15 juin 1976.

instituer. Toutefois, peu après l'adoption du nouvel accord, le gouvernement fédéral décida de suivre les composantes pécuniaires particulières des transferts pour les services de santé et d'éducation postsecondaire. Bien que cette pratique aille à l'encontre du principe de financement global, cet écart de principe n'était qu'à des fins de comptabilité et les provinces n'étaient pas tenues de prouver qu'elles avaient bel et bien dépensé les fonds dans ces domaines.

La Loi canadienne sur la santé illustre les tentatives du gouvernement fédéral visant à réimposer des conditions au financement des programmes établis. Adoptée au parlement en 1984, cette loi établit les critères du programme et les conditions de paiement des transferts pécuniaires aux provinces destinés aux services de santé assurés et aux services complémentaires de santé. Aux termes de la loi, le régime d'assurance-maladie de chaque province doit respecter les modalités imposées par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire qu'ils doivent être complets, transférables, universels, accessibles et administrés par le gouvernement.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de retenir une partie des paiements de transfert provinciaux équivalant au montant facturé par les médecins en sus des taux figurant dans les barèmes provinciaux. Des déductions similaires sont également imposées aux provinces qui permettent que les usagers paient des frais. Entre juillet 1984 et juin 1986, le gouvernement fédéral a retenu plus de 106 millions de dollars en paiements à l'Ontario. La province s'est depuis conformée aux conditions de la Loi canadienne sur la santé en éliminant la surfacturation des services de santé assurés et a récupéré le montant retenu.

Comme le montre le tableau 7, le gouvernement fédéral a pris d'autres mesures pour limiter la hausse de ses paiements aux provinces. Lorsque les accords fiscaux ont été modifiés en 1982, la compensation pour pertes de recettes qui faisait partie intégrante de l'accord de 1977 sur le financement des programmes établis a été retirée. Cette mesure a éliminé une portion des montants alloués par habitant.

La croissance des transferts en vertu du financement des programmes établis est fondée sur la croissance économique et démographique de chaque province. En vertu du plafond de "6 et 5" pour 100 instauré par le gouvernement fédéral en juin 1982 pour une période de deux ans, des limites par habitant ont été imposées sur la croissance des transferts destinés à l'éducation postsecondaire.

Plus récemment, la loi C-96 du gouvernement fédéral - Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé - a reçu la sanction royale en juin 1986. Elle réduit de 2 pour 100 la croissance annuelle par habitant des transferts en vertu du financement des programmes établis. En 1987-1988, la loi C-96 réduira de 250 millions de dollars les montants auxquels l'Ontario a droit en vertu du financement des programmes établis. Les réductions des paiements de transfert accordés à l'Ontario pour le financement des programmes établis s'élèveront au total à 812 millions de dollars pour 1987-1988.

Pertes provinciales attribuables aux réductions du FPÉ depuis 1982 **Tableau 7**
(en millions de dollars)

	Élimination de la compensation pour pertes de recettes		Plafonds "6 et 5" sur les transferts à EPS		Réduction du facteur de progression	
	Ontario	Toutes les provinces	Ontario	Toutes les provinces	Ontario	Toutes les provinces
1982-1983	294	830	–	–	–	–
1983-1984	325	917	44	125	–	–
1984-1985	356	1 002	95	264	–	–
1985-1986	384	1 076	102	286	–	–
1986-1987	413	1 159	110	308	114	317
1987-1988	444	1 243	118	330	250	678
TOTAL	2 216	6 227	469	1 313	364	995

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le soutien du gouvernement fédéral aux programmes de services de santé et d'éducation postsecondaire de l'Ontario a considérablement diminué. D'un maximum de 52 pour 100 des dépenses provinciales-locales à cette fin en 1979-1980, il est descendu à environ 40 pour 100 en 1986-1987. L'argent des transferts par points d'impôt pour le financement des programmes établis étant fonction de l'impôt payé par les contribuables provinciaux, on peut le considérer comme faisant partie des recettes. Ainsi, en ne tenant compte que des paiements pécuniaires de financement des programmes établis, la part des dépenses d'Ottawa consacrée aux services de santé et d'éducation postsecondaire en Ontario s'élèverait actuellement à 22 pour 100 seulement par rapport à 30 pour 100 en 1979-1980.

Péréquation

Les paiements de péréquation sont des transferts inconditionnels du gouvernement fédéral aux provinces admissibles. Leur but, qui est défini à l'article 36 de la Constitution canadienne de 1982, est de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et d'imposition sensiblement comparables. Le calcul des montants de péréquation a évolué au cours des années, la formule ayant été améliorée et modifiée depuis son instauration en 1957. Bien que ces changements aient soulevé des désaccords, dont certains ont eu des effets dramatiques, toutes les provinces appuient le programme dans son ensemble.

L'Ontario n'a jamais reçu de paiement de péréquation. En effet, lorsque la possibilité qu'elle en reçoive s'est présentée en raison des chocs pétroliers, on l'a empêchée par modification rétroactive de la loi en 1981.

Il est difficile d'évaluer si la péréquation permet d'atteindre les buts fixés parce que la notion de "services publics à un niveau de qualité et d'imposition sensiblement comparables" est vague. Comme mentionné à la partie sur la capacité financière et l'effort fiscal, le programme de

péréquation prend en considération 37 sources distinctes de recettes. Le tableau 8 donne un résumé de ces sources et des recettes provinciales prévisionnelles devant faire l'objet d'une péréquation pour 1987- 1988.

Péréquation fiscale en 1987-1988 **Tableau 8**
(en milliards de dollars)

Provenance des recettes	Montants faisant l'objet de la péréquation
Impôt sur le revenu des particuliers	25,9
Impôt sur le revenu des compagnies	5,0
Impôt sur le capital	1,3
Taxes de vente générale et diverses	14,6
Taxes sur le tabac	2,1
Taxes sur l'essence	3,0
Taxes sur le carburant diesel	0,8
Permis pour véhicules non commerciaux	1,3
Permis pour véhicules commerciaux	0,5
Vente de spiritueux	1,5
Vente de vin	0,5
Vente de bière	0,8
Primes d'assurance-soins médicaux et d'assurance-hospitalisation	2,3
Taxe sur les paris mutuels	0,1
Ressources naturelles **	3,5
Primes d'assurance	0,5
Charges sociales	2,1
Impôts fonciers provinciaux-locaux	17,6
Loteries	1,2
Recettes et taxes provinciales-locales diverses	7,5
Recettes partagées : activités à l'étranger	*
TOTAL	92,2

Remarques : * Moins de 50 millions de dollars.
** Les sources distinctes de recettes provenant des ressources naturelles ont été regroupées.

Source : Ministère des Finances du Canada, Perequation des recettes provinciales, Deuxième budget des dépenses, 1987-1988 (juillet 1987).

Ce système fondé sur les sources de recettes donne lieu à un régime fiscal dit "représentatif" parce qu'il tient compte de l'assiette totale des provinces. Chaque source de recettes comporte une assiette. Par exemple l'assiette des recettes provenant de la vente de bière est le volume de bière vendue.

Les assiettes fiscales ont été modifiées au cours des années. Les discussions se poursuivent sur des points techniques qui, semble-t-il, touchent le choix des composantes à inclure dans certaines assiettes pour qu'elles répondent aux exigences du système "représentatif". Par exemple, l'assiette de l'impôt foncier fait actuellement l'objet d'un débat; étant donné qu'il n'y a pas d'assiette d'impôt foncier comparable entre les provinces, il faut utiliser un substitut à la valeur foncière des terrains et bâtiments dans la formule de péréquation.

Pour chaque source de recettes, on calcule un taux d'imposition moyen national en divisant le total des recettes à répartir par l'assiette totale de toutes les provinces. On peut faire des comparaisons entre les provinces en appliquant le taux d'imposition moyen national pour chaque source de recettes à la valeur de l'assiette fiscale de chaque province par habitant.

Il faut ensuite déterminer la norme de rendement par habitant que donne la formule de péréquation.

Le point de référence actuellement utilisé pour chaque source de recettes de chaque province est la norme obtenue en appliquant le taux d'imposition moyen national aux assiettes de cinq provinces : le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique et en calculant le rendement par habitant pour ces cinq provinces.

Enfin, la différence entre ce rendement par habitant et le rendement par habitant d'une province indique l'insuffisance ou l'excédent pour chacune des 37 sources.

Voici deux exemples de ce calcul :

- Lors de la dernière estimation des taux d'imposition moyens nationaux pour 1987-1988, l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers de Terre-Neuve rapportait 525,71 $ par habitant. Le taux d'imposition moyen national appliqué à l'assiette fiscale uniformisée des cinq provinces rapportait 1 033,45 $ par habitant. Cet écart signifie que Terre-Neuve avait un manque à gagner de 507,74 $ par habitant (1 033,45 $ - 525,71 $). Le montant de péréquation au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers pour Terre-Neuve (289 millions de dollars) est alors calculé en multipliant son manque à gagner par habitant par sa population.
- Inversement, le rendement de l'Ontario au taux d'imposition moyen national est de 1 198,44 $ par habitant. Ce rendement dépassant le rendement de 1 033,45 $ par habitant calculé en appliquant le taux d'imposition moyen national à la norme des cinq provinces, l'Ontario perçoit un montant excédentaire d'impôt sur le revenu des particuliers de 164,99 $ par habitant.

Le calcul d'un manque à gagner d'une province pour une source particulière de recettes ne signifie pas nécessairement que la province recevra des paiements de péréquation. Le montant de ces paiements est déterminé en faisant le compte de tous les montants déficitaires et excédentaires. En ce qui concerne l'Ontario, bien que la formule mette en lumière une insuffisance des recettes provenant du gaz et du pétrole, les excédents provenant d'autres sources de recettes sont assez importants pour priver la province de son droit à des paiements de péréquation.

La norme actuelle des "cinq provinces" a remplacé la norme moyenne nationale en 1982. Ce changement combiné à des modifications de l'assiette fiscale tendait à désavantager le Québec et le Manitoba. Par conséquent, on a incorporé à la formule une garantie transitoire pour une période de trois ans.

Cette garantie assurait qu'aucune province ne tirerait moins de recettes avec la nouvelle formule qu'elle n'en avait obtenues la dernière année d'application de l'ancienne formule et comportait un taux de croissance précis.

Ce programme, qui a expiré à la fin de l'exercice 1984-1985, a coûté au gouvernement fédéral une somme estimée à 2,1 milliards de dollars pour la période de trois ans. Toutes les provinces bénéficiaires de la péréquation se sont prévalues de cette garantie.

Comme l'illustre le tableau 9, après l'expiration du programme de transition, des paiements de péréquation additionnels totalisant 220 millions de dollars ont été versés aux six provinces bénéficiaires pour l'exercice 1985-1986. Un an plus tard, le Manitoba a reçu un montant additionnel de 65 millions de dollars en paiements de péréquation.

Paiements de péréquation additionnels **Tableau 9**
(en millions de dollars)

	1985-1986	1986-1987
Terre-Neuve	15	–
Île-du-Prince-Édouard	5	–
Nouvelle-Écosse	20	–
Nouveau-Brunswick	20	–
Québec	110	–
Manitoba	50	65
TOTAL	220	65

Source : Ministère des Finances du Canada.

La seule contrainte législative à la croissance des paiements de péréquation est l'imposition d'un plafond au total des transferts équivalant à l'augmentation du produit national brut (PNB) d'une année à l'autre. Ce plafond n'a pas encore été atteint.

On estime actuellement à 5,9 milliards de dollars les paiements de péréquation pour 1987-1988. Bien que ce soit le Québec qui bénéficie de la plus grande part de la péréquation totale, cette province est l'une de celles qui en reçoit le moins par habitant n'étant dépassée en cela que par une seule autre province. Le tableau 10 montre les montants estimatifs des paiements de péréquation en 1987-1988 entre les provinces ainsi que les montants par habitant.

Estimation des montants des paiements de péréquation par province en 1987-1988 **Tableau 10**

	Millions de dollars	Dollars par habitant
Terre-Neuve	754	1 322
Île-du-Prince-Édouard	156	1 221
Nouvelle-Écosse	681	776
Nouveau-Brunswick	699	977
Québec	2 983	453
Manitoba	506	469
Saskatchewan	153	150
TOTAL	5 931	540

Remarque : L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique n'ont pas droit à la péréquation et ne reçoivent pas de paiements.

Source : Ministère des Finances du Canada : Péréquation des recettes provinciales, Deuxième budget de dépenses, 1987-1988 (juillet 1987).

Stabilisation fiscale

Afin de protéger les provinces contre des pertes de recettes soudaines d'une année à l'autre à la suite d'un revirement économique, le gouvernement fédéral a prévu des paiements de stabilisation fiscale. Ces transferts pécuniaires inconditionnels assurent que les recettes fiscales de chaque province, évaluées selon une structure et des taux d'imposition constants, ainsi que ses paiements de péréquation, ne seront pas inférieurs à ce qu'ils étaient l'année précédente.

Pendant l'exercice 1987-1988, entre autres modifications techniques, le gouvernement fédéral a institué un plafond annuel de 60 $ par habitant au titre des paiements de stabilisation fiscale. Aux provinces ayant droit à un montant plus élevé il accordera des prêts sans intérêt remboursables en cinq ans.

Jusqu'à maintenant, une seule province a reçu des paiements dans le cadre de ce programme; la Colombie-Britannique a reçu 175 millions de dollars pour l'exercice 1982-1983. Cependant, les paiements de stabilisation fiscale offrent une garantie substantielle pour nombre de provinces au moment de l'examen de leur cote de solvabilité.

Garantie des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers

Les paiements de garantie des recettes provinciales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers assurent que les provinces ne subiront pas de pertes de recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers à la suite d'une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu (fédérale). Advenant qu'une mesure fédérale réduise les recettes d'une province provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers de plus d'un pour cent par rapport à l'exercice précédent, cette province devient admissible au paiement de garantie de recettes du gouvernement fédéral. Le montant du paiement serait la différence, en sus d'un pour cent, entre le montant d'impôt qui aurait été obtenu en vertu de la loi fédérale avant la modification et le montant obtenu à la suite de la modification.

Régime d'assistance publique du Canada

Le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) a été instauré par une loi fédérale en 1966. Il s'agit d'un accord de partage des frais des programmes d'aide sociale et de bien-être social administrés à l'échelon provincial. Ce régime remplace les programmes à frais partagés qui aidaient les personnes âgées, les aveugles, les handicapés et les chômeurs. À la fin des années soixante, ces programmes étaient vigoureusement critiqués en raison des restrictions imposées à l'admissibilité. Le nouveau programme a été conçu pour rendre plus cohérents et homogènes les régimes d'assistance publique provinciaux auparavant fragmentés.

Depuis l'instauration de ce régime, ces paiements ont augmenté d'une façon spectaculaire, passant de 343 millions de dollars en 1967-1968 à la somme estimative de 4,2 milliards de dollars en 1987-1988. Le Régime d'assistance publique du Canada est la troisième source de transferts aux provinces en

importance, le financement des programmes établis et la péréquation venant en premier. En Ontario seulement, les paiements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada devraient dépasser 1,2 milliard de dollars en 1987-1988.

Le Régime d'assistance publique du Canada est censé n'être qu'un dernier recours. En vertu de ce régime, le gouvernement fédéral fournit un montant égal à 50 pour 100 des dépenses provinciales pour l'aide sociale (nourriture, logement et vêtements) aux personnes dans le besoin et pour un éventail de services de bien-être social, notamment les services à l'enfance, les services de garderie, les services d'aides familiales pour les personnes âgées et les services des établissements pour les personnes handicapées et de counseling familial. Pour recevoir des fonds du Régime d'assistance publique du Canada, les programmes provinciaux doivent être conçus pour profiter aux personnes qui sont dans le besoin ou qui pourraient le devenir. En outre, les bénéficiaires potentiels doivent démontrer leur admissibilité en fournissant la preuve de leurs besoins ou de leur revenu selon des critères définis par chaque province conformément aux directives générales du gouvernement fédéral.

Bien que le Régime d'assistance publique du Canada soit un exemple de réussite de la coopération fédérale-provinciale, le programme a été soumis à de nombreux examens au cours des deux dernières décennies. En 1970-1971, le comité sénatorial de la pauvreté a présenté un rapport critiquant le Régime d'assistance publique du Canada et a recommandé qu'il soit remplacé par un programme de revenu annuel garanti. Dix ans plus tard, des négociations étaient en cours pour que les services sociaux soient retirés du Régime d'assistance publique du Canada et fassent l'objet d'un financement global en vertu d'une loi sur le financement des services sociaux inspirée du financement des programmes établis. Toutefois, cette proposition a été retirée lorsque les provinces ont refusé toute réduction de l'indexation du financement des programmes établis au PNB moins un pour cent. La proposition visant à remplacer la contribution fédérale au Régime d'assistance publique du Canada et d'autres programmes fédéraux fiscaux et de transfert, comme les allocations familiales et les crédits d'impôts pour enfants, par un revenu annuel garanti a refait surface lorsqu'en 1985 la Commission Macdonald a recommandé l'adoption d'un programme universel de sécurité du revenu.

Plus récemment, le groupe de travail Nielsen sur la révision des programmes n'a trouvé aucune raison de procéder à un changement en profondeur du Régime d'assistance publique du Canada. Toutefois, dans son rapport, il manifeste son inquiétude face au recours à long terme à l'assistance par des personnes aptes au travail et au risque que le coût du Régime d'assistance publique du Canada ne devienne exorbitant. Le groupe Nielsen conclut qu'il pourrait être nécessaire de limiter le financement du Régime d'assistance publique du Canada en fixant un plafond aux dépenses fédérales en vertu de l'accord. Les limites au chapitre des services de bien-être social du Régime d'assistance publique du Canada se dessinent de plus

en plus clairement au moment où les problèmes dans les domaines des garderies et de la violence au foyer deviennent plus pressants.

Transferts provinciaux aux administrations locales

En 1987-1988, la province fournira un appui financier totalisant près de 3,9 milliards de dollars aux municipalités et aux organismes municipaux comme l'indique le tableau 11.

Le soutien accordé aux conseils scolaires s'élève à plus de 3,8 milliards de dollars, montant qui comprend près de 150 millions de dollars de subventions d'immobilisations.

Principaux transferts provinciaux aux administrations locales — **Tableau 11**
(en millions de dollars)

	Perspective pour 1987-1988
Transferts aux municipalités	
Inconditionnels	824
Routes	601
Transports en commun	311
Services sociaux	1 251
Services de santé	175
Environnement	136
Loisirs et activités culturelles	86
Autres	406
Fonds d'aménagement municipal de l'Ontario	60
Total des transferts aux municipalités	3 850
Transferts aux conseils scolaires	
Subventions législatives générales	3 609
Subventions d'immobilisations	147
Total des transferts aux conseils scolaires	3 756
Total des transferts aux administrations locales	7 606

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Transferts aux municipalités

On estime que les paiements de transfert aux municipalités devraient augmenter de 10,9 pour 100 en 1987-1988.

Le taux de croissance moyen annuel du soutien provincial au secteur municipal est supérieur au taux d'inflation depuis le début de la décennie. Comme l'indique le tableau 12, le total des transferts de fonctionnement a augmenté plus vite que le taux d'inflation tandis que la croissance des

transferts en capital a été inférieure au taux d'inflation en raison de la stabilité relative des activités d'immobilisations dans la province.

Transferts provinciaux aux municipalités **Tableau 12**
(en millions de dollars)

	1982-1983	Perspective 1987-1988	Augmentation moyenne annuelle (%)
Inconditionnels	627	824	5,6
Conditionnels	1 146	1 934	11,0
Total - fonctionnement	1 773	2 758	9,2
En capital	898	1 032	2,8
Total - transferts	2 671	3 790	7,3
Fonds d'aménagement municipal de l'Ontario	–	60	–
Total des transferts accrus	2 671	3 850	7,6

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Performance du secteur municipal

On prévoit que les dépenses municipales augmenteront de 8,8 pour 100 en 1987. Cette croissance continue à être surtout attribuable aux régions desservies par les administrations régionales, la communauté urbaine de Toronto étant exclue, qui effectuent 39 pour 100 des dépenses municipales. Ces régions connaissent en général une croissance des services, mesurée d'après l'augmentation du nombre de ménages, supérieure à la moyenne bien qu'il faille souligner que les courbes de croissance des municipalités peuvent varier considérablement dans ces régions. En comparaison, comme l'illustre le tableau 13, les dépenses ailleurs dans la province devraient se situer à près de 7,8 pour 100.

Estimation des dépenses des municipalités en 1986 et 1987 **Tableau 13**
(en millions de dollars)

	1986	1987	Augmentation (%)
Communauté urbaine de Toronto	3 404	3 687	8,3
Autres administrations régionales	3 974	4 385	10,3
Toutes les administrations régionales	7 378	8 072	9,4
Villes ne faisant pas partie d'une administration régionale	1 471	1 567	6,5
Toutes les autres municipalités	1 575	1 697	7,8
Administrations non régionales	3 046	3 264	7,2
Total pour le secteur municipal	10 424	11 336	8,8

Source : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Depuis 1982, les transferts provinciaux ont suivi de près la croissance de l'ensemble des dépenses locales. Comme l'indique le tableau 14, la proportion du financement municipal fournie par les transferts a chuté légèrement au cours de cette période, la différence étant comblée par les impôts fonciers municipaux.

Provenance des recettes municipales **Tableau 14**
(en pourcentage)

	1982	1987
Impôts fonciers	34,8	36,7
Subventions provinciales	31,8	30,0
Toutes les autres recettes	33,3	33,3
	100,0*	100,0

* Il est possible que le total soit plus ou moins exact, les chiffres ayant été arrondis.
Source : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Depuis 1970, la charge des impôts fonciers (impôts proportionnellement au revenu des ménages) est demeurée inférieure à 3 pour 100 et est maintenant d'environ 2,4 pour 100. Toutefois, au cours des cinq dernières années, l'augmentation globale des taux au mille (taxes scolaires incluses) a dépassé tant la hausse de l'inflation que l'augmentation des revenus. Les taxes scolaires ont contribué davantage à la hausse récente des impôts locaux; elles ont augmenté annuellement de 8,3 pour 100 pour les ménages moyens depuis 1982 en comparaison d'une augmentation annuelle de 6,9 pour 100 des taxes municipales.

Financement des services d'éducation

En Ontario, le gouvernement provincial et les conseils scolaires se partagent le financement des services d'éducation élémentaire et secondaire. La portion assumée par la province est distribuée aux conseils scolaires sous forme de subventions générales et celle des conseils scolaires provient des impôts fonciers locaux. Le financement des écoles tient une place importante dans les dépenses des deux paliers gouvernementaux comme l'indique le tableau 15.

Perspective du financement des services d'éducation **Tableau 15**
(en pourcentage)

	1987-1988
Paiements de transfert aux conseils scolaires	
Par rapport au total des transferts locaux	49,4
Par rapport aux dépenses budgétaires provinciales	10,8
Financement des écoles au niveau local	
Dépenses de fonctionnement des conseils scolaires par rapport au total des dépenses locales de fonctionnement	46,4
Taxes scolaires par rapport au total des impôts fonciers locaux	50,9

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Annexes

GLOSSAIRE

Accord sur la perception des impôts : Accord entre chaque province et le gouvernement fédéral qui autorise ce dernier à percevoir l'impôt provincial sur le revenu des particuliers. En vertu des accords actuels, les provinces acceptent de calculer leur impôt selon un pourcentage de l'impôt fédéral de base et renoncent ainsi à leur droit de déterminer l'assiette fiscale. Les provinces peuvent avoir des programmes limités de surtaxe, de crédits et de réduction d'impôts. Certaines provinces ont signé des accords similaires pour l'imposition des compagnies.

Accords fiscaux : Mécanismes institutionnalisés de transfert de fonds du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux dans le cadre de son engagement au partage du coût de certains programmes et à l'égalisation des capacités financières des provinces.

Assiette fiscale : Valeur imposable à laquelle sont appliqués les taux d'imposition (par exemple, la partie imposable du revenu, la valeur des biens et des services soumis à la taxe de vente au détail).

Augmentation des stocks : Augmentation du niveau des stocks dans une économie.

Autres recettes budgétaires : Équivalent au total des recettes budgétaires moins les recettes fiscales et les paiements du gouvernement fédéral. Elles découlent principalement des primes OHIP, des bénéfices de la CPVAO et des loteries, des droits et permis ainsi que du revenu d'intérêt.

Besoins nets de trésorerie (BNT) : Différence entre les recettes totales et les dépenses totales dans le Fonds de recettes consolidées.

Capacité financière : Aptitude relative d'un gouvernement à puiser des recettes dans les sources de recettes disponibles.

Capital libéré : Dans la plupart des compagnies, le capital investi dans une compagnie par ses actionnaires et d'autres personnes, les prêts ou avances consentis à la compagnie et son bénéfice cumulé non réparti moins ses investissements dans d'autres entreprises.

Charges sociales : Impôt sur les salaires ou rémunérations, prélevé normalement en pourcentage du salaire ou de la rémunération auprès de l'employeur, de l'employé ou des deux.

Consommation : Valeur des dépenses de biens et de services effectuées par les consommateurs, chiffrée en dollars courants (nominaux) ou en dollars redressés en fonction de l'inflation (réels). La consommation représente 60 pour 100 environ du produit national brut.

Coût unitaire de la main-d'oeuvre : Mesure de la productivité calculée en divisant la totalité des salaires versés par le nombre d'unités de biens ou de services produits.

Crédit d'impôt : Réduction de certains impôts et taxes payés, calculée d'après une formule précise. Les crédits d'impôt de l'Ontario, par exemple,

atténuent l'impôt foncier et les taxes de vente au détail qu'acquittent les particuliers en réduisant l'impôt sur leur revenu. Ces crédits dépendent du montant d'impôt et de taxe payé et de la situation économique des particuliers. Par conséquent, les crédits diminuent proportionnellement à l'augmentation du revenu, ce qui permet véritablement de redistribuer le fardeau fiscal en faveur des particuliers au revenu le plus faible.

Déductions : Réductions de l'assiette fiscale, pour tenir compte normalement de certaines dépenses visant à produire un revenu.

Demande finale : Achats de biens et de services dans une économie (évolution des stocks exclue).

Demande finale intérieure : Achats de biens et de services dans une économie, à l'exception du commerce extérieur - importations et exportations - (évolution des stocks exclue).

Dépenses : Dépenses relatives aux programmes gouvernementaux qui comprennent les paiements consacrés aux biens et aux services, l'intérêt sur la dette publique, les salaires, les paiements de transfert aux particuliers, municipalités et établissements, les subsides et subventions, l'acquisition et la création d'immobilisations, les activités de crédit, de placement et de gestion des comptes en fiducie du gouvernement.

Dette aux fins de la province : Dette émise par l'Ontario et employée uniquement à des fins provinciales; ne comprend pas la dette contractée par l'Ontario au nom d'Ontario Hydro.

Dette consolidée : Dette comportant des dates d'échéance déterminées et garantie par des titres de créance comme les obligations.

Dette consolidée du secteur public : Dette consolidée contractée à tous les paliers de l'administration provinciale, y compris par le gouvernement, Ontario Hydro, les municipalités, les hôpitaux, les universités et les collèges.

Dette garantie : Dette dont les coûts sont garantis par la province si l'emprunteur ne peut pas les assumer (cas d'Ontario Hydro, en particulier).

Dette non consolidée : Dette non garantie par des titres de créance comme les dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario.

Dette totale : Dette consolidée et non consolidée contractée pour la province.

Économies d'échelle : Réductions du coût moyen de la production réalisées par l'augmentation du volume des extrants.

Effort fiscal : Mesure du degré auquel une province impose et taxe les sources de recettes disponibles.

Emprunts bruts : Totalité des emprunts, notamment les emprunts nécessaires pour rembourser la dette.

Emprunts nets : Différence entre les emprunts bruts et les emprunts nécessaires pour financer les remboursements de la dette.

Emprunts non publics : Emprunts de fonds de sources non publiques, habituellement de caisses de retraite comme le Régime de pensions du Canada.

Emprunts publics : Emprunts contractés sur les marchés des capitaux publics.

Exemptions : Montants déductibles du revenu qui tiennent compte des circonstances individuelles.

Exportations : Biens ou services produits dans un pays ou une compétence territoriale et vendus à un autre pays ou à une autre compétence territoriale.

Financement des programmes établis : Paiements inconditionnels du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux dans le domaine de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Formation de ménages : Augmentation nette du nombre de nouveaux ménages pour une période donnée.

Garantie des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers : Programme fédéral qui garantit que les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale ne réduiront pas de plus d'un pour cent les recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Gramm-Rudman : Formule de réduction du déficit proposée par deux sénateurs américains, Gramm et Rudman, énonçant une série d'objectifs annuels de réduction du déficit afin de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 1990. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le président des États-Unis serait obligé de prendre des mesures pour les atteindre en réduisant automatiquement la plupart des catégories de dépenses du gouvernement fédéral.

Importations : Biens ou services achetés à un autre pays ou à une autre compétence territoriale.

Impôt de base fédéral : Niveau d'imposition déterminé par l'application du barème fédéral des taux d'imposition au revenu imposable. Il ne s'agit pas de l'impôt fédéral exigible, c'est-à-dire de l'impôt de base redressé en fonction des crédits, surtaxes et déductions. Le taux d'imposition de l'Ontario correspond à 50 pour 100 de l'impôt de base fédéral et sert à former l'impôt de base ontarien sur le revenu.

Indice des prix à la consommation : Indice mensuel qui mesure l'évolution des prix de détail d'un ensemble défini de biens et de services achetés par les consommateurs.

Inflation : Hausse continue du niveau général des prix.

Intérêt sur la dette publique : Intérêt payé par l'Ontario sur la dette totale contractée à des fins provinciales.

Investissements : Valeur des dépenses d'immobilisations comme les maisons, les usines, les machines et le matériel, exprimée en dollars courants (nominaux) ou en dollars redressés en fonction de l'inflation (réels).

Nominal (PNB, consommation, etc.) : Valeur exprimée en dollars courants, ne tenant pas compte de l'inflation.

OCDE, principaux pays de l' : Le Canada, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest.

Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) : Organisation regroupant des pays industriels et comportant un personnel permanent. Elle a été fondée en 1961 pour encourager les échanges commerciaux et les flux d'investissement des pays membres, pour aider à analyser les balances des paiements et d'autres problèmes économiques et pour coordonner les politiques d'aide internationale.

Péréquation : Transferts inconditionnels du gouvernement fédéral aux provinces admissibles ayant pour but de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et d'imposition sensiblement comparables.

Politique budgétaire : Affectation des dépenses et régime fiscal du gouvernement pour contrôler le niveau général de l'activité économique. Une politique budgétaire expansionniste se caractérise d'habitude par l'augmentation des dépenses discrétionnaires ou par des réductions d'impôt.

Politique monétaire : Politique de la banque centrale (Banque du Canada au Canada, Réserve fédérale aux États-Unis) qui détermine la disponibilité et le coût de l'argent (c'est-à-dire, les taux d'intérêt) dans l'économie. Une politique monétaire rigoureuse (anti-inflationniste) limite la croissance de la masse monétaire, ce qui provoque la hausse des taux d'intérêt et freine l'inflation par la contraction de la demande dans l'économie.

Population active : Nombre total de personnes âgées de 15 ans et plus, employées ou à la recherche d'un emploi.

Productivité : Production par facteur de production utilisé (main-d'oeuvre, capital, énergie).

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur de la production de biens et de services d'une région géographique.

Produit intérieur réel (PIR) : Produit intérieur brut redressé en fonction de l'inflation.

Produit national brut (PNB) : Production totale de biens et de services d'un pays, exprimée en dollars courants (nominaux) ou en dollars redressés en fonction de l'inflation (réels). L'évolution du pourcentage du PNB réel sert normalement à évaluer le taux de croissance réel de l'économie.

Produit provincial brut (PPB) : Valeur de la production de biens et de services d'une province, exprimée en dollars courants (nominaux) ou en dollars redressés en fonction de l'inflation (réels).

Protectionnisme : Application de barrières douanières et d'autres mesures de protection commerciales pour développer la richesse d'un pays.

Ratio d'endettement : Dette totale des entreprises industrielles divisée par l'avoir total des actionnaires.

Ratio du service de la dette : Totalité des paiements d'intérêt en pourcentage de la marge brute d'autofinancement des entreprises industrielles avant la déduction des intérêts et des impôts.

Récession : Ralentissement des affaires, caractérisé par la faiblesse de l'activité économique et un taux de chômage élevé. On considère d'habitude que deux trimestres consécutifs de ralentissement économique sont le signe d'une récession.

Recettes : Ensemble des recettes provenant de l'imposition, des primes, des droits, des licences et des permis, des paiements du gouvernement fédéral effectués en vertu des accords fiscaux et des programmes de partage des frais, du revenu des placements, des avances et investissements dans les organismes du secteur public.

Recettes budgétaires : Ensemble des recettes provenant de l'imposition, des primes, des droits, des licences et des permis, des paiements du gouvernement fédéral effectués en vertu des accords fiscaux et des programmes de partage des frais ainsi que du revenu des placements.

Recettes non budgétaires : Rentrées de fonds dans le Fonds de recettes consolidées résultant du remboursement de prêts et de dépôts dans des caisses de retraite et autres comptes connexes ainsi que de versements dans les comptes créés à des fins spéciales, notamment la Caisse d'épargne de l'Ontario, et dans d'autres comptes en fiducie.

Redressement en fonction du coût de la vie : Redressement des revenus, salaires ou autres paiements pour répercuter sur le pouvoir d'achat l'évolution des prix à la consommation.

Redressement saisonnier (dessaisonalisé) : Redressement effectué à des fins statistiques et destiné à tenir compte de facteurs saisonniers comme les conditions météorologiques, pour que les données reflètent plus précisément les tendances profondes.

Réel (PNB, consommation, etc) : Redressé en fonction de l'inflation, exprimé en dollars courants.

Régime d'assistance publique du Canada : Mécanisme de partage des frais fédéraux-provinciaux régissant les programmes d'aide sociale et de bien-être gérés par les provinces.

Rendement par point : Estimation de l'augmentation ou de la diminution des recettes directes se répercutant sur une première unité à la suite d'un changement du taux d'imposition.

Reprise : Renforcement des affaires, caractérisé par un regain d'activité économique.

Résultats : Différence entre le total des recettes courantes et le total des dépenses courantes, à l'exception des dépenses en capital.

Revenu des particuliers : Ensemble de toutes les sources possibles de revenu des particuliers.

Revenu disponible des particuliers : Revenu des particuliers destiné à la consommation et à l'épargne après déduction des impôts sur le revenu, d'autres taxes et impôts directs personnels, des primes du Régime de pensions du Canada, etc.

Stabilisation fiscale : Transferts pécuniaires automatiques du gouvernement fédéral pour s'assurer que les recettes fiscales des provinces, calculées d'après des taux et une structure constants des impôts, et les paiements de péréquation ne seront pas inférieurs à leur montant de l'année précédente.

Stocks : Ensemble des matières premières, pièces, produits finis et produits en cours de fabrication d'une entreprise et leur valeur totale.

Surtaxe : Taxe ajoutée à l'impôt de base de l'Ontario ou à l'impôt fédéral de base, normalement calculée en fonction de l'impôt de base ou du revenu imposable.

Système fiscal représentatif : Ensemble de 37 sources de recettes différentes servant à définir le régime fiscal de toutes les provinces.

Tarifs douaniers : Taxe frappant tous les biens importés, perçue en pourcentage de leur valeur ou en fonction du nombre d'unités importées.

Taux d'activité : Pourcentage des personnes de 15 ans et plus faisant partie de la population active.

Taux de chômage : Nombre de personnes au chômage sur le marché du travail, calculé en pourcentage de la population active. Statistique Canada considère que le taux non dessaisonalisé constitue le taux de chômage "réel".

Taux d'épargne des particuliers : Pourcentage du revenu disponible des particuliers qui n'est pas affecté à la consommation courante.

Taux d'imposition marginaux : Barème de taux servant à définir le montant d'impôt exigible à différentes tranches de revenu et pour chaque dollar supplémentaire de revenu imposable.

Taux d'imposition précis : Taux fixe par unité (par exemple, la taxe de 2,7 cents par cigarette).

Taux d'intérêt : Prix payé (imputé) par un emprunteur (créditeur) sur une somme d'argent. Les taux d'intérêt nominaux correspondent à ce qui est effectivement payé. Par taux d'intérêt réels, on entend les taux nominaux moins le taux d'inflation prévu (en général, les taux d'inflation courants sont utilisés pour calculer les taux prévus).

Taux d'utilisation de la capacité : Production réelle d'une industrie en pourcentage de sa production potentielle, compte tenu de ses usines, de son matériel et du nombre d'employés.

Taux préférentiel : Taux d'intérêt imputé par les banques à charte à leurs clients les plus solvables.

Taxe ad valorem : Taxe en pourcentage, normalement appliquée à une mesure de la valeur, comme le prix de vente.

Taxe de vente multi-stades : Taxe en pourcentage appliquée à la différence entre les ventes taxables et les facteurs de production taxables achetés pour chaque transaction effectuée lors de la production ou de la distribution de sorte que seule la valeur ajoutée est taxée à chaque stade.

Titres non négociables : Titres ne pouvant être achetés ou vendus sur les marchés des capitaux publics.

Valeur ajoutée : Valeur des extrants d'une entreprise moins la valeur des intrants achetés à d'autres entreprises.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices

(en millions de dollars)

	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Opérations financières				
Recettes	13 233	15 246	16 470	18 886
Dépenses	14 413	15 830	17 273	20 389
Besoins nets de trésorerie	1 180	584	803	1 503
Situation financière				
Dette totale	16 467	18 097	19 512	21 354
Dette consolidée[1] (sans Ontario Hydro)	14 038	15 196	16 215	17 592
Opérations de la dette provinciale (montant net)	1 652	1 132	968	1 363
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché[2]	92 408	104 367	114 992	131 831
Revenu des particuliers[2]	75 832	84 607	94 407	110 028
Population - Juin (en milliers)	8 440	8 501	8 570	8 625
Dette consolidée par habitant (en dollars)	1 663	1 788	1 892	2 040
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	8 985	9 953	11 016	12 757
Dépenses totales en pourcentage du PIB	15,6	15,2	15,0	15,5
Besoins nets de trésorerie en pourcentage du PIB	1,3	0,6	0,7	1,1
Dette totale en pourcentage du PIB	17,8	17,3	17,0	16,2
Dette consolidée en pourcentage du PIB	15,2	14,6	14,1	13,3
Montant cumulatif net des emprunts pour Ontario Hydro				
É.-U.	4 141	4 506	4 379	5 573
R.P.C.	–	–	500	1 000
Passif éventuel (surtout Ontario Hydro)	7 096	7 904	8 553	9 284

1. La dette consolidée regroupe les débentures, les billets et les bons du Trésor.
2. Le produit intérieur brut et le revenu des particuliers sont calculés sur l'année civile. Les chiffres figurant dans la colonne d'un exercice représentent les montants de l'année civile précédente.
3. Finances de l'Ontario, 30 septembre 1987.

Remarque : Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens.

* Avant les redressements extraordinaires.

** Après les redressements extraordinaires.

s.o. - sans objet

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Tableau C8

1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986*	1985-1986**	1986-1987	Chiffres provisoires[3] 1987-1988
20 433	22 647	25 196	27 692	30 858	31 223	34 221
22 911	24 936	26 898	29 297	32 968	32 571	35 194
2 478	2 289	1 702	1 605	2 110	1 348	973
23 955	27 406	30 041	32 904	32 904	35 103	36 968
19 643	22 503	24 593	26 695	26 695	27 921	28 827
2 051	2 860	2 090	2 102	2 102	1 194	906
137 098	151 790	170 993	185 530	185 530	202 076	220 142
122 341	131 952	146 067	158 990	158 990	171 608	184 800
8 702	8 798	8 901	9 010	9 010	9 114	9 207
2 257	2 558	2 763	2 963	2 963	3 064	3 131
14 059	14 998	16 410	17 646	17 646	18 829	20 072
16,7	16,4	15,7	15,8	17,8	16,1	16,0
1,8	1,5	1,0	0,9	1,1	0,7	0,4
17,5	18,1	17,6	17,7	17,7	17,4	16,8
14,3	14,8	14,4	14,4	14,4	13,8	13,1
6 058	6 487	7 206	7 189	7 189	6 667	s.o.
1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 119	s.o.
11 122	12 711	14 220	15 963	15 963	17 603	s.o.